Employment and Immigration Canada

Emploi et Immigration Canada

Annual Report
1985-1986

Canada

87-01784/

Annual Report
1985-1986

WH 2-018

© Minister of Supply and Services Canada 1986

Cat. No. MP 1-1986

ISBN 0-662-54602-4

Minister of Employment and Immigration

CANADA

Ministre de l'Emploi et de l'Immigration

Her Excellency
Governor General of Canada

May it please your Excellency:

I have the pleasure to submit to your Excellency the Annual Report of the Canada Employment and Immigration Commission and the Department of Employment and Immigration for the fiscal year 1985-1986.

Respectfully submitted,

Benoît Bouchard

Deputy Minister and Chairman
Employment and Immigration Canada

Sous-ministre et Président
Emploi et Immigration Canada

Ottawa K1A 0J9

The Honourable Benoît Bouchard, P.C., M.P.
Minister of Employment and Immigration
Ottawa

Mr. Minister:

We have the pleasure to submit the Annual Report of the Canada Employment and Immigration Commission and the Department of Employment and Immigration for the Fiscal year 1985-1986.

Respectfully submitted,

Gaëtan Lussier,
Chairman

John Edwards,
Vice-Chairman

Peter Doyle,
Commissioner

F. Chafe,
Commissioner

Canada

Contents

Introduction	**2**
Organization	2
EIC mission	2
Objectives	3
Our Philosophy of Management	3
Acts and Regulations	4
Regulations made pursuant to Appropriations Acts	4
Bodies reporting to Parliament through Minister	4
Other programs and services authorized by votes in Appropriations Acts	4
Acknowledgements	5
Economic Scenario	**6**
Highlights	6
Employment Services	**8**
Highlights	8
Summary of Activities	8
Employment Programs	9
Outreach	9
Job Information Centres	9
National Job Bank	9
Mobility	9
Public Service Recruitment	9
Women's Employment	10
Women's Employment Counselling Centres	10
Special Needs Clients	10
Welfare Recipients	10
Ex-Offenders	10
Disabled Persons	10
Native Employment	10
CECs for Students	11
CECs on Campus	11
Specialized Youth Units	11
International Exchange	11
Employment Equity	11
Improvement of Service	12
Automation	12
Revitalization	12
Services to Employers	12
Monitoring and measuring	12
Aids to employment counselling	12

Tests and testing	12
Counsellor Training	13
Diagnostic Services	13
CHOICES	13
Job Finding Clubs	13
Other counselling tools	14
National occupational classification	14
JOBSCAN	14
Occupational/trade analysis	14
Human resource planning	14
Industrial Adjustment Service	15
Federal-Provincial Agricultural Employment Agreements	15
Canada Farm Labour Pools	15
Foreign seasonal agricultural worker movements	15
Canadian Industrial Renewal Program	15
Foreign worker policy	16
Table 1 Canada Mobility Program	17
Canadian Jobs Strategy	**18**
Highlights	18
A Transition Year	18
Job Development	19
Job Entry	19
Skill Shortages	19
Skill Investment	19
Innovations	20
Community Futures	20
Challenge '85	21
Related Programs	21
National Institutional Training Program	21
Skills Growth Fund	21
Interprovincial Standards Program	22
Employment Creation Grants and Contributions	22
Section 38 of the Unemployment Insurance Act	22
Table 2 1985-86 Year-end Expenditures and Participants	22
Table 3 1985-86 Year-end Expenditures, excluding UI	23
Insurance	**24**
Highlights	24
Record of Employment	24
Legislative changes	24

Public understanding of UI	24
The Social Insurance Number	24
Premium Reduction Program	25
Boards of Referees Service	25
Developmental uses of UI funds	25
Financial operations of the UI program	25
Benefit payments	25
Number of claims	25
Average weekly benefit	25
Special benefits	25
Fishing benefits	25
Training benefits	25
Work Sharing benefits	26
Job Creation benefits	26
Investigation and control	26
Premium revenue	26
Number of contributors	26
Average weekly insurable earnings	26
Premium rates	26
Premium reduction	26
Administrative costs	26
Government contributions	27
Balance of the UI account	27
Table 4 UI Benefits Paid in 1984 and 1985	28
Report of the Auditor General of Canada	**29**
Immigration	**38**
Highlights	38
Policy and Program Development	38
Immigration levels	38
Policy highlights	39
Immigration components	39
Consultations	39
Annual Refugee Plan	39
Selected worker restriction	40
Settlement	41
Transportation loans	41
Adjustment Assistance	41
Host Program for Refugee Settlement	41
Immigrant Settlement and Adaptation Program	41
Special needs refugees	41
Operations	41

Case Review	42
Ministerial correspondence	42
Special case review	42
Landings in Canada	42
Adjudication	43
Foreign Operations	43
Eastern Europe	43
Western Europe	44
Indochina	44
Africa and the Middle East	44
East Asia	45
Latin America	45
Refugee Status Advisory Committee	45
Table 5 Immigration by intended occupational group	46
Table 6 Landings by class in Canada:	47
Major source areas and Canadian destination	47
Table 7 Refugee Status Advisory Committee	48
Table 8 Refugee Status Advisory Committee:	49
Ministerial Decisions by Area 1979-1980 to 1985-86	49
Table 9 Intended destination of immigrants, 1981-82 to 1985-86	50
Table 10 Principal countries of last permanent residence of immigrants to Canada 1984-85 and 1985-86	51
Table 11 Where immigrants came from 1981-82 to 1985-86	53
Table 12 Employment and student authorisations issued 1985-86	53

Administration	54
Strategic Policy and Planning	54
Finance and Administration	55
Financial Services	55
Administrative Services	55
EIC Accommodation Project	55
Accessibility Program	55
Personnel	55
Systems and Procedures	56
Public Affairs	56
Executive Secretariat	57
Intergovernmental Affairs and External Liaison Directorate	57
Security Directorate	57
Emergency Planning Directorate	58
Public Rights Administration Directorate	58
Corporate Initiatives	59
Executive Management Services	59
Internal Audit Bureau	59
Statement of Operations	60

Introduction

The past year has brought about new challenges — and new programs and services to meet those challenges — for Employment and Immigration Canada (EIC). Throughout the year, EIC has moved ever closer to becoming a strong, cohesive unit dedicated to meet the direct needs of Canadians.

The Canadian Jobs Strategy is now a reality offering a wide range of programs and services designed to meet the demands of an increasingly complex labour market. It addresses the immediate needs of our client target groups — the disabled, women, displaced workers, young people and those just entering, or re-entering the job market.

CJS also offers programs to train and re-train our workforce and to provide skilled workers where and when needed across Canada. As we move to greater technology based industries, the need for highly skilled workers becomes imperative if Canada is to maintain its internationally competitive reputation.

Technology has touched all aspects of EIC operations by providing us with accurate, up-to-date information on the job market and the skills that are available in Canada's workforce to meet the demands of that market.

Canada continues to welcome newcomers from anywhere in the world without respect to ethnic, religious or racial background. Our immigration policies reflect our national goals and the contribution of Canada's immigration law and policy to fulfill those goals.

Within this climate of challenge, our mandate remains the same — providing relevant immigration policies and an efficient, fair unemployment insurance program closely tied to developing a labour force in tune with national needs and designed to help Canadians achieve their full potential.

This annual report details the activities of EIC during the fiscal year 1985-86.

Organization

Employment and Immigration Canada is made up of the Canada Employment and Immigration Commission (CEIC) and the Department of Employment and Immigration which were established under the 1977 Employment and Immigration Reorganization Act.

The Commission is responsible for all employment, unemployment insurance and immigration programs. It is headed by four persons appointed by the Governor-in-Council — a chairman, who is also chief executive, a vice-chairman and two commissioners. In order to reflect the Canadian marketplace, one commissioner is appointed after consultations with worker organizations and the other after consultations with employer organizations.

Seven groups make up the national headquarters of CEIC. Immigration, Insurance and Employment are concerned with service to the public. Personnel, Finance and Administration, and Systems and Procedures provide professional, technical and administrative support services.

The Department, closely associated with the Commission and located at national headquarters, consists of Public Affairs and Strategic Policy and Planning. The chairman and vice-chairman of the Commission are also the Deputy Minister and Associate Deputy Minister of the department.

EIC Mission

EIC, in co-operation with the public and private sectors, has two basic aims:

1) To develop and apply a framework of policies and programs necessary for the efficient functioning of the Canadian labour market. The framework must be consistent with national economic and social goals and must promote:

- a labour force which meets national occupational needs;
- an economy capable of growth and adaptation without undue burden on individuals, groups and regions; and,
- equality of opportunity to compete for, and have access to, jobs.

2) To develop and implement programs and policies to promote:

- an immigration flow responsive to Canada's social, cultural, demographic and economic needs;
- Canada's international commitments and humanitarian traditions;
- the early and successful adaptation to Canadian society of people admitted as permanent residents; and,

- effective control of people seeking to enter or stay in the country, taking into account the health, safety and security of Canada.

Objectives

EIC, again working with the public and private sectors, has basic objectives which underlie all its initiatives and policies:

1) To improve the functioning of the labour market to:

- ensure that workers, employers and institutions have the information they need to help the labour market work effectively;
- act as an intermediary in matching job opportunities with available workers and to help employers get the skilled workers they need;
- promote private sector human resource planning;
- further industrial and labour adjustment by helping industry and workers adapt to economic and technological change and take advantage of emerging economic opportunities.

2) To provide temporary income protection for unemployed workers and further the government's stabilization objectives by:

- paying UI benefits to eligible workers;
- furthering economic and labour market stability through UI;
- creating additional productive employment opportunities for unemployed workers.

3) To augment the skill base of Canada's human resources to meet the needs of the labour market by:

- helping workers acquire, develop and maintain their skills, so they are prepared to meet the needs of the labour market;
- assisting people who lack the basic skills needed in the labour market to acquire them;
- aiding refugees and other immigrants to integrate into the work force.

4) To promote equality of access to jobs for all residents of Canada in order to:

- reduce the disparities in the labour market resulting from artificial employment barriers and to redress the results of past practices;
- identify and support people who have difficulty entering or competing in the labour market;
- encourage employers to help people with employment disadvantages or who lack experience to enter, re-enter and stay in the labour market;
- provide the initial support needed to develop viable and continuing job opportunities in slow-growth communities.

5) To administer entry to, and settlement in, Canada, and provide effective control of people seeking to enter or stay in Canada by:

- developing and managing the government's policy on immigration levels;
- helping immigrants settle in Canada in collaboration with other federal departments, other levels of governments and private groups;
- carrying out effective and fair enforcement and control activities.

6) To achieve the mission of Employment and Immigration Canada, and carry out other functions allocated to it such as:

- administering the Canadian Government Annuities Program and Social Insurance Numbers;
- developing and managing the policies and programs of the Commission and provide information on them to our various publics;
- ensuring that the Commission's objectives and priorities and the financial integrity of its programs are achieved;
- recruiting and maintaining a competent staff which is increasingly representative of the labour force, and creating a favorable labour/management and work environment in which each person can realize his or her full potential.

Our Philosophy of Management

EIC is in the business of people, whether we are addressing the problems of the unemployed, making adjustments to the labour market or fulfilling Canada's international commitments and humanitarian traditions.

Our Philosophy of Management is a natural extension to the mission statement because it outlines the central beliefs and values which should form the basis for success in carrying out our mission. It identifies the type of behaviour which we consider important in our relations with our clients, employees and economic partners.

The major theme of the philosophy, and the beliefs and commitments that flow from it, is an emphasis on people. This is reflected in the need to provide clients with a high quality of service. It is also reflected in the need to provide our employees with the environment and support necessary to do a good job.

The philosophy, as we view it, is a goal — something we will continue to work toward. It is understood because we live in a time of constant change that there are built-in constraints on how we operate. We will do our best to lessen the impact of these constraints but we accept that they will be with us always, to some extent.

Our Philosophy of Management reflects the "Principles for the Management of the Public Service of Canada" issued by the Treasury Board and reinforces the spirit of "CEC in the Community" and "CIC in the Community" issued by EIC.

Our philosophy of management is to work together to provide the best service we can for our clients and the community.

From this philosophy, there flows a number of principles. These guide us in our daily work and help us to achieve our mission.

- Our clients are why we exist.
- Our employees are our most valuable resource.
- Our managers, in partnership with employees, are responsible for achieving our mission.
- Our communications and systems must support our managers and employees in the delivery of service to our clients.

Acts and Regulations

1) Unemployment Insurance Act, 1971; S.C. 1970-71-72, c.48, (excluding Parts IV and VIII) and regulations made pursuant thereto, i.e. Unemployment Insurance Regulations, CRC 1978, volume XVIII, c.1576 and the National Employment Service Regulations, CRC 1978, volume XVIII, c.1573;
2) Employment and Immigration Reorganization Act; S.C. 1976-77, c.54 including: Part I — Employment and Immigration Department and Commission Act; Part II — Canada Employment and Immigration Advisory Council Act;
3) National Training Act; S.C. 1980-81-82-83, c.109 and Regulations;
4) Emergency Gold Mining Assistance Act; R.S.C. 1970, c.E-5, subsection 6(2);
5) Reinstatement in Civil Employment Act; R.S.C. 1952, c.236;
6) Immigration Act 1976; S.C. 1976-77, c.52 and Regulations;
7) Government Annuities Act; R.S.C. 1970, c.G-6 and Regulations;
8) Government Annuities Improvement Act; S.C. 1974-75-76, c.83;
9) Labour Adjustment Benefits Act; S.C. 1980-81-82-83, c.89.
10) Employment Equity Act, S.C. 1986, c.31

Regulations made pursuant to Appropriations Acts

1) Labour Mobility and Assessment Incentives Regulations; CRC 1978, volume III, c.330;
2) Mobility Regulations; CRC 1978, volume XIV, c.1323.
3) Adjustment Assistance Regulations (Textile and Clothing Workers); CRC 1978, volume III, c.316;
4) Adjustment Assistance Benefit Regulations (Footwear and Tanning Workers); CRC 1978, volume III, c.317.

Bodies reporting to Parliament through the Minister

1) Canada Employment and Immigration Commission;
2) Department of Employment and Immigration;
3) Immigration Appeal Board;
4) Canada Employment and Immigration Advisory Council.

Other programs and services authorized by votes in Appropriations Acts

1) Industrial Adjustment Service;
2) Canada Agricultural Employment Program;
3) Local Employment Assistance and Development Program;
4) Outreach;
5) Diagnostic Services;
6) Canadian Jobs Strategy;
   — Job Development,
   — Job Entry,

— Skill Shortages,
— Skill Investment,
— National Labour Market Innovations Program,
— Community Futures,

Other programs which have been phased out,

— Canada Works,
— Career Access,
— Job Corps,
— Youth Training Option,

7) Immigrant Settlement and Adaptation Program;
8) Challenge '85;
9) Voluntary Organizations (Grants);
10) Canada Mobility Program.

Acknowledgements

Without the aid of many organizations and individuals in both the public and private sectors, EIC's mandate would have been impossible to fulfill. In particular we would like to thank: the authorities of all ten provinces and two territories; many federal departments and agencies, especially External Affairs Canada, Fisheries and Oceans Canada, Health and Welfare Canada, the Department of National Defence, the Public Service Commission of Canada, Revenue Canada, the Royal Canadian Mounted Police and Supply and Services Canada; management and labour in the private sector; and many national, regional and community groups and organizations.

Thanks are also due to our staff who, with dedication and commitment, provide a high standard of service to the public, often in trying circumstances.

Economic Scenario

Highlights

- Canada's economy grew at a real rate of 4.5 per cent. Consumer demand and real business investment increased by five per cent.
- Employment increased at a rate of 3.3 per cent with, on average, 11,430,000 Canadians employed during the fiscal year, an increase of 369,000 over the previous year. All provinces recorded gains in employment.
- The unemployment rate fell to 10.2 per cent for 1985-86 from 11.2 per cent for the previous fiscal year.
- Employment increased in all major industries in Canada. 1985-86 growth leaders included services (4.9 per cent), construction (4.9 per cent), transportation, communications and other utilities (4.2 per cent) and trade (4 per cent).

Canada's economy grew at a real rate of 4.5 per cent in 1985, lower than the 5 per cent of the previous year. However, that performance was considerably stronger than most forecasters had predicted. In addition, economic growth shifted from external demand — which accounted for most of 1984's growth — to domestic demand.

Consumer demand rose by 5 per cent, the largest annual gain since 1976. Real business investment also increased by 5 per cent after virtually no change in 1984.

In contrast, exports tapered off in response to an economic slowdown in the United States, Canada's largest trading partner. Real exports had grown by 20 per cent in 1984 but declined to 4 per cent growth in 1985. Motor vehicles and parts accounted for two-thirds of that.

Employment remained strong throughout 1985-86, increasing at a rate of 3.3 per cent compared to 2.3 per cent growth for the previous fiscal year.

During the first quarter of the fiscal year, employment increased by 1.3 per cent (145,000) but slowed down to only 0.5 per cent (52,000) during the second quarter. Job gains again picked up during the third quarter to 1 per cent (117,000) and finished the fourth quarter with an exceptionally strong 1.5 per cent (170,000) growth.

On average, 11,430,000 Canadians were employed during the fiscal year, an increase of 369,000 over 1984-85.

The resurgence in employment finally resulted in a significant decline in the unemployment rate which fell below a double digit level by the end of 1985-86 for the first time in nearly four years. Further declines in the unemployment rate were hampered by continuing strong growth in the labour force (265,000), 83 per cent of which was a result of an increase in the working-age population.

On average, the unemployment rate fell to 10.2 per cent for fiscal year 1985-86 from 11.2 per cent in 1984-85. Newfoundland, New Brunswick and British Columbia continued to have unemployment rates well above the national average.

Adult male employment increased by 160,000 or 3.1 per cent, nearly double the growth rate in 1984-85. Despite an increase in the adult male labour force of 108,000, strong employment growth resulted in a decrease of a full percentage point in the adult male unemployment rate, from 8.9 per cent in 1984-85 to 7.9 per cent in 1985-86.

Adult females again experienced the fastest employment growth in 1985-86 — 176,000 or 5 per cent. While the participation rate of adult females continued to increase, strong employment growth again resulted in a decline in this unemployment rate from 9.8 per cent in 1984-85 to 9.2 per cent in 1985-86.

All provinces recorded gains in employment. The strongest were in New Brunswick (4.8 per cent) and in Prince Edward Island (4.1 per cent).

Ontario accounted for more than its share of total job creation. Ontario gained 46 per cent of the national employment growth in 1985-86, but made up only 36 per cent of the national working-age population.

Employment increased in all major industries in Canada. 1985-86 growth leaders included services (4.9 per cent), construction (4.9 per cent), transportation, communications and other utilities (4.2 per cent), and trade (4 per cent).

While 82 per cent of job gains were in all service-producing industries, this sector accounted for only 70 per cent of total employment in 1985-86. Although employment gains were recorded in both service and goods-producing industries, the service sector's employment growth continued to outstrip the goods-producing sector's.

Full-time employment increased at a rate of 3.1 per cent (288,000) in 1985-86, up from the 2.4 per cent (215,000) 1984-85 growth rate. Part-time employment increased at a faster rate of 4.1 per cent (80,000). This reversed the pattern of the previous fiscal year.

Employment Services

Highlights

- Total jobs filled by Canada Employment Centres were 1,244,000.
- EIC listed 1,217,600 jobs of more than one week's duration and 342,700 jobs of less than one week. 922,600 clients were placed in jobs of more than one week's duration and 321,400 were placed for less than one week (including CECs for Students).
- 555 Industrial Adjustment Service Agreements were signed at a cost of $8.35 million.
- In total, 84,817 people, including 24,604 Natives and 10,228 disadvantaged youth were placed in full- or part-time employment through the Outreach program.
- More than 435,000 temporary and casual placements for students were made through CECs for Students.
- 60,892 students were placed by CECs on campus.
- Specialized Youth Units serviced 7,400 economically and socially disadvantaged young people.
- 19,400 Natives were placed in regular employment through programs and services of EIC. 15,800 Natives started training under EIC training programs.

Working closely with its social and economic partners to serve the public, EIC provided, through a national network of Canada Employment Centres (CECs), programs and services for counselling, placement, employer-market development and human resources planning.

In recent years these efforts have been enhanced by the introduction of computer technology and self-help tools. As a result, EIC has been able to put more effort in providing assistance to employee clients who encounter employment barriers and to members of target groups identified as government priorities.

To give the communities served input in the programs, services, planning and delivery, Local Advisory Councils were established. They give communities a vehicle to provide advice to CEC management on the full range of programs and services. 97 councils were established by the end of the fiscal year.

Summary of Activities

EIC operated 460 regular CECs, along with itinerant services to 187 remote or isolated communities. It also provided services through more than 100 CECs on university campuses.

Through 299 Outreach projects, additional services were provided to clients who could not be adequately served by regular CECs.

EIC provides services to workers in three areas:

- Labour Market Information: collecting and providing timely and accurate information to clients.
- Labour Exchange: registering workers, listing available jobs and referring workers to employers.
- Adjustment Services: for selected worker and employer clients to promote adaptation to existing and future labour conditions.

EIC encourages employers to list job vacancies with CECs so that workers and jobs may be matched. In 1985-86 total placements were 1,244,000 (including CECs for Students).

CECs and Outreach projects not only provide employers with selection and referral services but also work with business and industry to determine human resource needs.

Employment vacancies, clients referred, and clients placed totalled:

VACANCIES OF MORE THAN ONE WEEK	1,217,600
- Regular CECs and CECs on Campus	917,600
- CECs for Students	300,000
VACANCIES OF LESS THAN ONE WEEK	342,700
- Regular CECs and CECs on Campus	158,600
- CECs for Students	184,100
CLIENTS REFERRED TO REGULAR EMPLOYMENT	3,839,300
- Regular CECs and CECs on Campus	3,008,100
- CECs for Students	831,200
PLACEMENTS, MORE THAN ONE WEEK	922,600
- Regular CECs and CECs on Campus	657,800
- CECs for Students	264,800
PLACEMENTS, LESS THAN ONE WEEK	321,400
- Regular CECs and CECs on Campus	150,800
- CECs for Students	170,600

Employment Programs

Outreach

Outreach enlists the aid of community-based organizations to extend employment services to clients who cannot always be served adequately by regular CECs.

Under contracts for service signed with sponsoring organizations, 299 Outreach projects were funded from a $23.1 million budget. Nearly 851 counsellors and other project employees provided services to more than 1,000 communities.

Workers are helped to identify and overcome barriers to employment. This may involve co-ordinated efforts between Outreach staff and other appropriate community agencies.

Among 216,000 men and women who sought employment assistance from Outreach projects, approximately 85,000 were placed in full or part-time jobs.

Outreach projects client groups:

For women	30
For disabled people	50
For youth	33
For Native people	99
Others	87

Job Information Centres

Most CECs have Job Information Centres where workers can make occupational and job choices from available lists, get assistance from a referring officer and get information about job vacancies and employment conditions.

National Job Bank

The National Job Bank is a computerized, country-wide inventory of hard-to-fill jobs.

Through a nationwide telephone/computer hook-up, local CECs can list job vacancies on behalf of employer clients. Similarly, on behalf of worker clients, they can look for vacancies in the job bank.

At any one time, the bank contains approximately 3,500 job vacancies. Approximately 50 new vacancies are added to the data base daily. The system helped to place 4,000 workers during the fiscal year.

The National Job Bank is just one of the initiatives EIC has taken to match skill shortages with skill surpluses across Canada.

Mobility

The Canada Mobility Program facilitates the movement of workers who are unemployed, underemployed or about to become unemployed. If work is not available locally, the program provides financial assistance to workers who must move to the nearest appropriate location where a job is available. It also assists persons who must travel to obtain employment services that are not available locally. The program provided five types of assistance in 1985-86:

- exploratory assistance for workers to attend a specific job interview in the nearest area where suitable work was available;
- assistance for workers and their families to relocate to the nearest area where suitable employment was found;
- travel assistance to seasonal agricultural work;
- special travel assistance for workers to obtain employment services not available near their home; and
- travel assistance to temporary employment of six weeks to nine months.

During 1985-86, approximately $8.9 million was used to assist workers under the mobility program — 4,910 workers and their dependants were helped to relocate; another 5,194 workers received exploratory assistance, 1,520 persons were given special travel assistance; and 12,519 workers and students received assistance to travel to temporary employment, mainly in seasonal agriculture work.

Public Service Recruitment

EIC is responsible for recruiting and referral services for those federal departments and agencies given staffing authority by the Public Service Commission. Services are restricted to the Administrative Support category outside the National Capital Region only, and to the operational categories.

In 1985-86, 40,000 regular job vacancies were listed with CECs by government departments and agencies. About 37,000 appointments were made from 114,000 persons referred.

Women's Employment

To assist women to achieve suitable and self-fulfilling employment, EIC continued to actively promote the development of labour market conditions in which the economic potential of these workers is fully tapped, and continued to support women workers in their pursuit of employment which can sustain them.

Placements of women (regular and casual) (excluding CECs for Students)	
Regular placements of women in non-traditional occupations	42,100

A women's liaison counsellor has been appointed in each CEC to expand the services available to women.

Women's Employment Counselling Centres

Seven Women's Employment Counselling Centres operate in Halifax, Montreal, Toronto, Winnipeg, Regina, Calgary and Vancouver. Their clients include women who have never worked outside the home before, those re-entering the job market and those seeking career change.

Special Needs Clients

Special needs clients are people who are assessed by an employment counsellor as being employable but not currently ready for a job because of personal problems which adversely affect their employability. The problems are such that above average levels of employment counselling and intervention are required before participation in regular EIC programs and/or the labour market can be considered.

They require both regular and special EIC programs and services such as Outreach and special needs counselling. These services are often provided in conjunction with services from various outside agencies. EIC's purpose is:

- to identify special needs clients;
- to improve their level of job readiness and,
- to assess them in integrating into the labour market.

Welfare Recipients

In 1985, an agreement was signed with Health and Welfare Canada whereby the Canada Assistance Program funds will be available, not only for income support but also for Canadian Jobs Strategy programs aimed at increasing employment opportunities for these clients.

Ex-Offenders

A national committee of senior officials from Correctional Services Canada and EIC was established to oversee the implementation of the recommendations of the joint CSC/EIC Review of Employment-Related Services to Ex-offenders released in March 1984. Regional committees deal with local implementation of the report's recommendations.

Disabled Persons

During 1985-86, almost 7,600 disabled persons were placed in regular employment through CECs. Others participated in training and job creation programs — approximately 1,584 participated in the Job Development component of Canadian Job Strategy (CJS), 173 participated in the Job Entry component, 42 in the Job Re-entry component, 10 in the Skills Shortages program, and 14 in the Skill Investment program.

The Outreach program continued to assist disabled Canadians. Through 50 projects costing $3.2 million, 4,349 disabled persons received help in finding employment. The Grants to Voluntary Organizations program also assisted, though in a somewhat different fashion, as it provided approximately $183,600 to 15 organizations to assist their work on behalf of disabled persons.

Almost 92 per cent of all CEC offices are now considered accessible to the physically disabled public.

Native Employment

EIC's mandate is to deliver employment programs and services to Canadians on the basis of needs and eligibility. Because Native people have identified needs beyond those of most Canadians, EIC attempts to deliver a significant portion of its relevant services and programs to this target group. To assist EIC in this, there is an established network consisting of:

- a native employment directorate at NHQ;
- regional native employment co-ordinators;
- native employment counsellors (CEC).

In 1985-86 approximately $177.4 million was spent on human resource and employment development programs for Native people. In all, 1,851 participated in the Job Development component of CJS, 482 in Job Entry, 192 in Job Re-entry, 36 in the Skills Shortages program and 180 in the Skill Investment Program.

Through the Native Internship Program, 500 Native students found summer jobs at EIC at a cost of $2.4 million. A newsletter entitled IMAGES was produced to describe experiences of Native interns.

In the network of CECs there are 97 Native employment counsellors serving Native clients. CEC employment services were delivered to Native communities through 99 Outreach projects sponsored by Native groups at a cost of approximately $4.7 million.

CECs for Students

Between April and September 1985, 450 CECs for Students were operated and staffed by approximately 1,600 senior students and recent post-secondary graduates. The centres registered 676,000 students for summer employment. Approximately 435,000 temporary and casual placements were made, mostly in the private sector at a cost of $13 million. These placements represented a five per cent increase over the previous year.

CECs on Campus

During the 1984-85 academic year, more than 150,000 post-secondary students registered at more than 109 CECs at universities and colleges across Canada. These on-campus centres placed close to 61,000 students, more than 54,000 of them in career-oriented jobs. Recruiters from potential employers spent 8,400 work days interviewing students at universities and colleges.

Specialized Youth Units

Ten Specialized Youth Units (SYU) across Canada help young people (aged 15-19) who require special assistance because of economic and social disadvantages to become integrated into productive employment.

During the past year, approximately 7,400 young people sought the services of the SYUs — vocational counselling, job placement, interest and aptitude testing, Job Finding Clubs, training in how to find a job, and the use of the CHOICES computer program.

International Exchange

In total, 4,149 Canadian students and young workers participated in international exchange programs. Canada was host to 2,930 foreign students and university graduates. These programs, divided into Student Exchange and Young Worker Exchange movements, permit both Canadian and foreign post-secondary students and young graduates to gain work experience abroad through career-related employment opportunities in each other's countries.

Employment Equity

On June 27, 1985 the Employment Equity Bill (C-62) was presented in the House of Commons. It requires federally regulated businesses with 100 or more employees to implement employment equity.

The Federal Contractors Program was also organized and prepared. It requires companies with 100 or more employees bidding on government contracts for goods and services valued at $200,000 or more to certify their commitment to implement employment equity and to provide access to their workplace for a compliance review by EIC.

Employment equity eliminates policies and practices resulting in employment barriers. One of the main features is that it focuses on results and provides managers with the flexibility to develop plans appropriate to their needs. The objectives foster the fair representation of women, aboriginal peoples, disabled persons and visible minorities in the employer's work force.

In addition to developing new mandatory programs, EIC continue to deliver consultative services to employers.

Employment Equity consultants help employers analyze their employment policies and the composition of their work force to determine the representation of target group members. They also help employers develop the necessary measures to remove systemic barriers and to achieve adequate representation of target groups.

More than 120 companies had signed letters of agreement, and 39 were signed in the 1985-86 fiscal year. As well, 225 consultations were held.

These consultations represent a significant service to employers who did not have agreements with EIC.

The Employment Equity Branch also co-operated with the Canada Oil and Gas Lands Administration of Energy, Mines and Resources.

Improvement of Service

Automation

To increase efficiency and reduce the time required to deal with job orders, automated equipment was installed in selected CECs.

The Metropolitan Order Processing System, an automated system which distributes and controls referral on job orders and provides an index of employment registrations, has been upgraded to a more sophisticated version known as the National Employment Service System.

Phase I of this system, implemented in all major urban areas across Canada, lists more detailed client information in an inventory of workers for more effective automated job-matching.

QUADRANT, a computer-based, client-operated information system on job search techniques, continues to be expanded for more extensive use.

Revitalization

Revitalization was started in 1982 to improve EIC's capacity to provide timely and effective services. The major thrust consists of an extensive review of the employment services' performance in responding to the needs and expectations of clients across Canada. Its objective is to improve EIC's capacity to promote positive adjustments in the labour market.

The revitalization program is based on 60 projects concerning all aspects of employment service management and operations. As a result of a series of studies and recommendations, a number of major tests were conducted in 31 CECs across Canada during 1985-86. Many of the policies and practices deriving from these tests have been successfully implemented.

Services to Employers

The general objective of EIC Employer Services is to deliver quality services to employer clients in labour exchange, labour market information and human resources development. This objective has been extended specifically to small business and entrepreneurship.

Since January 1985, several small business services have been implemented in CECs across Canada. CECs are encouraged to continue their commitment and to be more selective in marketing the Canadian Jobs Strategy and the Small Business Initiative services to those enterprises that show potential to influence the local labour market.

Also, this commitment is being extended to new entrepreneurs.

The Employer Services Directorate is developing a comprehensive communication network with other governmental departments and agencies concerned with small business and entrepreneurship to assist CECs in responding better to their employment-related needs.

This network will enable CECs to become the community's focal point for human resource development for small business operators and new entrepreneurs.

Monitoring and measuring

Work began on revising statements of objectives and performance indicators for accurate and sensitive measures of efficiency, effectiveness and quality of service.

Work continued in developing and refining more broadly based measurement systems, as well as on monitoring projects designed to assess and weigh the benefits of operational innovations.

Aids to employment counselling

Counselling aids used by both counsellors and clients were improved or created to replace those becoming obsolete.

Tests and testing

Testing is one aspect of the counselling services which is increasing in importance. Testing services are used where appropriate to obtain a better assessment of clients' interests, aptitudes, skills and potential. Their purpose is to show the client where he or she is so that, with the counsellor's help, this information can be added to other data to make the best possible career decision. A variety of tests are used to assess a client's current level of performance in a given skill in relation to existing and potential employment opportunities.

To support these services, a program of test research and development is carried on by EIC. And to broaden the counsellors' horizon of career exploration in the

counselling process, the Canadian Occupational Interest Inventory has been created. It assesses the interests of clients in relation to the model used by the Canadian Classification and Dictionary of Occupations (CCDO) dictionary.

A glossary of interest profiles relates individual client interest and aptitude profiles to specific occupations as described in the CCDO. In addition, revisions to the General Aptitude Test Battery have been made in order to modernize test content and take into account the use of the metric system of measurement in Canada.

To provide the highest quality of testing and counselling services in CECs and to keep testing policies and programs in tune with latest developments, we continue to train counsellors. As of February 1986, more than 1,900 counsellors had been certified to use EIC tests.

Counsellor Training

The employment counselling service is available to all CEC clients. The application of specific counselling tools (e.g., psychometric tests, creative job search techniques) is left to the discretion of individual employment counsellors. It is the responsibility of the employment counsellor to decide which counselling services are required for each client. For 1985-86, $875,200 was approved for administering these counselling services.

Consistent with the Employment Counselling in the CEIC report (1980) and with major revitalization initiatives, EIC has made significant progress toward achieving employment counselling policy objectives.

Most notable is the introduction of modules of the competency-based training program. The program is designed to equip employment counsellors with the knowledge and skills necessary to provide effective services to worker-clients who need assistance to integrate into the labour market or to become independent in their job search activities.

Module I, the Assessment Component of Employment Counselling, was delivered to 1,403 employment counsellors as of February 1986. Module II, Individual Employment Counselling: an Action-based Approach, was delivered to 404 employment counsellors by the same date.

Both modules provide counsellors with training in the complete employment counselling process, moving from employability assessment and goal delineation through short-term interventions for goal achievement to termination and evaluation.

Diagnostic services

The Diagnostic Services program has been in operation since 1972 to ensure that counsellors fully understand the employment implications of the physical, social and psychological factors which affect a client's ability to participate in the labour market.

The program purchases diagnostic services for clients with special counselling needs. Expenditures for 1985-86 were $1.186 million, and 3,600 clients benefited from the program. In response to the Obstacles Report, work has continued to extend diagnostic services to disabled persons.

CHOICES

This computerized career information system was in regular use in 48 CECs, serving 30,000 clients. A number of other CECs offered the service on a part-time basis. CHOICES was also widely used at several regional exhibitions and career fairs.

The system helps clients make career plans by choosing an occupation suitable for their own skills and values. It also provides information on programs at educational and training institutions across Canada.

A decision was made to convert CHOICES from a single mainframe for the network of sites in CECs to independent micro-computers. A contract was made for 66 microcomputers and work started on preparing the software. It is expected that operational costs will be reduced by one-half to two-thirds.

Job Finding Clubs

Job Finding Clubs are now conducted regularly by some CECs, Outreach and Canadian Jobs Strategy programs, as well as other provincial and municipal agencies. In sessions lasting up to three weeks, participants receive training in becoming skilled job seekers and in securing suitable paid employment as a direct result of Job Finding Club participation. Clubs report an 80 per cent or better average success rate in helping members find jobs in three weeks or less.

Other counselling tools

A number of other counselling tools are also in place, including Creative Job Search Techniques, the Moving On series, PLACE, the Index to Canadian Occupations, Overcoming Employment Barriers and the Directory of Occupational Options after Secondary School.

National Occupational Classification

Work continued on a new national occupational classification which will provide Canada with an improved ability to collect, analyze and communicate occupational statistics and information. Developing the new classification involves a national program of occupational analysis and is expected to continue for several years. Better occupational statistics will help EIC programs like labour supply and demand projections, human resources planning and employment equity.

JOBSCAN

Work continued on JOBSCAN, an innovative automated approach to the identification of job-related requirements. JOBSCAN can be organized by checklists to provide precise job-order definitions and jobseeker screening in placement operations. It will also serve the needs of unemployment insurance, immigration, training, supply and demand forecasting, and other areas within the EIC's mandate.

During the fiscal year, additional JOBSCAN checklists, by which workers list their requirements, were developed. Selected checklists were tested and revised. Manual testing of JOBSCAN is being conducted in the user-trial CECs as part of revitalization. Checklists were distributed to all CECs to support expanded services to small business.

Occupational/trade analysis

EIC, in co-operation with authorities in all provinces and territories, developed and published nine new, and four updated, occupational/trade analyses. These analyses are used by educators, apprenticeship and training authorities to develop curricula. They are used as the basis for examinations for interprovincial Red Seal certification, which increases the mobility of skilled Canadian workers, and other trade examinations. They are also used for employment and vocational counselling.

Human resource planning

Human resource planning is part of the range of management responsibilities necessary for industries to be productive, profitable and competitive. EIC has long recognized that it can co-operate more successfully with business and labour to design and apply effective labour market policies and programs when human resource planning is practised by the private sector. As a result, EIC continued to place a high priority on promoting this.

Twenty-one national human resource planning agreements are now in effect in various sectors including mining, aerospace, agriculture and electronics. EIC's 10 regional offices also concluded nearly 300 agreements with firms and associations in 1985-86.

Encouraging human resource planning is an essential element in our on-going work with other federal departments and agencies. EIC is active in negotiating and implementing federal-provincial/territorial Economic and Regional Development Agreements and related subsidiary agreements as a means to encourage human resource planning and labour market adjustment.

As well, EIC assesses the employment plans of firms regulated by the Canada Oil and Gas Lands Administration. EIC's close working relationship with Energy, Mines and Resources Canada and with the oil and gas exploration and development firms ensures that human resource planning and the effective use of EIC's labour market development programs are key components of major energy projects in Canada's northern regions and offshore.

Other sectors also received particular attention. The cultural sector, tourism and hospitality and forestry and fisheries have been given priority status for participation in the Canadian Jobs Strategy.

Much effort was devoted to studying the human resource planning implications of computer assisted design/computer assisted manufacturing technologies and the expanding software sector.

A special Construction Study Paper was prepared for the Canadian Labour Market and Productivity Centre.

The mandate of a successful private sector-driven human resource development initiative — human resource planning boards in the aerospace sector — formally came to an end on March 31, 1986, although EIC will continue to co-operate with the industry in Quebec through an Industrial Adjustment Service agreement.

Industrial Adjustment Service

For more than 20 years, the IAS (and its predecessor, the Manpower Consultative Service) has successfully encouraged management and labour to work co-operatively to address adjustment issues in the workplace.

Through the IAS, EIC can provide up to 50 per cent of the costs of the work of joint committees set up through formal agreements among workers, employers and EIC (as well as, in some cases, provinces or municipalities). These committees comprise representatives of management and labour and are chaired by a non-affiliated person. The servicing IAS officer is an ex-officio member.

In 1985-86, 555 new IAS agreements were signed at a cost of $8.35 million. Activity was intense in Montreal East, where high job losses led to negotiating a major community-based IAS agreement. Similar effort was required to respond to major layoffs in the mining industry in the Quebec north shore region. IAS was also successful in hundreds of other, smaller adjustment situations in almost every sector of the Canadian economy.

State and federal governments in the United States are enthusiastic about the IAS approach. Program officials are frequently invited to lead workshops in Washington, D.C., and state capitals. Several IAS-style pilot projects are planned in a number of states in 1986-87.

Federal-Provincial Agricultural Employment Agreements

Federal-Provincial Agricultural Employment Agreements were in effect with all provinces except Alberta and Newfoundland. In 1985-86, $893,000 was spent for basic cost-sharing projects such as seasonal worker housing, promotion and advertising, daily worker transportation, research projects, interprovincial youth exchange and secretarial services.

Canada Farm Labour Pools

The Canada Farm Labour Pool (CFLP) system fully involves the private sector in delivering specialized employment services to the agricultural industry. Each CFLP is operated by an independent contractor under a contribution agreement with EIC. The pool maintains close contact with the local CEC concerning the use of EIC programs such as training, mobility and job creation. There are 65 CFLPs covering all major farming areas of the country. In 1985-86, more than 275,000 vacancies were filled by CFLPs. Spending for the program was $5.7 million.

Local Agricultural Employment Boards, largely composed of local representatives, act in an advisory capacity to the pools and establish guidelines for wage rates, working conditions and accommodation for workers hired through the pools.

Foreign seasonal agricultural worker movements

These movements continue to provide an organized method of supplying foreign workers to meet the temporary needs of employers filling seasonal agricultural jobs. In 1985, Caribbean countries supplied 4,173 workers and Mexico supplied 832. The majority of these workers were employed on farms and in canneries in Ontario; a small number went to Alberta, Manitoba and Quebec.

Canadian Industrial Renewal Program

In 1981 the government announced a five-year, $267 million program to foster the development of competitive textile, clothing, footwear, and tanning (TCFT) industries, and to assist those communities and workers most affected by the gradual liberalization of world trade in TCFT commodities. The program's mandate expired on March 31, 1986.

The Canadian Industrial Renewal Program helped restructure, consolidate and modernize TCFT firms, develop and diversify the economic base of TCFT communities, and helped displaced workers make the transition to new employment.

Displaced TCFT workers were eligible for normal EIC training, mobility, job development and job placement programs and services. They also had access to wage subsidies, enhanced mobility assistance and training allowances.

In 1985-86, 12,417 TCFT workers received assistance through EIC programs at an estimated cost of slightly less than $6 million. Total cost for the five years was $57.5 million.

Foreign worker policy

EIC encourages the employment of foreign workers by Canadian firms when this creates or maintains jobs for Canadians, brings new technology to Canada, enables Canadians to be trained in new skills or expands our productive capacity.

While ensuring that hiring foreign workers does not adversely affect the employment and career opportunities of Canadians, EIC works with employers and labour organizations to identify ways in which our future needs for foreign workers can be minimized, particularly during periods of high unemployment.

EIC sometimes uses the foreign worker approval process to encourage improved human resource planning by employers or to enhance the benefits to the Canadian labour market of certain major developments. This has been an especially important approach in the energy and health fields as well as in specific initiatives in such sectors as shipbuilding, automotive and other areas of manufacturing.

Table 1

Canada Mobility Program
Activity and Expenditures
As at March 31, 1986

Province	Relocation		Exploratory		Special Travel		Temporary Employment		Seasonal Agriculture		Contingency Return		Total	Total		Day Haul	Grand Total	1985-86 Original Budget	Updated Budget
	No.	$	No.	$	No.	$	No.	$	No.	$	No.	$	No.	$	Person-days	$	$	$	$
Nfld.	532	764,047	309	149,930	314	15,401	181	51,507	30	12,047	2	534	1368	993,466	—	—	993,466	1,040,000	1,040,000
N.S.	221	228,483	243	103,660	301	18,932	16	4,753	80	275,406	—	—	861	631,234	29403	—	631,234	552,000	702,000
P.E.I.	12	10,581	27	16,625	28	1,939	5	1,229	1	16,122	—	—	73	46,496	3706	—	46,496	52,000	52,000
N.B.	242	205,178	212	74,904	248	16,942	80	14,817	387	87,630	—	—	1169	399,471	523	—	399,471	355,000	425,000
Qué.	1312	744,230	1842	375,466	104	10,451	370	78,578	4812	739,968	6	710	8446	1,949,403	8710	—	1,949,403	2,200,000	2,300,000
Ont.	898	796,127	1173	457,781	345	21,129	191	34,986	5940	1,102,286	16	9,507	8563	2,421,816	41479	—	2,421,816	2,982,000	2,532,000
Man.	111	121,585	186	56,650	68	7,116	9	2,936	75	38,084	—	—	449	226,371	2655	—	226,371	376,000	351,000
Sask.	149	129,676	144	42,073	62	7,536	4	1,714	4	224	2	985	365	182,208	—	—	182,208	205,000	205,000
Alta. & N.W.T.	368	445,769	257	103,964	23	2,088	58	24,733	—	117	4	2,778	710	579,449	1	—	579,449	1,300,000	1,000,000
B.C. & Y.T.	1065	1,070,810	801	321,486	27	3,382	274	27,000	2	1,022	2	555	2171	1,424,255	—	—	1,424,255	1,268,000	1,668,000
NHQ																		—	*55,000*
Total	4910	4,516,486	5194	1,702,539	1520	104,916	1188	242,253	11331	2,272,906	32	15,069	24175	8,854,169	86477	—	8,854,169	10,330,000	10,330,000

The Canadian Jobs Strategy

Highlights

- The Canadian Jobs Strategy was officially announced on June 28, 1985, by the Honourable Flora MacDonald and five of its six programs became operational on September 5, 1985.
- 96,100 people participated in the Job Development program at a federal cost of $326.6 million.
- 23,400 participants benefited from Job Entry projects at a federal cost of $43.9 million.
- $59.7 million was spent under Skills Shortages to help 14,500 workers acquire skills in demand by employers.
- 4,500 workers received training under Skill Investment at a federal cost of $7.3 million.
- 9,100 participants were assisted under the Local Employment Assistance and Development Program at a federal cost of $68.3 million.
- Under Challenge '85, 88,100 students found summer jobs at a federal cost of $135.6 million.
- 35.3 per cent of all trainees under the National Institutional Training Program were women and 7.9 per cent were Natives. More than 1,050 disabled people and more than 840 participants identified as members of visible minorities also received training.
- $43.9 million was spent on the Skills Growth Fund.

A Transition Year

Fiscal year 1985-86 was a year of transition for federal labour market programming. It was a year during which new programs comprising the Canadian Jobs Strategy were brought into fruition, while training and job creation programs conceived under the former government gradually diminished.

The Strategy was officially announced on June 28, 1985, by the Honourable Flora MacDonald and five of its six programs became operational on September 5, 1985 (the implementation of Community Futures, the sixth program, was delayed).

In broad terms, the Canadian Jobs Strategy aims at ensuring that federal resources are used effectively to bring direct assistance to those most in need. Many Canadians face severe disadvantages in the labour market, or are more severely affected by changing technology and economic conditions. Programs of the Strategy which address those needs are:

Job Development:	the long-term unemployed
Job Entry:	young people who are out of school and unable to find work; and, the growing number of women entering or re-entering the labour market;
Skill Investment:	workers needing skills training to avoid layoffs or job displacement;
Skill Shortages:	employers needing assistance to train employees in skills for which there are existing or anticipated shortages;
Community Futures:	communities suffering severe economic decline which need new opportunities for long-term employment;
Innovations:	the need for innovative solutions to labour market problems.

The Canadian Jobs Strategy represents a whole new approach to training Canadians — a complete redesign of the government's labour market programs and a fundamental change in the way we develop and invest in our most important resource — individual Canadians.

Following a period of intensive consultation with its economic partners in late 1984 and early 1985, it was generally accepted that the existing array of job creation and training programs were not serving the Canadian public to the degree needed to meet the skill and job experience demands of a rapidly changing labour market.

CJS programs have addressed this problem by linking training with ongoing economic activity and real jobs. They allow flexibility to meet changing regional and local needs as program budgets are set according to regionally defined parameters.

They are simpler, less confusing and more accessible, with clearly defined objectives. An important element of these programs is the setting of fair employment targets for women, Natives, the disabled and visible

minorities. A comprehensive network of Local Advisory Councils ensures responsive front-line delivery of the programs, while multi-year funding provides a stable monetary context for the Strategy.

Job Development

Job Development focuses on the needs of the long-term unemployed — those who have been unemployed for 24 out of the previous 30 weeks. The program is designed to make these individuals more employable by offering an appropriate combination of work experience and relevant training and/or skill acquisition.

Job Development provides for placement of eligible candidates into subsidized projects or individually subsidized jobs. Project sponsors can include the private and non-private sectors and community groups.

In 1985-86, 96,100 people participated in the Job Development program at a federal cost of $326.6 million.

Job Entry

The Job Entry program is designed to assist those making a transition into the labour market. Four options are available to provide an appropriate combination of training and work experience.

Based on the successful Youth Training Option, the **Entry** option is designed to help young men and women making the transition from school to work, particularly those who have not completed secondary school.

The **Re-entry** option is available to women having difficulty entering or re-entering the labour force after working in the home for at least three years.

The **Co-operative Education** option supports the implementation or expansion of the work/study programs offered by educational institutions.

Job Entry creates opportunities for the business and voluntary sectors to join forces in creating projects which provide for the individual training and work experience needs of its clientele, while at the same time addressing local labour market requirements.

In 1985-86, 23,400 participants benefited from Job Entry projects at a federal cost of $43.9 million.

Skill Shortages

The Skill Shortages program provides financial assistance for employers to train current or newly-hired employees in skills in which there are existing or anticipated shortages. Training may consist of combinations of on-the-job training and classroom instruction.

Program assistance is available only in occupations designated either regionally or nationally. Local Advisory Councils, provincial governments and other economic partners advise EIC on the existence of skill shortages and make recommendations on appropriate ways to alleviate them.

Assistance to employers may take the form of partial reimbursement for participants' wages and/or direct training costs. Additional assistance is available if special arrangements are needed to accommodate disabled workers. In addition, training courses may be purchased from public and private institutions when employers cannot train a sufficient number of workers to meet the need. The classroom portion of apprenticeship is also funded under this program.

In 1985-86, $59.7 million was spent to help 14,500 workers acquire skills in demand by employers.

Skill Investment

Under Skill Investment, workers whose jobs are threatened by technological or market change may train in new skills before their existing skills become obsolete. Participants must be currently employed or self-employed and their jobs must be considered sensitive to changing market and technological conditions.

Three options are available:

The **Small Business Training** option applies to companies haing fewer than 100 employees and provides subsidies for wages while workers receive training, whether on-the-job or classroom, and for direct training costs.

The **Extended Training Leave** option provides wage subsidies for employees taking educational leave and pays a portion of the direct training costs.

Through the **Training Trust Fund** option, employers and employees can establish a fund to pay for members' future training and skill development. EIC provides a percentage of contributions made by participants for three years.

In fiscal year 1985-86, 4,500 workers received training under Skill Investment at a federal cost of $7.3 million.

Innovations

The National Labour Market Innovations Program stimulates and supports new and innovative solutions to labour market problems. Financial support is provided for pilot projects, demonstration projects and short-term activities which test new approaches to employment issues.

The program is open to any individual or group with an innovative proposal for improving the functioning of the labour market. For example, new training technologies, alternative arrangements for labour market adjustment and more effective links between training and job development.

There are no predetermined limits for projects supported by the Innovations Program. Each proposal is judged on its own merits with the emphasis on creativity and innovation. Proposals, must, of course, be practical and show potential for generating lasting improvements in the labour market. Projects should test ideas that could be adopted on a larger scale by the private sector or help improve public programs in the future.

The Innovations Program is designed to encourage new ideas. Projects that are already in operation or could be funded by existing public or private sector initiatives cannot be considered.

Community Futures

The Community Futures program was under development in 1985-86.

This program will assist selected communities hit by major layoffs and plant closures or faced with chronic unemployment and economic decline. The program will aim to bring about a permanent reduction in unemployment by promoting the creation of new permanent jobs, by supporting existing employment, by providing training or by moving unemployed workers out of the local labour market.

Five options will be available under Community Futures:

- the **Self-Employment Incentive** option will assist workers in becoming self-employed;
- **Business Development Centres** will be established to provide investments, loans or advice to local small businesses;
- a **Community Initiatives Fund** will provide direct funding for the development of local infrastructure;
- **Relocation and Exploration Assistance** will be available for workers to relocate; and,
- funds will be available for the **Purchase of Institutional Training** when judged necessary for the economic development of the community.

Community Futures committees will be established in selected communities to analyze the labour market problems faced by the communities, to recommend which of the program options should be made available to their communities, and to provide a 'one-window' approach for the application of other Canadian Jobs Strategy programs. Community Futures committees will be separate entities from Local Advisory Councils although there will be important links between them.

The primary activities to be undertaken under Community Futures were available to Canadians in 1985-86 through the Local Employment Assistance and Development (LEAD) program, which was being phased out toward the end of the fiscal year.

The objective of LEAD was to increase the number of permanent jobs in localities of chronically high unemployment. LEAD funded planning projects, infrastructure projects, enterprise projects or LEAD development corporations, depending on community needs and plans. LEAD corporations supported and financed employment growth in the business sector, in harmony with the overall regional development strategies.

Organizations representing community development interests in communities with populations of 50,000 or less were eligible sponsors. Short-term projects were linked to regional priorities and involved activities which would lead to ongoing employment.

Enterprise projects to support business through community development could not compete unfairly and could not displace existing workers. LEAD corporations were provided resources for planning and technical support, as well as investment funds for employment development.

In 1985-86, 9,100 participants were assisted under LEAD at a federal cost of $68.3 million.

Challenge '85

In 1985-86, for the first time the emphasis of the federal government's summer employment initiative for students was placed on jobs related to students' chosen study and career plans. The work experience they gained during the summer is expected to combine with the theoretical knowledge gained at school to facilitate their eventual transition from school to work.

Challenge '85 achieved its goals by harmonizing efforts with student employment programming in the provinces and by sharing costs with the provinces and the private sector.

The program was divided into six components:

- The **Summer Employment/Experience Development (SEED)** component provided wage subsidies to stimulate the creation of incremental career development opportunities for students. Jobs could take the form of career/study-related experience and training, or practical work experience and learning;
- The **Student Entrepreneurs** component meshed with provincial initiatives to provide students with loans or loan guarantees to start summer businesses;
- The **Federal Departments and Agencies** component challenged federal departments and agencies to create career-related summer jobs for students from within their existing financial resources. Two examples of measures provided under this component were the Cadet and Reserve Training programs operated by the Department of National Defence, and the Supernumerary Special Constable program operated by the RCMP.
- The **Business Drive for Jobs** encouraged leading corporations and business organizations to promote the hiring of students;
- The **Work Orientation Workshops (WOW)** were implemented in partnership with the private sector and community and social service agencies to provide disadvantaged in-school youths and potential school-leavers with guidance on their future participation in the labour market;
- **Canada Employment Centres for Students** provided students with advice and job referral services; and the Native Internship Program was designed to increase summer employment opportunities for Native students in various facets of EIC operations.

Under the SEED, WOW and Student Entrepreneurs components of Challenge '85, 88,100 students found summer jobs at a federal cost of $135.6 million.

Related Programs

During the labour market development transition period in 1985-86, several programs continued to operate, but independently of the Canadian Jobs Strategy.

National Institutional Training Program

In accordance with federal-provincial agreements, institutional training helped to satisfy the economy's need for skilled workers through the direct purchase of courses at accredited educational facilities. During 1985-86, more than 210,900 participants started institutional training at a cost of $686.9 million. Included in this cost were training-related allowances and training travel as well. Trainees in receipt of UI benefits also participated in this program.

To provide disadvantaged members of the labour force with equal opportunities, institutional training identified the same four target groups as Canadian Jobs Strategy programs. In 1985-86, 35.3 per cent of all trainees were women and 7.9 per cent were Natives. More than 1,050 disabled people and more than 840 participants identified as members of visible minorities received training under this program. In addition, employers were encouraged to train women in non-traditional occupations (those in which 10 per cent or less of the workers were female).

Skills Growth Fund

The Skills Growth Fund provided funding to establish, expand and modernize facilities for adult training. During 1985-86, $43.9 million was spent on this program.

Interprovincial Standards Program

The aim of the Interprovincial Standards Program is to increase the interprovincial mobility of journeymen/women in certain trades, to improve and upgrade training programs for tradesworkers, and to develop instructional programs within the provinces and territories.

EIC maintains a secretariat to co-ordinate provincial activities aimed at reaching mutually acceptable competency levels in a number of trades. Each year, approximately eight new interprovincial Trade Examinations are developed and published.

The Interprovincial Red Seal, when affixed to their provincial Completion of Apprenticeship Certificate or Tradesmen's Qualification Certificate, allows skilled trades people to work in any province.

In 1985-86, 10,950 Red Seals were awarded in 24 trades across Canada.

Employment Creation Grants and Contributions

In 1985-86, EIC spent $31.4 million on this program.

Section 38 of the Unemployment Insurance Act

Section 38 of the Unemployment Insurance Act permits EIC to use the UI fund to provide incremental productive term skill maintenance opportunities for unemployed persons who are in receipt of, or eligible for, UI benefits.

In addition to normal UI benefits, dollars may be provided from the Consolidated Revenue Fund to offset other costs related to activities under the program.

Total expenditures in 1985-86 were $134.7 million. During the fiscal year, 23,900 people participated in this initiative.

Table 2

Canadian Jobs Strategy 1985-86 Year-End Expenditures and Participants

Program	Total Expenditures (millions)	Total Participants (thousands)	Target Group Participation Rates			
			Women	Natives	Disabled	Visible Minorities
Job Development	326.6	96.1	36.9	12.0	7.7	6.8
Job Entry						
—Challenge '85(1)	135.6	88.1	51.6	10.6	0.8	5.2
—Other Job Entry	43.9	23.4	63.5	5.8	1.6	3.4
Skill Shortages	59.7	14.5	7.3	0.9	0.2	2.1
Skill Investment	7.3	4.5	31.2	4.8	0.6	1.3
Community Futures						
—Lead	68.3	9.1	36.0	22.0	4.0	N/A
Innovations	2.1	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Sub-Total	643.5	235.7	42.3	10.6	4.0	5.1
Related Programs						
Institutional Training	686.9	210.9	35.3	7.9	0.5	0.4
U.I.-Section 38	26.1	23.9	26.0	16.0	0.9	N/A
Skills Growth Fund	43.9	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Employment Creation	31.4	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Related Sub-Total	788.3	234.8	34.4	8.7	0.6	0.4
EIC Total	1,431.8	470.5	38.3	9.6	3.8	2.2

(1)Excludes expenditures and participants for other departments, CECs for Students and Native Internship Program.
N/A = Not Applicable
Not included in the above are U.I. funds ($362.9 million), operating costs ($156.6 million) and expenditures by other government departments ($117.9 million).

Table 3

Canadian Jobs Strategy
1985–86 Year-End Expenditures Excluding UI

($ thousands)

Program	Nfld.	P.E.I.	N.S.	N.B.	Que.	Ont.	Man.	Sask.	Alta./NWT	BC/Yukon	NHQ	Total
Job Development(1)	32,334	4,189	17,492	17,727	98,151	68,733	12,914	7,518	20,088	47,358	63	326,567
Job Entry												
—Challenge '85(2)	5,377	909	5,597	4,762	41,749	37,676	5,290	4,005	11,389	18,840	—	135,594
—Other Job Entry(3)	2,086	917	3,114	3,523	1,197	9,003	3,209	709	4,683	13,661	1,830	43,932
Skill Shortages(4)	457	331	800	1,168	11,867	31,036	1,925	1,719	4,704	5,716	—	59,723
Skill Investment	144	83	325	474	—	2,853	349	357	269	2,468	—	7,322
Community Futures(5)	4,614	1,711	4,082	3,690	27,648	8,871	2,836	1,895	4,021	8,973	—	68,341
Innovations	—	—	17	—	101	200	1,824	—	—	—	—	2,142
Sub-Total	45,012	8,140	31,427	31,344	180,713	158,372	28,347	16,203	45,154	97,016	1,893	643,621
Related Programs												
Institutional Training	24,209	5,720	27,018	23,588	182,599	215,418	33,755	29,210	69,452	75,910	—	686,879
U.I.–Section 38	1,523	302	1,168	1,316	7,768	5,308	640	748	2,091	5,195	—	26,059
Skills Growth Fund	2,044	—	4,297	11	19,919	6,895	564	970	8,990	179	—	43,869
Employment Creation	—	—	632	3,046	19,965	5,151	651	675	91	1,237	—	31,448
Related Sub-Total	27,776	6,022	33,115	27,961	230,251	232,772	35,610	31,603	80,624	82,521	—	788,255
EIC Total	72,788	14,162	64,542	59,305	410,964	391,144	63,957	47,806	125,778	179,537	1,893	1,431,876

(1) Includes General Industrial Training, Canada Works, Career-Access, Job Corps and Job Development Options.
(2) Regional expenditures pertain to SEED, WOW and Student Entrepreneurs.
(3) Includes Youth Training Option, Co-op Education and Entry/Re-Entry Options.
(4) Includes Critical Trade Skills Training and Provincial administration costs.
(5) MILAP expenditures pertaining to Community Futures are included in the Job Development and Institutional Training programs as well as the Employment Services Programs.

Insurance

Highlights

- In 1985, UI provided temporary income support worth more than $10 billion to 3.2 million claimants.
- Two important changes to the UI regulations were introduced during 1985. These affect the treatment of earnings on separation and pension income for UI claimants. Either of these types of income can have the effect of reducing or delaying UI benefits.
- 515,936 new Social Insurance Numbers were issued and 138,482 were replaced.
- 31,200 employers with employees representing 50 per cent of the Canadian work force received a UI premium reduction totalling $324 million.
- More than one million claimant investigations were completed resulting in 376,000 disqualifications and disentitlements. 331,000 overpayments totalling $99 million were established.
- 1985 operations resulted in a surplus of $174 million with the cumulative deficit reduced to $4,371 million.

Unemployment Insurance (UI) again made a significant contribution to the Canadian economy in 1985. Benefit payments totalled $10 billion, a marginal increase from the previous year. Fewer claims were allowed (a decrease of 6.5 per cent to 2.9 million), but on average claimants drew larger weekly payments (up 5.8 per cent to $171). The average weeks paid per initial claim allowed rose slightly (up 3 per cent to 23.7 weeks), while the average number of beneficiaries decreased by 4.2 per cent over 1984.

The workload continued to be heavy in 1985 while resources became less plentiful in a period of constraint. Legislative complexity also increased in the area of earnings for benefit purposes. Aided by technological improvements such as the on-line system and optical character reading as well as other improvements, staff continued to maintain a high level of service to the public.

Record of Employment

One of the most important documents in the UI system is the Record of Employment (ROE) which the employer must fill out every time a worker experiences an interruption of earnings. The information on the form is used to determine entitlement to benefits and to calculate the benefit rate and duration.

The Commission conducts an ongoing ROE Awareness program which operates nationally to help employers to complete ROEs accurately.

Legislative changes

Two important regulatory changes which relate to earnings paid on separation and pension income were introduced during 1985-86 as a result of the Minister of Finance's Economic Statement of November 8, 1984.

The first took effect on March 31, 1985, and the second on January 5, 1986. These changes delay or reduce UI benefits when these types of income are received by claimants. In addition, regulations concerning labour market oriented programs were amended to reduce extension of the benefit period provided to participants at the end of those programs, from a 6-week period to a 3-week period.

Public understanding of UI

Because of the complexity of the UI program, EIC faces a very real challenge when communicating with its clients. Information of a very sensitive nature must often be solicited from claimants while, in turn, claim decisions of a legalistic and technical nature must be explained to them. EIC continues its efforts to improve all areas of written communications to ensure they are clear, easily understandable and sensitive to the needs of its clients.

The Social Insurance Number

There were 515,936 new SINs issued during 1985-86. EIC also amended 117,815 existing records and replaced 138,482 SIN cards.

Premium Reduction Program

Employers with qualified wage loss insurance plans can reduce their UI premiums but they are required to share this reduction with employees covered by the plan. In 1985, 31,200 employers received premium reductions totalling $324 million (up from $291 million in 1984). They employ more than 50 per cent of the Canadian work force.

Through the Premium Reduction Program, audits of participating employers are conducted to detect and prevent abuse of the UI Account.

Boards of Referees Service

There are 98 Boards of Referees centres in Canada. In June 1982, the Commission began a pilot project to allow people living more than 80 kilometres from a Board centre to have their appeals heard by telephone. The pilot project proved successful and in 1985-86, the project was fully implemented. A recent evaluation of the appeal system indicates that this has been favorably received by affected clients.

Developmental uses of UI funds

In 1977, the Unemployment Insurance Act was amended to include developmental uses of UI funds. Funds could be used as income maintenance to support claimants on approved work sharing agreements, job creation projects and training courses. 1985 payments of $392 million were higher than the 1984 total of $374 million, and the developmental uses of UI funds constitute a significant contribution to the developmental needs of claimants.

Financial operations of the UI program

Pursuant to Section 14(2) of the Employment and Immigration Reorganization Act and Section 2(1)(z) of the Unemployment Insurance Act, 1971, financial operations of the UI Account are recorded on a calendar year basis.

Benefit payments

UI benefits totalled $10,227 million (gross) in 1985. This is $241 million higher than the $9,986 million paid out in 1984. After adjusting for benefit overpayments, cancelled warrants and benefit repayments, the net benefits in 1985 amounted to $10,118 million. The factors that determine the amount of benefits paid are summarized as follows:

- Number of claims

In 1985 there were 3,181,000 claimants who received benefits, down from 3,223,000 in 1984. The annual rate of unemployment also decreased from 11.3 per cent in 1984 to 10.5 per cent in 1985.

- Average weekly benefit

In 1985 the average weekly benefit was $170.96, a 5.8 per cent increase over the 1984 average of $161.62. Since benefit rates are related to claimants' insurable earnings, increases in wages and salaries resulted in higher benefits. The increase in the maximum weekly benefit to $276 in 1985, from $255 in 1984, is another reason for the higher benefits paid. Maximum insurable earnings increased from $425 in 1984 to $460 in 1985.

- Special benefits

Special benefits, including sickness, maternity, adoption and age 65 increased to $679 million in 1985, from $623 million in 1984. Most of this increase was in maternity, which increased to $433 million in 1985 from $396 million in 1984.

- Fishing benefits

Fishing benefits totalled $180 million in 1985, an increase of $17 million over the $163 million in 1984. This increase was due primarily to higher average weekly benefits of $224.76 in 1985, up 9.7 per cent from the 1984 average of $204.81. The number of claims for fishing benefits dropped slightly to 35,000.

- Training benefits

Training benefits in 1985 amounted to $235 million, up from $227 million in 1984. The number of UI claimant trainees enrolled increased from 80,200 in 1984 to 88,900 in 1985, and the average weekly benefits increased from $159.31 in 1984 to $165.99 in 1985. However, the average duration on course decreased to 15.9 weeks in 1985.

• Work Sharing benefits

Work sharing benefits in 1985 decreased to $25 million from $32 million in 1984 reflecting a lower demand for work sharing. In 1985, 33,000 claimants participated in work sharing with average weekly benefits of $57.35.

• Job Creation benefits

Job Creation benefits in 1985 amounted to $133 million, an increase of $18 million over the 1984 figure of $115 million. In 1985, a total of 35,000 claimants, with average weekly benefits of $293.19, worked on UI/Job Creation projects.

Investigation and control

During 1985, 1,041,228 claimant investigations were completed. These resulted in 376,000 disqualifications and disentitlements and 331,000 overpayments totaling $99 million. A total of 118,000 administrative penalties were imposed under the authority of Section 47 of the Unemployment Insurance Act. The value of these penalties was $14.5 million. During the year, 4,532 prosecutions were started and fines of $2.7 million were imposed. In 1985, 18,000 employer investigations were completed and 158 fines were imposed for a total of $83,000.

Premium revenue

Under Part IV of the Unemployment Insurance Act, the Department of National Revenue, Taxation, collects UI premiums from employees and employers for the Commission. Premium revenue transferred to the Commission in any year is an estimate of the premiums which will be collected that year and this amount is finally determined when information returns are processed the following year. The employee and the employer premiums transferred from the Department of National Revenue, Taxation, in 1985 amounted to $8,753 million, $1,126 million higher than 1984. The increase in transfers resulted from a number of factors:

• Number of contributors

There were an estimated 11,812,000 contributors in 1985, up from 11,526,000 in 1984. The actual number of contributors will be known after all information returns are processed by Revenue Canada, Taxation.

• Average weekly insurable earnings

Average weekly insurable earnings increased for two reasons. First, since insurable earnings are directly related to an employee's earnings up to the maximum weekly insurable earnings, increases in wages and salaries have naturally contributed to the increase in average weekly insurable earnings. Second, the Unemployment Insurance Act requires that the maximum weekly insurable earnings be increased annually according to the earnings index. In 1985 the maximum weekly insurable earnings were raised to $460 from $425 in 1984.

• Premium rates

In 1985, the premium rate for employees increased to $2.35 per $100 of insurable earnings. The premium rate for employers (1.4 times the employee rate) also increased to $3.29 per $100 of an employee's insurable earnings.

• Premium reduction

Employers with qualified wage loss insurance plans are entitled to premium reductions which they must share with employees. The number of employer units receiving premium reductions increased to 31,200 in 1985, from 30,800 in 1984. As a result, employers received an estimated $324 million in premium reductions in 1985 — up from $291 million in 1984.

Administrative costs

Section 102 of the UI regulations prescribes that the UI administrative costs be determined by the total actual administrative costs of EIC, less the costs not related to the administrative costs of the Unemployment Insurance Act. Since the actual administrative costs of EIC are calculated on a fiscal year basis, the costs for a calendar year are calculated as 9/12 of the amount for a fiscal year plus 3/12 of the amount for the previous fiscal year. The administrative costs calculated in accordance with this formula amounted to $908 million in 1985.

Approximately $6 million was recovered in 1985 for services to other government departments or agencies. Net administrative costs in 1985 were $902 million.

Government contributions

Pursuant to Sections 136 and 146 of the Unemployment Insurance Act, the federal government shares part of the benefit costs of the UI program. Government contributions consist of the cost of regionally extended benefits, extension benefits paid to claimants participating in job creation projects or undertaking training courses, and net benefits paid to self-employed fishermen, i.e., benefits less premiums collected.

In 1985, government contributions totalled $2,962 million, an increase of $72 million from the 1984 contributions of $2,890 million.

Balance of the UI account

The 1985 operations resulted in a surplus of $174 million (including a net interest charge of $522 million). The cumulative deficit at the end of 1985 amounted to $4,371 million. The deficit was financed by advances from the general government revenues.

Table 4

Unemployment Insurance benefits paid in 1984 and 1985

By Province	1984	1985 ($000,000)
Newfoundland	498.9	554.4
Prince Edward Island	98.2	106.9
Nova Scotia	418.1	457.4
New Brunswick	493.9	517.6
Quebec	3,021.7	3,171.5
Ontario	2,517.0	2,441.3
Manitoba	295.5	317.5
Saskatchewan	241.6	258.2
Alberta	923.4	837.8
British Columbia	1,443.6	1,416.0
Yukon	17.6	20.5
Northwest Territories	14.0	15.8
Outside Canada	2.0	2.1
Canada (gross)	9,985.6	10,226.9
Less: overpayments and cancelled warrants	63.9	70.4
benefit repayments	62.3	38.6
Canada (net)	9,859.4	10,117.9
By Type		
Regular	8,825.1	8,975.1
Sickness	204.6	220.7
Maternity	395.9	432.5
Adoption	3.0	3.8
Age 65	19.2	22.4
Fishing*	163.4	179.8
Training	226.8	234.5
Work sharing	32.4	25.2
Job creation	115.2	132.6
Canada (gross)	9,985.6	10,226.9
Less: overpayments & cancelled warrants	63.9	70.4
benefit repayments	62.3	38.6
Canada (net)	9,859.4	10,117.9

Benefits to self-employed fishermen are provided for by special regulations under Section 146 of the Unemployment Insurance Act. The act also provides that the government assume the full costs for payment of these benefits.

Report to the Minister
of Employment and Immigration
on the examination of
the accounts and financial transactions of the
CANADA EMPLOYMENT AND IMMIGRATION COMMISSION
RELATING TO THE UNEMPLOYMENT INSURANCE ACCOUNT
for the year ended December 31, 1985

AUDITOR GENERAL OF CANADA VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU CANADA

AUDITOR'S REPORT

To the Minister of Employment and Immigration

I have examined the balance sheet of the Canada Employment and Immigration Commission relating to the Unemployment Insurance Account as at December 31, 1985 and the statement of revenue, expenses and deficit for the year then ended. My examination was made in accordance with generally accepted auditing standards, and accordingly included such tests and other procedures as I considered necessary in the circumstances, except as explained in the following paragraph.

As described in Note 7, the Commission's administration of claimant's record of employment resulted in an overcharge in the government's share of benefits for 1985. It is likely that such overcharges have also existed in previous years. The Commission's estimate of the most likely amount overcharged referred to in Note 7 is subject to imprecisions and has not been recorded in the accounts. Consequently, I was not able to satisfy myself as to the validity of the amount overcharged and accordingly, it is not possible to determine the amount of any adjustment that would be necessary to the amount due to Canada, the government's share of benefits and the accumulated deficit accounts.

In my opinion, except for the effect of any adjustment, described in the preceding paragraph, that would have been necessary had I been able to satisfy myself as to the reasonableness of the amount overcharged in the government's share of benefits, these financial statements present fairly the financial position of the Commission relating to the Unemployment Insurance Account as at December 31, 1985 and the results of its operations for the year then ended in accordance with the accounting policies set out in Note 2 to the financial statements applied on a basis consistent with that of the preceding year.

Kenneth M. Dye, F.C.A.
Auditor General of Canada

Ottawa, Canada
August 29, 1986

CANADA EMPLOYMENT AND IMMIGRATION COMMISSION
RELATING TO THE UNEMPLOYMENT INSURANCE ACCOUNT

Balance Sheet
as at December 31, 1985

ASSETS	1985	1984
	(in thousands of dollars)	
Balance of the account with Receiver General for Canada	$ 23,947	$ -
Due from claimants (Note 3)	125,179	127,004
Due from Canada (Note 4)	157,786	-
	$ 306,912	$ 127,004

LIABILITIES AND DEFICIT	1985	1984
	(in thousands of dollars)	
Balance of the account with Receiver General for Canada	$ -	$ 125,811
Unredeemed warrants	114,008	165,124
Tax deductions from warrants	76,508	66,199
Due to Canada (Note 4)	-	167,534
Advances from Canada (Note 5)	4,487,779	4,147,998
	4,678,295	4,672,666
Deficit (Note 7)	4,371,383	4,545,662
	$ 306,912	$ 127,004

Approved by the Commission:

Executive Director
Finance and Administration

Chairman

CANADA EMPLOYMENT AND IMMIGRATION COMMISSION
RELATING TO THE UNEMPLOYMENT INSURANCE ACCOUNT

Statement of revenue, expenses and deficit for the year ended December 31, 1985

	1985	1984
	(in thousands of dollars)	
Revenue		
Premiums	$ 8,752,844	$ 7,627,117
Penalties	13,500	11,687
	8,766,344	7,638,804
Expenses		
Benefits (Note 6 and Schedule)	10,117,876	9,859,443
Administration	902,286	897,946
Interest on advances from Canada and on the balance of the account with Receiver General for Canada	521,620	452,917
Doubtful accounts	11,878	10,974
	11,553,660	11,221,280
Excess of expenses over revenue before Government's share of benefits	2,787,316	3,582,476
Government's share of benefits (Note 7 and Schedule)	2,961,595	2,890,388
Excess of revenue over expenses (expenses over revenue) for the year	174,279	(692,088)
Deficit at beginning of the year	4,545,662	3,853,574
Deficit at end of the year	$ 4,371,383	$ 4,545,662

CANADA EMPLOYMENT AND IMMIGRATION COMMISSION
RELATING TO THE UNEMPLOYMENT INSURANCE ACCOUNT

Notes to Financial Statements
December 31, 1985

1. Authority and objective

The Canada Employment and Immigration Commission, a departmental corporation named in Schedule B to the Financial Administration Act, administers the Unemployment Insurance Act, 1971 as amended. The objective of the Act is to provide short-term financial relief and other assistance to eligible workers. The financial transactions relating to this objective are reported through the Unemployment Insurance Account.

In the accounts of Canada, the Unemployment Insurance Account was established by Section 131 of the Act. All amounts received under the Act are deposited in the Consolidated Revenue Fund and credited to this Account. Benefits and the cost of administration of the Act are paid out of the Consolidated Revenue Fund and charged to this Account.

Under Part IV of the Act, the Minister of National Revenue is responsible for collecting premiums from employers and employees.

2. Accounting policies

(a) Premiums

The premiums are recorded based on an estimate of the amount to be collected in the current year and include adjustments between actual and estimated premiums of prior years.

(b) Penalties

Penalties, levied pursuant to Section 47 of the Act, are recorded on an accrual basis.

(c) Benefits

Benefits represent warrants issued during the year less benefit overpayments identified by the Commission during the year and benefit repayments received and estimated to be receivable under Section 142 of the Act.

(d) Administration

The costs of administration of the Act are determined by the Unemployment Insurance Regulations and are charged to the Account by the Commission.

(e) Interest

Interest on the balance of the account with Receiver General for Canada and interest on advances from Canada are recorded on an accrual basis.

(f) Government's share of benefits

The government's share of benefits is recorded on an accrual basis.

3. Due from claimants

	1985	1984
	(in thousands of dollars)	
Benefit overpayments and penalties	$ 102,973	$ 88,215
Less: allowance for doubtful accounts	27,794	21,351
	75,179	66,864
Benefit repayments under Section 142 of the Act	50,000	60,140
	$ 125,179	$ 127,004

Uncollectable benefit overpayments and penalties written-off during the year under authority of Section 60(2) of the Regulations amounted to $5.4 million (1984 - $4.9 million).

4. Due from (to) Canada

	1985	1984
	(in thousands of dollars)	
Government's share of benefits (Note 7)	$ 27,290	$ 27,835
Premiums	132,929	(165,882)
Interest on balance of the account with Receiver General for Canada	1,156	978
Administration expenses	(3,702)	(30,567)
Benefit repayments	142	190
Other	(29)	(88)
	$ 157,786	$ (167,534)

5. Advances from Canada

Advances from Canada are made under Section 137 of the Act and the Unemployment Insurance Account Advance Regulations, by means of promissory notes which bear annual interest compounded semi-annually at rates varying from 10.25% to 13.25%. The balance as at December 31 consists of $4,057 million ($3,753 million in 1984) in principal and accrued interest of $431 million ($395 million in 1984). Of the amount of $4,057 million in principal, $1,308 million is repayable in 1986 and $2,749 million in 1987.

6. Overpayments and underpayments of benefits

The large number of claimants to be monitored and the requirement for prompt service require selective internal control procedures rather than universal and therefore the verification of claims is mainly done after claimants have begun to receive benefits.

As a result, overpayments and underpayments of benefits exists which the Commission estimated at $270 million ($300 million in 1984) and $109 million ($84 million in 1984) respectively. These amounts are included in the benefits for the year.

7. Government's share of benefits

The government's share of benefits pursuant to Section 136 of the Act mainly consists of regionally extended benefits paid to claimants who have exhausted their initial benefits and labour force extended benefits if they are entitled. The entitlement of these latter two phases of benefits are determined by the number of insured weeks reported on the claimant's record of employment.

The Commission completed a preliminary study based on a sample of claimants who have drawn the regionally extended benefits in 1985. The study identified that about 10% of claimants did not present all the records of employment during the qualifying period when filing a claim and that 5% of the claimants who have entered in the regionally extended benefit phase could have received initial or labour force extended benefits, instead of the regionally extended benefits. While time did not permit the completion of a detailed statistically viable study, it is estimated that the most likely amount overcharged to the government's share of benefits is between $44 and $65 million. This amount has not been recorded in the accounts. The Commission recognizes that overcharges to the government's share of benefits

could have existed in previous years. However, it should be noted that the total benefits paid are not affected, merely the sharing of benefits paid between the government and the premium account.

In 1986, the Commission will complete its study to estimate the amount overcharged to Canada in 1985. Prior to 1985, the Commission is unable to estimate any amount overcharged to the government's share of benefits due to the difficulty in obtaining the necessary information and the cost involved. The Commission is undertaking corrective measures to strengthen the claim processing procedure relative to records of employment being filed and used in determining entitlement when a claim is received. Furthermore, it will include procedures in its on-going monitoring to check for compliance to its procedures.

8. Contingent liabilities

In the normal course of the operations of the Unemployment Insurance Account, certain appeals against or by the Commission are presently outstanding. In the opinion of management, the result of these appeals will not have a significant impact on the operations of the Unemployment Insurance Account.

CANADA EMPLOYMENT AND IMMIGRATION COMMISSION
RELATING TO THE UNEMPLOYMENT INSURANCE ACCOUNT

Schedule of Benefits
for the year ended December 31, 1985

	1985		1984	
	Total	Government's share	Total	Government's share
	(in thousands of dollars)			
Regular	$ 8,877,008	$ 2,609,192	$ 8,711,613	$ 2,562,703
Maternity	431,268	-	394,586	-
Training	232,790	120,311	224,116	118,552
Sickness	215,066	-	199,078	-
Job creation	132,279	65,455	115,796	59,062
Work sharing	25,373	-	31,377	-
Retirement	21,108	-	18,026	-
Adoption	3,897	-	3,008	-
	9,938,789	2,794,958	9,697,600	2,740,317
Fishing	179,087	166,637	161,843	150,071
	$10,117,876	$ 2,961,595	$ 9,859,443	$ 2,890,388

In accordance with Sections 136 and 146 of the Unemployment Insurance Act, 1971, the government's share of benefits consists of extended benefits paid under Section 35, Subsections 38(8) and 39(3), and all benefits paid to fishermen less premiums paid by them and their designated employers.

Extended benefits paid under Section 35 of the Act are benefits paid to claimants who have exhausted their initial benefits (and labour force extended benefits, if they are entitled) and who reside in a region where the regional unemployment rate exceeds 4.0 per cent.

Extended benefits under Subsection 38(8) and 39(3) of the Act are benefits paid to claimants on job creation projects or training courses and whose entitlements are not enough to cover the duration of the project or course plus an additional maximum of three weeks of entitlement after the projects or courses end.

Immigration

Highlights

- The federal government determined it will be appropriate to admit between 105,000 and 115,000 immigrants in 1986.
- Total admission of immigrants decreased to 85,397 in 1985, the lowest level in 23 years.
- 2,136 visas were issued to business immigrants who declared total funds of $1.2 billion and intentions to create 9,715 jobs in 1985.
- $36.7 million was provided to indigent newcomers in 1985-86 to cover the basic needs of accommodation, food, essential clothing, furnishings and other expenses.
- 148 organizations across Canada provided essential services to newcomers at a cost of $3.58 million.
- Activities at ports of entry during 1985-86 included: nearly two million examinations of persons seeking admission; more than 26,000 reports on persons suspected of being members of inadmissible classes; more than 57,000 investigations at inland offices; and 22,370 persons reported or arrested for possible removal from Canada.
- The 1986 Refugee Plan saw an increase of 1,000 persons in the Eastern Europe refugee quota.
- A total of $218.8 million was brought into Canada by 319 entrepreneurs, skilled workers, investors and self-employed from Western Europe in 1985.
- 6,000 Indochinese resettled in Canada in 1985 making the country the second largest resettlement country of refugees from Vietnam, Kampuchea (Cambodia) and Laos.

Canada's history and culture have been formed in large part by immigration. Today Canada continues to welcome newcomers from anywhere in the world without respect to ethnic, religious or racial background.

The prime considerations in Canada's immigration program today, however, must be national goals and the contribution of our immigration law and policy to meet those goals.

Each year millions enter Canada as visitors, students, temporary foreign workers, returning residents or immigrants wanting to build a future here.

The immigration program is responsible for:

- recruiting and selecting individuals suitable as future residents and citizens;
- admitting refugees and other special groups;
- protecting Canadians against undesirable non-Canadians;
- examining all people seeking entry to Canada;
- investigating immigration violations, holding inquiries, processing immigration appeals and arranging for the departure of undesirables;
- adjudicating cases on admission or the right to remain in Canada, and detention or removal from Canada; and,
- helping immigrants adapt to the social, economic and cultural life of Canada through services provided by federal, provincial and municipal governments and voluntary agencies.

Policy and Program Development

In consultation with the provinces, the EIC recruits, selects and admits immigrants, foreign students and temporary foreign workers to Canada.

Immigration levels

Immigration levels planning results from an independent analysis of each main component of the program — family class, refugees and designated classes, selected workers and business immigrants. The result is an immigration intake which reflects Canada's prevailing economic, demographic and social objectives.

The Minister reports annually to Parliament on the number of immigrants to be admitted during any given period and indicates the demographic considerations underlying this decision. The number results from an aggregate of the component planning figures. It is not a target, quota or ceiling, but rather a range necessary for planning in the public and private sectors.

On October 31, 1985, the Annual Report to Parliament on Future Immigration Levels was tabled in the House of Commons. The report marked the conclusion of an extensive two-tier consultation exercise and the most comprehensive assessment of the immigration

program since the Green Paper of the mid 1970s.

It outlined a moderate and controlled increase for 1986 and 1987.

Policy highlights

The policy for moderate growth was adopted to reflect the upturn in the Canadian economy, to offset the prospect of a projected eventual population decline in Canada and to promote the family reunification objective outlined in Section 3 of the Immigration Act.

The principal approach to achieving this policy was a redesign of the Immigration Selection System, eliminating the 1982 restrictions aimed at curbing the intake of independent immigrants and introducing a new investor category.

These changes were designed to restore the pre-restriction balance among the social, humanitarian and economic immigration components, to enhance the Canadian economy through increased human and financial inflow, and to allow easier access to Canada for the extended family of Canadian residents and citizens.

Immigration components

The announced planning figures, by component, for the 1986 calendar year are as follows:

Family class	45,000
Refugees and members of designated classes	16,000*
Persons landed under special humanitarian measures	4,000-7,000
Selected workers:	
principal applicants	12,000-15,000
spouses and other dependants	14,000-18,000
Business immigrants:	
principal applicants	4,000
spouses and other dependants	8,000
Retirees	2,000
TOTAL	105,000 to 115,000

Includes 12,000 government-assisted refugees and approximately 4,000 privately sponsored refugees.

Consultations

The Immigration Act requires that the Minister consult with provincial governments before the federal government determines future immigration levels. Territorial governments have also been consulted since 1982.

In addition, 490 non-government organizations including employer, employee, academic and environmental groups were canvassed in 1985. Refugee consultations involved the United Nations High Commissioner for Refugees (UNHCR), provincial governments and Canadian refugee aid and advocacy organizations, particularly church groups.

Annual Refugee Plan

Canada's traditional humanitarian concern for refugees is expressed in a number of ways. We are one of the largest financial contributors to the UNHCR and make significant donations to other international relief organizations such as the International Red Cross.

As a member of the executive committee of the UNHCR, Canada contributes to the search for durable solutions to refugee situations. One of the major ways of contributing is through resettlement as outlined in the annual refugee plan contained in the immigration levels report. Refugee intake is planned on a year-to-year basis because of the unpredictable nature of events which cause refugee movements.

The annual refugee plan is an estimate of the appropriate level of government involvement in international refugee resettlement efforts, taking into account existing commitments, international developments, resettlement opportunities in provinces and the anticipated availability of federal, provincial and non-government services.

The plan is developed in consultation with UNHCR, the provinces and voluntary agencies as part of the immigration levels exercise. It represents the number of refugees and humanitarian cases for which the federal government is prepared to be fully responsible. Privately-sponsored refugees and humanitarian cases are accepted over and above this basic estimate.

During 1985, the total number of convention refugees and designated class immigrants accepted by Canada as the result of the government program and the

efforts of private sponsors increased by 1,150 from 15,400 to 16,550. An additional 3,329 people benefited from special humanitarian measures. This took place at a time when the total admission of immigrants decreased to 85,397, the lowest level in 23 years.

Over the last five years, the percentage of refugees and others accepted under special humanitarian programs as a percentage of the total immigration intake has been increasing: 1981 – 12%, 1982 – 14%, 1983 – 15%, 1984 – 17%, 1985 – 29%.

In addition to refugees being brought to Canada with federal government assistance, groups of people, organizations or family members also help refugees enter. In 1985, of those resettled in Canada, 3,795 came as a result of private sponsorships. An additional 3,196 were admitted under special humanitarian programs.

To allow for admission to Canada not only of those who meet the strict definition of the Convention on Refugees, but also those who are in refugee-like situations, designated classes have been developed to express Canada's traditional humanitarian concerns. These programs are:

- Indochinese Designated Class — for people who have fled Vietnam, Kampuchea and Laos and have not become permanently resettled;
- Political Prisoners and Oppressed Persons — who would be considered refugees except that they are still within their country of citizenship. It allows for direct admission to Canada. Countries included in this are Chile, El Salvador, Guatemala, Poland and Uruguay;
- Self-exiled Persons Designated Class — people who have left their countries of origin and have not become permanently resettled in another country. It enables Canada to admit those persons who, while not refugees in the sense of the Convention, have good reasons for not wishing to return home, including a fear of government reprisals resulting from their attempts to emigrate illegally. Countries included are the USSR, Poland, Czechoslovakia, Hungary, Romania, Bulgaria, Albania and the German Democratic Republic.

Canada's commitment to uphold its humanitarian tradition for the displaced and persecuted extends beyond those eligible as Convention refugees or under a designated class. There has traditionally been a positive response to the plight of persons from countries experiencing adverse domestic events.

While not always Convention Refugees in the accepted sense of the term, such people deserve lenient or relaxed criteria. At present, special measures exist for citizens of El Salvador, Ethiopia, Guatemala, Iran, Iraq, Lebanon and Sri Lanka.

In June 1985, the Minister tabled Rabbi W. Gunther Plaut's report on "Refugee Determination in Canada" in the House of Commons. The extensive report and its recommendations for reform are expected to lead to new legislation in the near future, overhauling the current determination system.

Selected worker restriction

EIC's business immigration program is an important element in the govenent's strategy to revitalize the Canadian economy by attracting foreign business expertise, technology and investment.

1985 statistics indicate that 2,136 visas were issued to business immigrants who declared total funds of approximately $1.2 billion and intentions to create 9,715 jobs. This compares with 2,094 business immigrants who were issued visas in 1984, declaring total funds of approximately $817.1 million and their intention to create 8,271 jobs.

Although the 1985 data constitutes a modest increase in the number of business immigrants, it reflects a considerable jump of 46.8 per cent in funds declared.

In the October 1985 statement on immigration levels, a new category of business immigrant — effective January 1986 — was announced: the investor.

The investor category is designed for the qualified business person with a higher net worth who may not want to be actively involved in the management of a business. The person fitting this category will have a personal net worth of $500,000 or more and will be required to commit at least $250,000 for a minimum of three years to investment in a project which will contribute to business development and job creation. The investment proposal must have the support of the appropriate provincial government.

Settlement

Settlement programs and services were provided to both newly arrived and already domiciled immigrants and refugees to help them adapt to the Canadian lifestyle.

EIC assistance included financial support to indigent newcomers, labour market related support and purchasing direct services from private immigrant aid organizations.

Consultations on policy and program issues were pursued with other federal departments, other levels of government, the academic and industrial sectors and concerned national, religious, ethnic and municipal immigrant assistance organizations.

Transportation loans

Admissibility and transportation loans to cover medical examination and transportation costs from points of embarkation to final destinations in Canada were provided to immigrants and refugees.

The 1985-86 cost was $19,118,360, and although interest-free loans were issued to refugees, the money will be recovered from other newcomers at a rate of 10.725 per cent from January 1 to December 31, 1985, and 9.175 per cent for loans between January 1 and December 31, 1986.

Payback of previous loans was $17.1 million during the year, including $794,948 in interest, leaving the transportation loan fund replenished by approximately $16.3 million.

Adjustment Assistance

Under the Adjustment Assistance Program, $36.7 million was provided to indigent newcomers in 1985-86 to cover the basic needs of accommodation, food, essential clothing, furnishings and limited incidental expenses upon arrival and in the following months. The program also paid the transportation costs of disabled and special needs refugees.

Host Program for Refugee Settlement

Under the Host Program, $384,000 was provided to establish pilot projects in British Columbia, Alberta, Saskatchewan, Manitoba, Ontario and Quebec. Government sponsored refugees are linked with volunteer host groups who provide community orientation and practical social support. In all, 147 refugees were matched with host groups during 1985-86.

Immigrant Settlement and Adaptation Program (ISAP)

148 organizations across Canada contracted with EIC to provide reception, counselling, information, translation/interpretation, orientation, referral and employment-related services to newcomers under ISAP. Funding for these services was $3.58 million.

Special needs refugees

There were 154 special needs refugees admitted to Canada in 1985. Included are Convention refugees and Designated Class persons permitted to come to Canada under the Unaccompanied Minor Program, the Joint Assistance Program or the Disabled or Tubercular Refugee programs.

Consultations were held with selected provinces during the year in order to improve selection and settlement procedures of the Special Needs Refugees programs.

Operations

The Enforcement Program implements control measures which apply to visitors, students, temporary workers, immigrants and returning residents. These measures prevent immigrants or visitors from entering or staying in Canada should their presence endanger the public health or welfare of Canadians or threaten national security. Activities include identification, apprehension, arrest, bonding, detention, prosecution and appeal and litigation.

Enforcement activities at ports of entry during 1985-86 included:

- nearly two million examinations of persons seeking admission;
- more than 26,000 reports on persons suspected of being members of inadmissable classes;
- more than 57,000 investigations at inland offices; and,
- 22,370 persons reported or arrested for possible removal from Canada.

EIC officials represent the Minister in the vast majority of cases heard by the Immigration Appeal Board (IAB). During 1985-86, the IAB received 1,397 new refugee determination applications. Of these, all but 13 were allowed to proceed to a hearing (These 13 decisions preceded the Supreme Court of Canada decision in Singh et al). Seventy-two were determined not to be refugees, 14 were abandoned or dismissed for lack of proper documentation and 135 were withdrawn. Two applicants were determined to be refugees.

The IAB also received a total of 979 appeals of which 778 were against sponsorship refusals made by EIC officers, and 191 against removal orders made by adjudicators. Two appeals were made by the Minister against favorable decisions of adjudicators.

During the year, Parliament considered and passed Bill C-55 which amended the Immigration Act, 1976, to generalize the effect of the Supreme Court's decision in the Singh case. The amendments gave all applicants for redetermination of refugee claims the right to a personal hearing by the IAB and provided authority to expand the board so that its increased workload could be handled more efficiently in the wake of a new refugee claims determination system.

Reflecting the government's commitment to the principle of section 15 of the Canadian Charter of Rights and Freedoms, the bill extended to permanent residents as well as Canadian citizens the right to appeal to the board against refusal of an immigrant visa to a close family member.

A second International Immigration Conference was held in London in October 1985. Participants included representatives from Canada, the United States, Britain and Australia. Discussions focused primarily on areas of mutual concern — fraudulent documentation, refugee claims, expanded discussions and information sharing.

In 1985-86, the use of fraudlulent passports and visas to enter Canada remained a serious concern. New training and information approaches were implemented to help Immigration, External Affairs, Customs and international airline personnel around the world become familiar with fraudulent travel documents and develop their skills in detecting them.

Case review

Ministerial correspondence

It has been a long-standing practice for people to write directly to the Minister or through a third party such as legal counsel and Members of Parliament to request status reports on cases in process or reviews of unfavorable case decisions.

In 1985, more than 6,000 representations were considered and answered by the Minister. This usually involved obtaining reports from overseas posts and offices in Canada, and reviewing the cases by EIC officials and Minister's staff.

Special case review

A review committee acting as a senior administrative body provides a final headquarters review of refused refugee claims and other cases with unusual circumstances.

In 1985, the committee handled 3,190 cases: 284, or nine per cent, were approved; 2,765, or 87 per cent, were refused; and, 141, or four per cent, were deferred or eligible for special programs.

Landings in Canada

Section 9(1) of Immigration Act requires each immigrant to apply for and obtain a visa before appearing at a port of entry. Section A115(2) does allow applications for landing in Canada under certain conditions. This section allows the landing, by Order-in-Council, of persons for reasons of public policy or for compassionate or humanitarian considerations. Another group that can be landed in Canada includes persons who have been on a Minister's Permit for five years.

Under A115(2), officers may identify cases for the Minister to recommend to the Governor-in-Council when strict application of other sections of the act or regulations would be against the national interest of Canada or would constitute, for humanitarian and compassionate reasons, an undue degree of hardship.

Examples include the existence of family dependants such as a spcuse, children or aged parents, unusually difficult circumstances in the country of origin,

long-term or de facto residence in Canada, and reasons of public policy or national interest, such as persons affecting the economic, cultural, social or scientific aspects of life in Canada.

For those who receive favorable consideration but who cannot comply with all requirements of the Immigration Act and Regulations, an Order-in-Council must be obtained. This creates, in effect, an exception to the law and requires considerable time to process. It must be established that the person concerned meets both the criteria for exception and other immigration requirements. In addition, six to eight months are needed for the administrative process to obtain an exemption of the visa/immigration regulations from the Governor-in-Council.

In 1985-86, a total of 30,269 Orders-in-Council were approved.

Adjudication

Adjudicators in 14 centres across Canada preside at immigration inquiries involving persons alleged to be in breach of the Immigration Act and Regulations. Adjudicators determine whether these individuals may be allowed to enter or stay in Canada.

In 1985-86, adjudicators concluded 5,539 inquiries and issued 2,467 deportation orders, departure notices and exclusion orders. The remaining 3,072 persons were either allowed to enter or remain in Canada, or their inquiries were concluded for other reasons.

In addition, 22,149 inquiries were in progress on March 31, 1986. Of these, 21,742 were pending determination of claims to refugee status. The backlog in the refugee determination process has had a detrimental effect on the efficiency of the immigration inquiry system.

During 1985-86, adjudicators conducted 3,979 detention reviews, compared with 5,126 the previous year. This 24 per cent decrease was the result of the EIC's policy to release more refugee claimants to the recognizance of non-government organizations prior to commencing the inquiry.

Refugee claims were made in 10,001 inquiries, or 75 per cent of the 13,412 inquiries opened in 1985-86. This compares with 6,958 refugee claims made at inquiries in 1984-85, or 62 per cent of the 11,224 inquiries opened. In 1985-86 there were only 2,162 inquiries concluded after the resumption of an inquiry adjourned for a refugee claim.

Sixty-nine applications for judicial review before the Federal Court of Appeal commenced against decisions by adjudicators that the person concerned must be removed from Canada or must be subject of a departure notice. Sixteen other decisions of adjudicators were appealed to the Federal Court. The Court heard and decided 69 cases, 50 were dismissed and 19 allowed. Twenty-seven cases were withdrawn or abandoned during the year.

Foreign Operations

Eastern Europe

The 1986 Refugee Plan, which was approved by Cabinet and tabled in Parliament on October 31, 1985, saw an increase of 1,000 persons in the government-sponsored refugee quota from Eastern Europe, equalling the allocations from Southeast Asia and Latin America.

A significant number of refugees and self-exiled persons from Eastern European countries apply at Western Europe posts — Vienna, Rome and Athens. When counted with applicants at Eastern Europe posts in regular immigration categories (family class, assisted relatives), they accounted for approximately nine per cent of the world total intake, virtually identical to Africa and the Middle East.

When the Secretary of State for External Affairs visited the USSR in April 1985, high level Soviet government representations were made to reiterate Canada's longstanding commitment to the principles of family reunification. This issue was also forcefully raised by the Canadian delegation at the Human Contacts Experts' meeting in Berne in May 1986.

Canada deplored the poor record of compliance by most of the Warsaw Pact countries in implementing the terms of the Final Act of the 1975 Helsinki Conference on Security and Co-operation in Europe. The meeting ended in a deadlock, underscoring the fact that progress continues to be painfully slow in resolving many of the cases still awaiting permission to emigrate.

Visitor visa applications from Eastern Europe continue to increase, particularly from Poland and Hungary, reflecting the increased affluence of Hungary and the close family ties of the large Polish community in Canada. The volume of visitor visas issued to persons from Eastern Europe amounted to slightly more than 13 per cent of the world total.

Western Europe

Western Europe posts continued to process applications from highly skilled emigrants, particularly entrepreneurs, investors and the self-employed. With the help of $195,000 from Investment Canada, our posts used every opportunity to promote the entrepreneurial program. A total of $218.8 million was brought into Canada in 1985 by 319 entrepreneurs. This represented a 20 per cent increase over 1984.

Throughout the year, posts were active in working with foreign airlines and airport authorities to find ways to stem the flow of illegals entering Canada with false visas and forged travel documents.

Several posts in Western Europe, especially Athens, Bonn, Rome and Vienna, continued to process applications from Eastern Europe, the Middle East and Africa under Canada's program for refugees.

The government refugee target for Eastern Europeans was surpassed by more than 15 per cent and all our posts met or surpassed their targets. In all, 2,550 refugees were processed by Western European posts in 1985.

Indochina

Since 1975, Canada has resettled more than 101,000 Indochinese refugees from Vietnam, Cambodia and Laos, with 33,000 coming from Thailand. This has elevated Canada to the second largest resettlement country of Indochinese, including 6,000 in 1985.

With the Indochinese Resettlement Program into its eleventh year, it is increasingly recognized by both resettlement and first asylum countries that massive resettlement alone cannot resolve the problem of Indochinese refugees. Although Canada continues to respond to this humanitarian movement (the 1986 quota for government-sponsored Indochinese refugees is 3,200), concerted efforts must be made to find other durable solutions.

Since 1979, Canada has also maintained a bilateral family reunification program with the Vietnamese government. Nearly 23,000 persons have been reunited with their families in Canada, 6,133 in 1985.

Canada strongly supports the program because it provides an alternative to hazardous illegal departures from Vietnam. And, for the second consecutive year, Canada is a major participant in RASRO, a UNHCR-sponsored scheme providing resettlement guarantees to distressed boat refugees who are rescued on the high seas.

Africa and the Middle East

Requests from refugees continued to occupy our missions in Africa and the Middle East.

In Africa, we are constantly improving our means of identifying refugees in need of resettlement. In 1985, the number of Ethiopians and Ugandans who obtained permanent residence increased. Government-sponsored refugees represented more than 75 per cent of these even though the number of private sector sponsorships has also increased over the last two years.

In the Sudan, the situation appears to be returning to normal after the uncertainty caused by the fall of the Nimeiry regime.

We work closely with the UNHCR to process the departure of refugees selected by our officers who visit the Sudan from our embassy in Cairo.

Events in South Africa have led to an increase in immigration from this country and interest in Canada has sharpened. The embassy in Pretoria submits regular reports to anticipate the trends and to efficiently manage emigration. All candidates must meet standard selection criteria.

In the Middle East, the 1985 target of 800 refugees was not reached and the number of government-sponsored refugees has dropped. Significant progress was made in identifying refugees in greatest need of resettlement.

With respect to Iranians, the emphasis has been on Bahais and other minorities. A growing number of Iranians find themselves in difficult situations in Pakistan

and Turkey, and, to a lesser degree, in Thailand and the Gulf countries. Most want to leave the area and this has led to trafficking in false documents, passports and visas.

Iraqui exiles in Europe are experiencing difficulties similar to the Iranians — the merits of their individual claims are difficult to establish. A good number of them are in a precarious situation as various countries have refused them protection. The resettlement of Iraquis has, until recently, centred on reunification of Kurd or Assyrian refugees. At this time, fewer refugees have relatives abroad and resettlement countries hesitate to admit them.

In Lebanon, conflict continues and the special measures for Lebanese announced in June 1982 remained in effect through 1985. The relaxed criteria allow Canadians to sponsor relatives in Lebanon and allow Lebanese to extend their visit to Canada for longer than a year. In 1985, 878 people benefited from these measures.

The outlook for 1986 is pessimistic. Because tension and continual conflicts have spread throughout the Middle East, the circumstances surrounding several groups of refugees will probably worsen.

Another fundamental change in the Lebanese division of power could trigger a new exodus of nationals. In addition, the war between Iran and Iraq increases the movement of these refugees and self-exiled persons.

The international community has not yet worked out a concerted method to deal with the problem resulting from movement of those travelling through Pakistan and Turkey to reach Western Europe and North America. We can expect even stronger pressures to open our doors to more immigrants.

The processing of requests for immigration from Lebanon, Syria and Jordan has been concentrated in our Damascus embassy, established in 1985.

East Asia

Hong Kong continued to be a prime source of immigrants in 1985-86, particularly in the entrepreneurial category. The number of entrepreneurs from Hong Kong equalled the total for the rest of the world. More than 70 per cent of Hong Kong immigration remains family reunification.

South Korea, through changes in its foreign currency laws, opened up the prospect of a substantial entrepreneurial movement from that country.

Full immigration processing facilities were established in Beijing to handle North China.

Latin America

The situation in Central America will continue to result in a flow of refugees and displaced persons. In order to meet Canada's commitment in this area, the visa offices established by the Department of External Affairs have expanded in size and activity and new programs have been introduced, such as easing the adoption of El Salvadoran children by Canadian families.

The Canadian Embassy in Santiago continued to select persons for resettlement under the political prisoners and oppressed persons special program.

Refugee Status Advisory Committee

During 1985-86, the Refugee Status Advisor Committee (RSAC) completed 4,017 claims, the highest number since the committee was established in 1978. Of these, 1,044 were accepted as convention refugees.

The number of new claims received at RSAC in this fiscal year was 4,099, a decline of 1,022 from 1984-85. This occurred because some Immigration staff normally involved in the examination-under-oath, which produces the transcript reviewed by the Committee were required for other immigration activities. The backlog at RSAC, although still quite large, showed a small decline of 184 to 3,526 at year-end.

Several new members with extensive backgrounds in human rights and international concerns were appointed to RSAC. A series of seminars on human rights issues and source country conditions were held for members as part of the continuing effort to keep abreast of ever-changing situations that can affect decision-making in refugee determination.

Table 5

Immigration by intended occupational group 1984-85 and 1985-86

Occupational group	Fiscal year 1984-85	1985-86	Percentage difference
Destined for the labour force			
Entrepreneurs	1,168	1,531	31.1 +
Managerial, administrative	1,541	1,474	4.3 –
Natural sciences, engineering & mathematics	2,049	2,130	4.0 +
Social sciences and related	307	341	11.1 +
Religion	435	396	9.0 –
Teaching	1,230	1,253	1.9 +
Medicine and health	1,444	1,571	8.8 +
Artistic, literary, performing arts	638	728	14.1 +
Sport and recreation	83	94	13.3 +
Clerical	3,197	3,108	2.8 –
Sales	1,515	1,509	0.4 –
Service	5,453	4,880	10.5 –
Farming, horticultural and animal husbandry	1,102	1,113	1.0 +
Fishing, hunting, trapping	85	120	41.2 +
Forestry and logging	16	23	43.8 +
Mining and quarrying including gas and oil	48	50	4.2 +
Processing	796	768	3.5 –
Machining	1,008	976	3.2 –
Fabricating, assembling and repairing	4,322	4,000	7.5 –
Construction	1,606	1,643	2.3 +
Transport equipment operating	588	601	2.2 +
Material handling	357	328	8.1 –
Other crafts and equipment operating	180	191	6.1 +
Others	9,775	9,790	0.2 +
Total workers	38,943	38,618	0.8 –
Not destined for the labour force			
Spouse*	14,164	13,193	6.9 –
Children	6,950	6,753	2.8 –
Students	17,548	17,843	1.7 +
Dependants other than children	605	819	35.4 +
Others	9,259	8,171	11.8 –
Total non workers	48,526	46,779	3.6 –
Grand total	87,469	85,397	2.4 –

**Fiancés(ées) included.*

Table 6

Landings by class in Canada: Major source areas and Canadian destination 1985-86

	Class					
	Family class	Refugees and designated class	Assisted relatives	Others	Total	Percent of total
Major source area						
Africa and Middle East	2,795	2,112	1,173	2,818	8,898	10.4
Asia, Australasia and Oceania	16,466	7,412	4,114	6,660	34,652	40.6
U.S.A.	3,676	87	91	2,931	6,785	7.9
Balance of Americas	8,617	4,206	491	2,809	16,123	18.9
Europe	5,362	4,406	661	4,094	14,523	17.0
Great Britain	2,020	6	156	2,117	4,299	5.0
Not stated	65	14	5	33	117	0.1
Total	39,001	18,243	6,691	21,462	85,397	100.0
Canadian destination						
Newfoundland	117	59	22	90	288	0.3
Nova Scotia	346	208	61	334	949	1.1
New Brunswick	202	162	11	231	606	0.7
Prince Edward Island	31	35	3	42	111	0.1
Quebec	6,173	1,952	1,331	5,373	14,829	17.4
Ontario	19,446	8,781	3,293	9,774	41,294	48.4
Manitoba	1,464	1,292	185	643	3,584	4.2
Saskatchewan	565	824	131	434	1,954	2.3
Alberta	4,162	2,755	888	1,342	9,147	10.7
British Columbia	6,265	2,121	750	3,044	12,180	14.3
Yukon/Northwest Territories	56	7	4	40	107	0.1
Not stated	174	47	12	115	348	0.4
Total	39,001	18,243	6,691	21,462	85,397	100.0

Table 7

Refugee Status Advisory Committee

Year	Claims received	Claims completed	Claims accepted	Percentage accepted	Backlog
1979	1,165	1,085	362	33.4	213
1980	1,505	1,003	263	26.2	619
1981-82	3,582	2,020	453	23.0	2,096
1982-83	2,807	3,148	609	20.0	1,479
1983-84	4,283	2,648	1,084	39.7	2,673
1984-85	5,101	3,709	1,217	32.8	3,710
1985-86	4,099	4,017	1,044	25.98	3,526

Table 8

Refugee Status Advisory Committee: ministerial decisions by area 1979-80 to 1985-86

	1979-80		1980-81		1981-82		1982-83	
	Total claims completed	accepted	Total claims completed	accepted	Total claims completed	accepted	Total claims completed	accepted
Africa and Middle East	224	31/14%	214	45/21%	310	121/39%	284	158/55%
Asia and Australia	82	14/17%	124	22/18%	638	22/3%	1,800	42/.02%
Europe	186	17/9%	271	27/10%	324	72/22%	242	112/46%
Western Hemisphere	647	312/48%	814	208/26%	743	237/31%	821	297/36%
Total	1,139	374/33%	1,423	302/21%	2,015	452/22%	3,147	609/19%

	1983-84		1984-85		1985-86	
	Total claims completed	accepted	Total claims completed	accepted	Total claims completed	accepted
Africa and Middle East	470	356/76%	823	576/70%	600	341/57%
Asia and Australia	876	251/29%	1,066	381/36%	1,210	429/35%
Europe	158	65/41%	104	25/24%	206	28/14%
Western Hemisphere	1,164	381/33%	1,716	235/14%	2,001	246/12%
Total	2,668	1,053/39%	3,709	1,217/33%	4,017	1,044/26%

Table 9

Intended destination of immigrants 1981-82 to 1985-86

Region	Fiscal year				
	1981-82	1982-83	1983-84	1984-85	1985-86
Newfoundland	451	377	263	342	288
Nova Scotia	1,471	1,085	845	1,083	949
New Brunswick	995	674	559	605	606
Prince Edward Island	152	139	103	120	111
Quebec	22,457	20,376	15,140	14,312	14,829
Ontario	56,069	50,422	38,675	41,794	41,294
Manitoba	5,147	4,705	3,981	3,773	3,584
Saskatchewan	2,320	2,034	1,768	2,132	1,954
Alberta	19,825	15,993	10,565	10,337	9,147
British Columbia	22,117	17,482	14,172	12,857	12,180
Yukon/Northwest Territories	181	156	137	114	107
Not stated	353	26	0	0	348
Canada	131,538	113,469	86,208	87,469	85,397

Table 10

Principal countries of last permanent residence of immigrants coming to Canada, 1984-85 and 1985-86

Country	Fiscal year 1984-85	1985-86	Percentage difference
Europe			
Great Britain	5,019	4,299	14.3 –
Portugal	866	906	4.6 +
Italy	814	609	25.2 –
France	1,413	1,504	6.4 +
Netherlands	519	470	9.4 –
German Fed. Rep.	1,765	1,445	18.1 –
U.S.S.R.	145	81	44.1 –
Poland	4,356	3,751	13.9 –
Czechoslovakia	1,009	963	4.6 –
Greece	554	535	3.4 –
Others	4,289	4,259	0.7 –
Total	20,749	18,822	9.3 –
Africa			
South Africa, Rep. of	316	422	33.5 +
Egypt	431	428	0.7 –
Tanzania	447	393	12.1 –
Kenya	238	280	17.6 +
Morocco	274	353	28.8 +
Zimbabwe	61	48	21.3 –
Others	1,882	1,660	11.8 –
Total	3,649	3,584	1.8 –
Asia			
Vietnam	11,409	9,680	15.2 –
Hong Kong	7,700	7,178	6.8 –
China	2,207	1,906	13.6 –
India	4,568	4,669	2.2 +
Philippines	3,674	3,246	11.6 –
Laos	603	336	44.3 –
Kampuchea	1,746	2,376	36.1 +
Israel	435	721	65.7 +
Lebanon	1,442	1,558	8.0 +
Iran	1,877	1,574	16.1 –
Others	5,678	5,655	0.4 –
Total	41,339	38,899	5.9 –

Australasia			
Australia	371	352	5.1 –
New Zealand	171	136	20.5 –
Others	4	4	—
Total	546	492	9.9 –
North and Central America			
U.S.A.	6,935	6,785	2.2 –
Mexico	469	454	3.2 –
El Salvador	2,348	3,024	28.8 +
Guatemala	729	1,031	41.1 +
Others	394	843	114.0 +
Total	10,875	12,137	11.6 +
Caribbean			
Jamaica	2,518	3,100	23.1 +
Haiti	1,340	1,324	1.2 –
Trinidad and Tobago	600	699	16.5 +
Barbados	275	264	4.0 –
Others	921	939	2.0 +
Total	5,654	6,326	11.9 +
South America			
Guyana	1,919	2,412	25.7 +
Chile	594	495	16.7 –
Argentina	234	217	7.3 –
Peru	330	334	1.2 +
Colombia	243	215	11.5 –
Others	722	772	6.9 +
Total	4,042	4,445	10.0 +
Oceania			
Fiji	399	403	1.0 +
Mauritius	189	145	23.3 –
Others	27	27	—
Total	615	575	6.5 –
Not stated	0	117	—
Grand total	87,469	85,397	2.4 –

Table 11

Where immigrants came from
1981-82 to 1985-86

Region	Fiscal year				
	1981-82	1982-83	1983-84	1984-85	1985-86
Europe	48,007	41,646	22,124	20,749	18,822
Africa	5,112	4,336	3,569	3,649	3,584
Asia	48,656	39,298	37,793	41,339	38,899
Australasia	1,248	817	482	546	492
North & Central America	11,609	11,290	10,728	10,875	12,137
Caribbean	9,604	8,262	6,481	5,654	6,326
South America	6,288	6,561	4,363	4,042	4,445
Oceania	1,002	1,146	668	615	575
Not stated	12	113	0	0	117
Total	131,538	113,469	86,208	87,469	85,397

Table 12

Employment and student authorizations issued
1985-86

Employment authorizations	159,356
Student authorizations	78,957

Administration

Strategic Policy and Planning

Strategic Policy and Planning is responsible for research and policy analysis to ensure that labour market, immigration and income-related policies and programs are developed and implemented in a manner consistent with national economic and social goals.

During 1985-86, labour market research and policy analysis focused on areas of labour market interest including:

- development and implementation of the Canadian Jobs Strategy;
- older workers;
- working-time adjustments;
- ongoing analysis of youth employment problems, policies and programs; and,
- labour adjustment programs.

Immigration research and policy development activities included:

- revision of Canada's refugee determination policy;
- determining the size and composition of the selected immigrant worker category;
- report on the Canadian entrepreneurial immigrant program;
- employment effects of immigration.

Several UI projects including assessing the adequacy of current UI maternity benefits, examining an experience rating system to determine UI premiums, and a report on UI and macro-economic stabilization were undertaken.

These assessments were initiated in support of a strategic policy which can to respond to the recommendation from the Equality for All task force report, and the upcoming report from the Forget Commission.

Active development of the Canadian Occupational Projection System (COPS) continued. Major publications used the data and analysis produced by the system. These included Job Futures — an occupational handbook for counsellors — and Human Resources Study of the Automotive Sector. Both publications were well received.

Other studies under way include an examination of textiles and electrical products. In addition, a full construction industry occupational demand and supply submodel has been added to the system. Efforts are under way to make this submodel and other COPS occupational data fully computer accessible to the public.

A substantially improved method for developing provincial occupational requirement projections is being integrated into the system. Efforts are also in progress to systematically include in the projections, estimates, of the effects of technological change on industries' occupational mix.

On the supply side, improvements have been made to the school-leavers projections, and increased analysis of major occupational areas such as engineering and engineering technicians/technologists is being conducted. Analysis of the school-to-work transition (field of study to occupation) has also been expanded.

COPS analysis and information was used more extensively in training activities of the Canadian Jobs Strategy and of Immigration, as well as in other EIC program applications.

The National Private Sector Working Group on COPS was succeeded by a National Advisory Group on COPS. The new body has been given a more focused mandate to advise on COPS analytical outputs, and membership was broadened to include educational representatives.

A new issue of the planning environment assessment document was produced as part of the Planning and Accountability process. The document identifies emerging socio-economic trends and examines their impact on the mission, objectives and management of EIC. It also highlights the increasing competition and rapid technological advances among Canada's global trading partners, the implications of these trends on the Canadian labour market, and the views of organized labour and business.

In the ongoing operation of the Planning and Accountability process, significant progress was made in achieving a 56 per cent reduction in the number of volumes of activity reported by local offices. During the year, major strides were made in developing resource models.

The Strategic Policy and Planning Group participated in the activities of a number of international agencies such as the Organization for Economic Co-

operation and Development. The group also established data and monitoring support for the Canadian Jobs Strategy.

As part of a five-year evaluation plan, a number of important pre-evaluation assessment studies and evaluation reports were completed and the results incorporated in developing and modifying several of EIC's policy initiatives.

In particular, pre-evaluation assessment studies covering a range of UI programs and the Youth Training Option were completed. Major evaluation reports on EIC's training programs, as well as studies on immigration and summer employment creation were completed.

Finance and Administration

Financial Services

During 1985-86, Financial Services assisted in the development of new systems and procedures required to implement the various programs and options of the Canadian Jobs Strategy.

These procedures provide for the flexibility inherent in the CJS, but ensure that overall financial integrity is maintained.

Administration Services

EIC Accommodation Project

The EIC Accommodation Project was developed to determine accommodation needs at local offices through discussions with regional and local office managers, program areas, service groups and central agencies, and to develop recommendations for a long term plan to improve EIC's accommodation.

The focus of the project was EIC's local offices which provide the primary contact with the public and represent the majority of EIC offices.

EIC currently maintains offices in more than 500 Canadian communities and delivers programs and services to millions of clients. In total, EIC occupies more than 560,000 square metres at a cost of more than $100 million annually.

The accommodation report makes more than 30 recommendations on 6 major areas such as space and layout, building ownership and services, quality of furniture and equipment, accessibility and the communication process within the accommodation function.

Accessibility Program

The objective of the Accessibility Program is to ensure that physically disabled clients have access to EIC offices.

In 1985-86, an additional 65 offices were made accessible to the disabled public. More than 91 per cent (901 of 985) of EIC offices now satisfy Treasury Board's criteria for accessibility. Discussions with Public Works Canada and the Canada Post Corporation to further improve accessibility of EIC offices is ongoing.

Personnel

The role of Personnel Services is to support EIC in acquiring and maintaining a competent workforce. Services include job classification, hiring, paying employees, advice on labour relations, training, human resource planning and counselling, Employment Equity programs, organization development and data management.

Human resources management activities included developing organizational health indicators in the context of the Performance Measurement System and addressing recommendations issued by the Ernst & Whinney Company concerning the Performance Review and Employee Appraisal Program. Personnel also streamlined the human resources planning frameworks within the planning and accountability process.

Another major initiative was developing a framework tying human resources issues with operational activities in implementing the Canadian Jobs Strategy.

The Employment Equity program in EIC added visible minorities as a target group and began an internal self-identification process allowing it to create an accurate data base. Overall, increases in the representation of the other three target groups were noted.

Specifically, the number of indigenous employees including National Indigenous Development Program participants rose from 326 to 392. The disabled employee population increased from 446 to 480. These increases were especially respectable in this period of restraint.

The Work Experience program — a pilot project offering disabled secondary school students an opportunity to work part time while accumulating secondary school credits — continued. In 1985-86 students with

more severe disabilities were included in the program and the results were encouraging.

Personnel devoted considerable time and effort finding jobs for persons affected by workforce reductions.

An intensive review of the staffing process examined the feasibility of delegating more hiring authority to line managers. The review also sought to find ways to streamline the staffing process. A manual on the development of knowledge tests was issued to managers, and an information brochure on testing was given to all employees.

In the staff training area, efforts focused on revising the training policy and implementating our new training strategy. The feasibility study on the use of computers for training purposes was completed.

The Staff Counselling Services continued to be available to both management and employees. More use of these services is being made because of uncertainties arising from organizational changes and workforce reductions.

Systems and Procedures

Systems and Procedures continued to support the delivery of EIC programs and services by:

- maintaining and enhancing the UI pay systems to ensure continued efficient processing of high claim workloads;
- processing special compensation payments for fishing claims due to ice conditions on the Atlantic coast;
- developing new and revised computer systems to support the Canadian Jobs Strategy program. Major new systems and enhancements for the Job Entry, Innovations, Job Development, Skill Investment, Skill Shortages and Challenge '86 programs were initiated;
- finalizing the National Employment Services System in all approved regional sites;
- continuing to develop automated support for the revitalization process to support employment operations;
- implementing the Immigrant Field Operational Support System Phase III on a national basis in December 1985; and,
- implementing the Regional Personnel Services System in June 1985 at national headquarters.

Labour-management consultation and communications continued to be active in 1985-86:

- The Conflict of Interest and Post-Employment Code was introduced on a national basis;
- EIC effectively contributed to the collective bargaining process by participating on negotiating teams;
- management and employees continued to work on occupational safety and health issues through the National Joint Safety and Health Committee and by developing and implementing policies such as the Guidelines on Minimizing the Effects of Tobacco Smoke in the Workplace.

EIC's ongoing commitment to high quality service in both official languages was evident in the Chairman's Planning Guidelines and in senior managerial contracts and evaluations. The capability to provide service in both official languages was improved, especially in the predominantly unilingual areas of the country. EIC was especially active with many minority language associations.

The first phase of the Regional Personnel Services System — a major on-line system designed to expedite personnel administration activities at all levels — is well under way.

Public Affairs

The Public Affairs branch is responsible for producing brochures, pamphlets, news releases, audio-visual productions, and other communications materials. It also provides expertise in marketing, planning, trends analysis and issues management in order to deliver EIC's programs and services successfully to various client groups.

During 1985-86, comprehensive communications activities for Labour Market and Employment Services were designed to inform Canadians about the wide variety of programs and services provided by EIC.

Particular emphasis was placed on publicising the new Canadian Jobs Strategy and Employment Equity. Information campaigns were developed and targetted to specific groups such as women, disabled persons, special needs clients and employers. They included brochures, exhibits, audio-visual presentations, advertising campaigns and other material.

To support the activities of the Unemployment Insurance group, Public Affairs implemented direct mail campaigns, produced and distributed a number of brochures directed at employers and workers and provided extensive media relations support. Changes to the Unemployment Insurance program in November 1984 resulted in a series of direct mail campaigns and media activities directed to the general public and employers to ensure they were informed of their rights and obligations under the Unemployment Insurance Act.

Communications activities for the Immigration group were aimed at prospective immigrants, refugee-sponsoring organizations and the general public. A major effort was made to promote entrepreneurial immigration through a special information kit designed to attract qualified business immigrants. The Annual Report to Parliament on Future Immigration Levels was published and extensive media relations activities were ongoing throughout the year.

Executive Secretariat

The Executive Secretariat supports the work of EIC's executive management and co-ordinates a range of activities requiring corporate-wide perspectives.

Its mandate includes providing services to support corporate-level planning, policy formulation, decision-making and interrelated communications. The Executive Secretariat consists of six directorates.

Intergovernmental Affairs and External Liaison Directorate

The Intergovernmental Affairs and External Liaison Directorate continued to work with other government departments and pursued its role of co-ordinating international visits and preparing and participating in international conferences.

This year, EIC participated in the International Conference on Employment and Technology in Venice, the International Conference on Social Policies in Madrid, several meetings on the Organization for Economic Co-operation and Development and the International Conference of Deputy Ministers responsible for Labour-Manpower matters, held in New Zealand. Ministerial visits were also organized with France, the United Kingdom, Italy and the European Economic Community.

The directorate arranged information and briefing sessions for ministers from the United Kingdom, the United States, Egypt, Australia and for senior officials from Australia, the United Kingdom, Malaysia, France, Portugal, Sweden, West Germany, Italy, Spain, the United States, Uganda, Venezuela and the Republic of China.

On the domestic side, the directorate organized and co-ordinated three federal-provincial/territorial Ministers' conferences as well as a number of multilateral conferences and bilateral meetings involving the Deputy Minister and/or the Associate Deputy Minister.

Several bilateral and multilateral meetings of senior officials focused primarily on the Canadian Jobs Strategy. In this context, the directorate played an active role in co-ordinating and negotiating various agreements with provincial governments and other federal departments.

In the past year, more than 35 major agreements and approximately 130 minor agreements and understandings covering all facets of EIC's sectors were entered into.

Security Directorate

During 1985-86, the Security Directorate continued to respond to requests for information on the administration of criminal justice from federal investigative bodies and provincial and municipal police forces.

The use of court orders (subpoenas, search warrants) to obtain information — once a frequent practice — is no longer an issue. Crown Attorneys and law enforcement officials are now aware that a written request is adequate if it specifies the purpose and describes the information to be disclosed.

The administration of a special program for receipt, storage and distribution of sensitive security information continues to be an important responsibility of the directorate.

The directorate was also involved in a review of federal draft policy papers on Personal Reliability and Security Screening Policy and Administrative Policy on Security.

Emergency Planning Directorate

The Emergency Planning Directorate continued to provide functional advice and guidance to regions through the recently established positions of regional emergency planning co-ordinators. Effective departmental response to disasters — whether local, regional or national — is handled through EIC's network of field offices.

The focus in 1985-86 was on planning to cope with natural or human disasters, and developing the capabilities of field offices to implement these plans if required.

The directorate — periodically assisted by special teams comprising regional staff — continued its work to plan how EIC could be transformed, within 30 days, into the National Emergency Agency for Human Resources in compliance with the Emergency Planning Order 1981-1305.

Revised Emergency Planning Guidelines (Peacetime) were approved by the Deputy Minister. These guidelines provide for planning the most effective use of EIC resources in a peacetime emergency. Planning for EIC's possible role as a National Emergency Agency for Human Resources involved stepped-up activity with other government departments. The results of this process were extremely positive. During the year, the directorate also took part in a major NATO exercise.

Training seminars in both official languages for EIC staff continued at the Canadian Emergency Preparedness College in Arnprior.

Public Rights Administration Directorate

The Public Rights Administration Directorate is responsible for administering the Access to Information Act, the Privacy Act and the Canadian Human Rights Act. It also advises the program branches on requests for access to information held by EIC, develops guidelines to protect personal information in EIC records, and advises on human rights complaints relating to EIC policies and programs.

During 1985-86, the directorate presented a submission to the parliamentary committee reviewing the Privacy and Access to Information legislation.

Requests submitted to EIC under the Access to Information Act continued to be varied both in subject matter and complexity, reflecting the wide application and influence of EIC programs in all sectors of Canadian society.

During the fiscal year, the Access Division processed 153 formal requests. Of these, partial exemptions were applied in 35 cases. More than 73 per cent of all these were completed within the initial 30-day time limit. Emphasis was on revising comprehensive procedures for processing access requests, preparing the input of EIC to the parliamentary committee reviewing the Access to Information and Privacy Acts, and revising the Access Register to reflect EIC organizational and program changes.

There were 2,055 formal requests under the Privacy Act during 1985-86 from individuals seeking access to their personal information from records under the control of EIC. Thirty-five complaints were filed against EIC.

Procedures were revised for processing requests from individuals seeking information for themselves, as well as for requests for disclosure to third parties. In addition, the update of the Privacy Index included revisions which show EIC organizational and program changes.

The directorate continued to provide advice and consultation to EIC program groups on the Canadian Human Rights Act, and to co-ordinate the processing and resolution of complaints filed against EIC. This consultation ensured that EIC policies and programs complied with the provisions of the Canadian Human Rights Act and that complaints against EIC were resolved quickly.

There were 37 new complaints filed against EIC in 1985-86. These combined with the 50 cases carried over from the previous year totalled 87 cases processed during the year. Out of those, 25 were resolved leaving 62 unresolved complaints at the end of the fiscal year.

Work on revised procedures was aimed at streamlining the processing and resolution of complaints. Significant activity involved work with officials of the Canadian Human Rights Commission with respect to human rights complaints and the interpretation and application of the Canadian Human Rights Act.

Corporate Initiatives

Corporate Initiatives provided assistance to management through direct support and indirectly through the promotion and/or implementation of a variety of corporate initiatives in accordance with EIC's Philosophy of Management.

The directorate maintained an ongoing awareness of initiatives undertaken by EIC, assessed their usefulness and potential for wider application, and conducted and shared research on the experiences of other organizations.

Corporate Initiatives also co-ordinated a series of local and national Managers' Workshops which introduced the Philosophy of Management and identified issues or constraints preventing their organizations from implementing that philosophy.

The group was involved in developing, adapting and promoting tools to help improve and manage service quality, both internally and externally through various workshops and presentations. These tools, such as models for improving service quality, attempted to demonstrate the philosophy of management statement: "Our clients are why we exist."

The directorate also provided content and process support to the Chairman's Committee on Corporate Initiatives which was essentially involved with managing change within EIC.

Executive Management Services

The Commission Secretariat provided support to the commission and the other corporate decision-making bodies established to deal with major policy program matters.

During the year, a number of information systems were developed and introduced. Procedures were issued for preparing and processing agreements together with an inventory of all EIC agreements. The Commission Secretariat co-ordinated activities on appeals, appointments and regulatory approvals, and helped to prepare and complete requirements of the Planning and Accountability Process for the Executive Secretariat.

The Conference Secretariat provided services to the Executive Committee, the Organization Review Committee, the Canadian Jobs Strategy Program Implementation Committee and the Steering Committee on Refugee Legislation.

The secretariat organized a national conference with cultural organizations on Canadian Jobs Strategy and provided support to four managers' workshops across Canada.

It co-ordinated translation services for EIC, scheduled briefings and prepared briefing materials for the Minister of Employment and Immigration as well as for the Minister of State (Immigration), Minister of State (Youth) and the parliamentary secretary.

Executive Management Information Services maintained a computer service to track and control the 65,000 documents circulated through the offices of these ministers. It also conducted studies in order to implement an Executive Briefing System designed to provide senior management with information of corporate interest.

Internal Audit Bureau

The Internal Audit Bureau provides a systematic, independent review and appraisal of all EIC operations to advise the Deputy Minister/Chairman and senior management on the efficiency, effectiveness and economy of the internal management policies, practices and controls.

In 1985-86, continued emphasis was placed on functional audits of EIC programs to ensure that audit effort was directed to areas of senior management concern and of maximum potential benefit to EIC.

The bureau continued to utilize a secondment program in which EIC operational staff joined the IAB for a two-year period. This broadens their exposure to EIC and acquaints them with acceptable management practices. At the same time, the program provides IAB with operational expertise to improve the quality of audits.

The EIC Audit/Evaluation Committee made recommendations on audit policy, reviewed audit results and advised on the need for follow-up action.

Discussions with the Auditor General and the Comptroller General was a contributing factor to the IAB overall audit management process.

Statement of Operations

Canada Employment and Immigration Commission
Management Report

We have prepared the accompanying Statement of Operations of the Canada Employment and Immigration Commission (CEIC) in accordance with the reporting requirements and standards of the Receiver General for Canada. The primary responsibility for the integrity and objectivity of data in this financial statement rests with the management of CEIC. In order to assure maximum objectivity and freedom from bias, the financial data contained in this financial statement has been examined by the Senior Management of CEIC.

This Statement of Operations was prepared in accordance with the accounting policies set out in Note 2, on a basis consistent with that of the preceding year. Previous year figures have been reclassified to confirm to the current year's presentation. Some of the information included in the financial statement is based on management's best estimates and judgements and gives due consideration to materiality. To fulfill its reporting responsibility, the CEIC maintains a set of accounts which provides a centralized record of the CEIC financial transactions. Financial information contained in the departmental statements and elsewhere in the Public Accounts is consistent with that in the Statement of Operations, unless indicated otherwise.

Financial Services develops and disseminates financial management and accounting policies, and issues directives which maintain standards of accounting and financial management. The CEIC maintains systems of financial management and internal control. Transactions are executed in accordance with prescribed regulations, within parliamentary authorities, and are properly recorded to maintain accountability of Government funds and safeguard CEIC assets. Financial management and internal control systems are augmented by the maintenance of internal audit programs where frequent contacts are maintained between staffs of the CEIC and of the Auditor General's Office. CEIC also seeks to assure the objectivity and integrity of data in its financial statement by the careful selection, training and development of qualified staff, by organizational arrangements that provide appropriate divisions of responsibility, and by communications programs aimed at ensuring that its regulations, policies, standards and managerial authorities are understood throughout the organization.

Approved by:

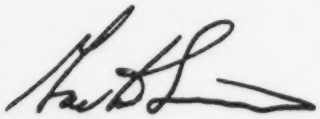

Chairman

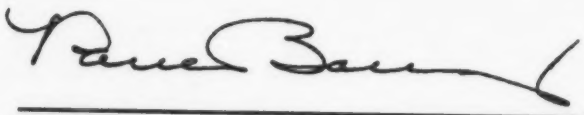

Senior Financial Officer

Canada Employment and Immigration Commission

Statement of Operations

for the year ended March 31, 1986
(in thousands of dollars)

	1986	1985
Expenditure		
Employment and Insurance Program		
Contribution to the Unemployment Insurance Account	2,743,818	2,787,649
Insurance Benefits Services	338,554	330,193
National Employment Services	236,038	237,255
Canadian Jobs Strategy	1,561,738	1,823,265
Government's Contribution in respect of Fishermen's Benefits	176,355	158,754
Program Administration	133,782	140,630
	5,190,285	5,477,746
Corporate and Special Services Program		
Commission Management and Administration	235,870	271,561
Systems and Procedures	23,939	—
Administration of Government Annuities	2,768	3,654
Administration of Social Insurance Numbers	3,819	5,951
Canada Employment and Immigration Advisory Council	745	652
	267,141	281,818
Immigration Program		
Recruitment and Selection	20,221	19,469
Enforcement and Adjudication	46,989	47,334
Settlement	43,112	35,801
Refugee Status Advisory Council	1,982	1,867
Program Administration	26,762	35,242
	139,066	**139,713**
	5,596,492	**5,899,277**
Revenues		
Revenue credited to the Vote		
—Recovery of Unemployment Insurance Account Administration Costs	893,654	892,548
Return on Investment	811	770
Services and Service Fees	1,414	11
Refunds of Previous Year Expenditure	8,466	15,556
Other Revenues		
—Government Annuities Surplus	6,015	1,139
—Immigration Fines and Forfeitures	1,096	1,323
—Recovery of Deportation Expenses	864	1,470
—Unemployment Insurance Fines	904	2,328
—Other	291	256
	913,515	**915,401**
Net Cost of Operations	**4,682,977**	**4,983,876**

Reconciliation to Use of Appropriations		
Net cost of operations	4,682,977	4,983,876
Revenue credited to Non-Tax Revenue	19,861	22,853
Service provided without charge by other departments	—	(24,894)
Use of Appropriations	**4,702,838**	**4,981,835**

The accompanying notes are an integral part of this statement. A Consolidated Statement of all financial activities under the responsibility of the Canada Employment and Immigration Commission and the Department of Employment and Immigration is shown under note (8).

Canada Employment and Immigration Commission

Notes to the Statement of Operations
March 31, 1986

1) Authority and Objectives

The Canada Employment and Immigration Commission was established under Section 7 of the Employment and Immigration Reorganization Act, 1977 and is a departmental corporation named in Schedule B to the Financial Administration Act. All the Commission's operating and contributions and grants expenditures are funded by budgetary lapsing authorities whereas employee benefits, annuities agents supplementary retirement benefits, and the Government's contribution to the unemployment insurance account and in respect of fishermen's benefit are authorized by statutory authorities. The Commission is divided into three program areas and their objectives are as follows:

Corporate and Special Services Program — to ensure the development and implementation of policies and programs, to provide strategic, operational and administrative support that enables the Commission and the Department to carry out its mission, and to provide for such other functions allocated to it.

Employment and Insurance Program — to further the attainment of national economic and social goals by realizing the full productive potential of Canada's human resources, while supporting the initiatives of individuals to pursue their economic needs, and more generally, their self-fulfillment through work.

Immigration Program — to administer the admission of immigrants and visitors in accordance with the economic, social and cultural interests of Canada.

Loans to immigrants and other classes of persons for the purpose of paying the costs of admission, transportation and reasonable living expenses are made under a non-budgetary statutory authority advanced by the Minister of Finance pursuant to the Immigration Act, Section 121. The total amount of loans outstanding shall not, at any time, exceed $60,000,000.

2) Significant Accounting Policies

The Statement of Operations was prepared using the following accounting policies:

i) Expenditure is recorded for all goods and services received and/or performed up to March 31, in accordance with the Government's payable

at year end accounting policy, with the exception of termination benefits and vacation pay.

ii) Revenue is recorded on a cash basis in accordance with the Government's accounting policies.

iii) Acquisitions of capital assets are charged to operating expenditure in the year the expenditure is incurred.

iv) Estimated accounts for services provided without charge from other government departments are disclosed in the Statement of Operations.

v) Refunds of previous years' expenditure are recorded as revenue when received and are not deducted from expenditure.

3) Parliamentary Appropriations
Canada Employment and Immigration Commission

	1985-1986 CY	1984-1985 PY
	(in thousands of dollars)	
CORPORATE AND SPECIAL SERVICES PROGRAM		
Vote 5	32,676	33,458
Lapsed	6,345	2,311
	26,331	31,147
Statutory retirement benefits to annuities agents pensions	36	36
Statutory contributions to employee benefit plans	14,989	13,735
Total Program	**41,356**	**44,918**
EMPLOYMENT AND INSURANCE PROGRAM		
Vote 10	607,054	622,486
Lapsed	22,632	35,561
	584,422	586,925
Vote 15	1,297,435	1,468,555
Lapsed	358,801	268,955
	938,634	1,199,600
Statutory contributions to UI Account	2,743,818	2,787,649
Statutory contributions to Fishermen's Benefits	176,355	158,754
Statutory contributions to employee Benefit Plans	79,186	76,376
Statutory refunds of amounts credited to revenue in previous years	1	2
Total Program	**4,522,416**	**4,809,306**
IMMIGRATION PROGRAM		
Vote 20	90,208	88,540
Lapsed	2,430	4,302
	87,778	84,238
Vote 25	41,463	33,863
Lapsed	859	486
	40,604	33,377
Statutory contributions to employee Benefit Plans	10,618	9,982
Statutory refunds of amounts credited to revenue in previous years	66	14
Total Program	**139,066**	**127,611**
TOTAL USE OF APPROPRIATIONS	**4,702,838**	**4,981,835**

4) Accounts Receivable

At year-end, accounts receivable consist of salary overpayments, charges and fines payable by transportation companies under the Immigration Act, fines payable by claimants under the Unemployment Insurance Act, outstanding loans to immigrants, various employment program overpayments, and other miscellaneous amounts due.

	1985-1986		1984-1985	
	(in thousands of dollars)			
INTERDEPARTMENTAL				
OUTSIDE PARTIES				
Administration				
Salary Overpayments	29		34	
Miscellaneous	43	72	151	185
Immigration				
Deportation Expense Charges	2,469		1,359	
Airline and Shipping Fines	196		185	
Adjustment Assistance Overpayments	273		64	
Assited Passage Loans - Accrued Interest	720		678	
Other	8	3,666	12	2,298
Employment and Insurance Overpayments				
Unemployment Insurance Fines	4,566		-	
National Institutional Training	2,556		2,376	
Canada Works	1,355		1,086	
Employment Expansion and Development	803		898	
Local Employment Assistance	389		416	
Canada Community Development	216		320	
Summer Canada	1,028		302	
Local Initiative	134		152	
Outreach	139		142	
Canada Manpower Mobility	143		140	
New Technology Employment	103		71	
Canada Community Services	14		50	
General Industrial Training	81		74	
Labour Adjustment Benefits	36		28	
Young Canada Works	19		19	
Carreer Access	19		14	
Summer Youth Employment	8		14	
Program for Employment Disadvantaged	10		12	
Industrial Labour Adjustment	-		9	
Management Information Services	44		8	
U.I. Exhaustee	5		6	
Youth Training Option	120		-	
Job Corps	43		-	
Local Economic Assistance Employment	324		-	
Voluntary Initiative Program	18		-	
Challenge '85	238		-	
Summer Employment Experience Development	69		-	
Other Programs	40	12,520	9	6,146
TOTAL		**16,258**		**8,629**

5) Trust Funds and Specified Purpose Accounts

The Canada Employment and Immigration Commission also has the responsibility to administer and control the following Trust Funds and Specified Purpose Accounts.

a) Unemployment Insurance Account

The Unemployment Insurance Act provides for a compulsory contributory unemployment insurance program applying to all employees, subject to minor exceptions.

The Act authorizes an account in the Accounts of Canada to be known as the Unemployment Insurance Account.

The Act provides for the following to be credited to the Account: (a) premiums, fines, penalties and interest; (b) the Government share of benefits paid; (c) refunds of overpayments of benefits, and benefit repayments; (d) amounts for services rendered to other Government departments or agencies, or to the public; (e) amounts provided for any other purpose related to unemployment insurance and authorized by an appropriation administered by the Canada Employment and Immigration Commission; and (f) interest on the balance of the account at such rates as the Minister of Finance may authorize. The Act also provides that the following be charged to the account; (a) benefits paid under the Act; (b) the costs of administering the Act; and (c) the interest on advances made by the Minister of Finance.

Interest bearing loans are made to the Unemployment Insurance Account, under Section 137(1) of the Unemployment Insurance Act, as a result of deficiencies in contributions from employers and employees. The loan balance outstanding as at March 31, 1986 bears interest at rates between 10% and 12.50% per annum, and is repayable between September 30, 1986 and March 31, 1988.

Transactions in the Unemployment Insurance Account

(in millions of dollars)

	1985-86		1984-85	
Balance as at April 1 (deficit)		(5,077)		(4,101)
RECEIPTS AND OTHER CREDITS				
Contributions -				
1) Employer and Employee	8,955		7,777	
1) Government	2,920		2,946	
Investment Income	5		2	
	11,880		10,725	
PAYMENTS AND OTHER CHARGES				
1) Benefits	10,010		10,049	
Operating Expenses	903		911	
Interest	225		741	
	11,138		11,701	
NET INCREASE OR DECREASE (-)		742		(976)
2) Balance as at March 31 (deficit)		(4,335)		(5,077)

1) Fishermen's benefits in the amount of $189 millions (1985 - $171 millions), the related Government contribution of $176 millions (1985 - $159 millions) and the fishermen's premiums of $13 millions (1985 - $12 millions) are included in the statement.

2) Interest bearing loans under Section 137(1) of the Unemployment Insurance Act in the amount of $4,229 millions (1985 - $4,815 millions) were made to the U.I. Account leaving a net deficit balance as at March 31, 1986 of $106 millions (1985 - $272 millions).

b) Government Annuities Account

This account was established by the Government Annuities Act, and modified by the Government Annuities Improvement Act, which discontinued sales of annuities. The account valued on an actuarial basis each year, with the deficit or surplus charged or credited to the Consolidated Revenue Fund. The accounts of the Government Annuities Account are maintained on an accrual basis.

The purpose of the Government Annuities Act was to assist Canadians to provide for their later years, by the purchase of Government annuities. The Government Annuities Improvement Act increased the rate of return and flexibility of Government annuity contracts, and discontinued sales of annuities.

Receipts and other credits consist of premiums received, funds reclaimed from the Consolidated Revenue Fund for previously unlocated annuitants, earned interest and items tranferred from previous years' revenue to cover the actuarial deficit. Payments and other charges represent matured annuities, the commuted value of death benefits, premium refunds and withdrawals, and actuarial surpluses and unclaimed items tranferred to non-tax revenue. The amounts of unclaimed annuities, related to annuitants who cannot be located, are transferred to non-tax revenue.

Transactions in the Government Annuities Account
(in thousands of dollars)

	1985-86		1984-85	
Balance as at April 1		**$1,089,629**		**$1,122,629**
RECEIPTS AND OTHER CREDITS				
Interest from Canada	$ 72,555		$ 74,988	
Premiums	840		770	
Other	71		81	
	73,466		**75,839**	
PAYMENTS AND OTHER CHARGES				
Annuity payments	99,867		99,205	
Premium refunds	2,914		3,404	
Unclaimed annuities	313		215	
	103,114		**102,824**	
Net increase or decrease (-)		**(29,648)**		**(26,985)**

Actuarial surplus, excess of recorded unpaid annuities at the end of the year over calculated unpaid annuities	(3,126)	(6,015)
Balance as at March 31	$1,056,855	$1,089,629

c) Annuities Agents' Pension Account

This pension plan provides pension benefits to former eligible government employees who were engaged in selling Government Annuities to the public. During the year, interest of $1,210, calculated at the rate of 4% per annum, was credited to the account and charged to interest on public debt. Contributions from the Annuities Branch, as former employer, amounted to $9,502.

Transactions in the Annuities Agents' Pension Account

	1985-86		1984-85	
Balance as at April 1		$47,801		$ 54,725
Receipts and other Credits	$ 10,712		$ 11,750	
Payments and Other Charges	17,511		18,674	
Net increase or decrease (-)		(6,799)		(6,924)
Balance as at March 31		$41,002		$ 47,801

d) Immigration Guarantee Fund

This account records amounts collected and held pending final disposition, either by refund to the original depositor, or forfeiture to the Crown.

During the year, withdrawals totalled $1,686,141 and consisted of refunds to depositors, $1,362,035; departmental expenses recovered from deposits, $19,906; and, forfeitures to the Crown, $304,200.

Transactions in the Immigration Guarantee Fund
(in thousands of dollars)

	1985-86		1984-85	
Balance as at April 1		$5,892		$5,217
Receipts and Other Credits	$2,345		$2,998	
Payments and Other Charges	1,686		2,323	
Net increase or decrease (-)		659		675
Balance as at March 31		6,551		5,892
Securities in trust at beginning of year	50		65	
Securities received through the year	10		-	
Securities repaid during the year	-		15	
Less Securities in trust at year-end		60		50
Net Balance as at March 31		$6,491		$5,842

e) Employment Expansion and Development Program

The Employment Expansion and Development Program is jointly funded by the federal and provincial governments.

This account records advance payments made by provinces against their share of the cost of projects, and held in trust pending disbursements to projects sponsors. During the year, deposits totalled $6,438 and disbursements totalled $51,198 in refunds to provinces.

Transactions in the Employment Expansion and Development Program

	1985-86		1984-85	
Balance as at April 1		$44,760		$94,256
Receipts and Other Credits	$6,438		$228,477	
Payments and Other Charges	51,198		277,973	
Net increase or decrease (-)		(44,760)		(49,496)
Balance as at March 31		$0		$44,760

f) Canada Works Program

The Canada Works Program is jointly funded by the federal and provincial governments.

This account records advance payments made by provinces against their share of the cost of projects, and held in trust pending disbursements to projects sponsors. During the year, deposits totalled $243,506 and disbursements totalled $235,784 in payments to sponsors.

Transactions in the Canada Works

	1985-86		1984-85	
Balance as at April 1		$0		$0
Receipts and other Credits	$243,506		$0	
Payments and Other Charges	235,784			
	0			
		7,722		0
Balance as at March 31		$7,722		$0

g) Summer Employment Experience Development Program

The Summer Employment Experience Development Program is jointly funded by the federal and provincial governments.

This account records advance payments made by provinces against their share of the cost of projects, and held in trust pending disbursements to projects sponsors. During the year, deposits totalled $2,037,709 and disbursements totalled $1,991,494 in payments to sponsors.

Transactions in the Summer Employment Experience Development Program

	1985-86		1984-85	
Balance as at April 1		$0		$0
Receipts and other Credits	$2,037,709		$0	
Payments and Other Charges	1,991,494		0	
Net increase or decrease (-)		46,215		0
Balance as at March 31		$46,215		$0

h) Work Orientation Workshops Program

The Work Orientation Workshops Program is jointly funded by the federal and provincial governments.

This account records advance payments made by provinces against their share of the cost of projects, and held in trust pending disbursements to projects sponsors. During the year, deposits totalled $12,000 and disbursements totalled $10,803 in payments to sponsors.

Transactions in the Work Orientation Workshops Program

	1985-86		1984-85	
Balance as at April 1		**$0**		**$0**
Receipts and other Credits	$12,000		$0	
Payments and Other Charges	10,803		0	
Net increase or decrease (-)		1,197		0
Balance as at March 31		**$1,197**		**$0**

i) Canadian Jobs Strategy Program

The Canadian Jobs Strategy Program is jointly funded by the federal and provincial governments.

This account records advance payments made by provinces against their share of the cost of projects, and held in trust pending disbursements to projects sponsors. During the year, deposits totalled $3,070,926 and disbursements totalled $1,275,077 in payments to sponsors.

Transactions in the Canadian Jobs Strategy Program

	1985-86		1984-85	
Balance as at April 1		**$0**		**$0**
Receipts and other Credits	$3,070,926		$0	
Payments and Other Charges	1,275,077		0	
Net increase or decrease (-)		1,795,849		0
Balance as at March 31		**$1,795,849**		**$0**

j) Territorial Subsidiary Agreement on Human Resource Development Program

The Territorial Subsidiary Agreement on Human Resource Development Program is jointly funded by the federal and Territorial governments.

This account records advance payments made by Territorial governments against their share of the cost of projects, and held in trust pending disbursements to projects sponsors. During the year, deposits totalled $105,213 and disbursements totalled $139,182, consisting of $126,259 in payments to sponsors and $12,923 in refunds to Territorial governments.

Transactions in the Territorial Subsidiary Agreement on Human Resource Development Program

	1985-86		1984-85	
Balance as at April 1		**$0**		**$0**
Receipts and other Credits	$105,213		$0	
Payments and Other Charges	139,182		0	
Net increase or decrease (-)		(33,969)		0
Balance as at March 31		**$(33,969)**		**$0**

6) Loans, Investments and Advances

Assisted Passage Scheme — Employment and Immigration

Section 121 of the Immigration Act authorizes the making of loans to immigrants and other such classes of persons.

The total amount authorized to be outstanding at any time is $60,000,000.

The terms and conditions of the loans, with their year-end balances, are as follows:

(a) repayable by monthly instalments over 1 to 5 years with a possible deferment of 6 months, bearing interest at rates from 6% to 15% per annum, with final instalments between April 1, 1986 and April 1, 1991, $7,852,390; and,

(b) repayable by monthly instalments over 1 to 5 years with a possible deferment of 2 years, non-interest bearing, with final instalments between April 1, 1986 and April 1, 1991, $49,784,713.

Transactions in the Assisted Passage Scheme

	1985-86		1984-85	
Balance as at April 1		**$54,825,671**		**$48,532,665**
Receipts and Other Credits	$16,306,928		$13,178,508	
Payments and Other Charges	19,118,360		19,471,514	
Net increase or decrease(-)		2,811,432		6,293,006
Balance as at March 31		**$57,637,103**		**$54,825,671**

7) Contingent Liabilities

Seven claims, two from clients for physical injury, two for breach of contract from an employee and a private company, two for mental injury from an employee for work environment reasons and from a private citizen for false arrest, and one from a prospective employee for loss of income, have been brought against the Canada Employment and Immigration Commission. All of these cases amount to approximately $2,745,849, and no date has yet been set for the hearing of these cases.

8) Consolidated Statement of Receipts and Disbursements

This Consolidated Statement represents the aggregate of all financial activities pertaining to the Department of Employment and Immigration, the Canada Employment and Immigration Commission, the Unemployment Insurance Account, the Government Annuities Account and other Trust Funds and Specified Purpose Accounts mentioned in the preceding note (5). It represents a summary, on a consolidated basis, of the total operations of Employment and Immigration Canada.

for the period ended March 31, 1986
(in thousands of dollars)

	1985-86	1984-85
DISBURSEMENTS		
Corporate and Special Services Program		
Departmental Management and Administration	$ 22,696	$ 22,618
Commission Management and Administration	235,870	271,561
Systems and Procedures	23,939	—
Administration of Government Annuities	2,768	3,654
Annuities Payments, etc.	103,132	102,843
Administration of Social Insurance Numbers	3,819	5,951
Canada Employment and Immigration Advisory Council	745	652
Employment and Insurance Program		
Unemployment Insurance Benefits	10,009,602	10,049,081
Insurance Benefits Services	338,554	330,193
National Employment Services	236,038	237,255
Canadian Jobs Strategy	1,561,738	1,823,265
Program Administration	133,782	140,630
U.I. Interest Payments	220,950	738,478
Employment Expansion and Development Program Payments and Refunds to Provinces	51	278
Canada Works Program Payments and Refunds to Provinces	236	—
Summer Employment Experience Development Program Payments and Refunds to Provinces	1,991	—
Work Orientation Workshops Program Payments and Refunds to Provinces	11	—
Canadian Jobs Strategy Program Payments and Refunds to Provinces	1,275	—
Territorial Subsidiary Agreement on Human Resource Development Program Payments and Refunds to Territorial Governments	139	—
Immigration Program		
Recruitment and Selection	20,221	19,469
Enforcement and Adjudication	46,989	47,334
Settlement	43,112	35,801
Refugee Status Advisory Council	1,982	1,867
Program Administration	26,762	35,242
Assisted Passage Loans Issued to Immigrants	19,118	19,472
Immigration Guarantee Fund Refunds and Forfeitures	1,686	2,308
	13,057,206	**13,887,952**
RECEIPTS		
Unemployment Insurance Premiums	$8,955,844	$7,777,118
Annuity Interest, etc.	73,477	75,851
Employment Expansion and Development Program Deposits	6	228
Canada Works Program Deposits	244	—
Summer Employment Experience Development Program Deposits	2,038	—

Work Orientation Workshops Program Deposits	12	—
Canadian Jobs Strategy Program Deposits	3,071	—
Territorial Subsidiary Agreement on Human Resource Development Program Deposits	105	—
Immigration Guarantee Fund Deposits	2,355	2,998
Assisted Passage Loans Repayments	16,307	13,179
Return on Investment	811	770
Services and Service Fees	1,414	11
Refund of Previous Year Expenditures	8,643	15,990
Other Non-Tax Revenue		
Other Revenues		
—Government Annuities Surplus	6,015	1,139
—Immigration Fines and Forfeitures	1,096	1,323
—Recovery of Deportation Expenses	864	1,470
—Unemployment Insurance Fines	904	2,328
—Other	291	279
Net Adjustment to the Unemployment Insurance Administration Cost	4,489	(4,852)
	9,077,986	**7,887,832**
NET COST OF OPERATIONS	**$3,979,220**	**$6,000,120**
RECONCILIATION TO USE OF APPROPRIATIONSe		
Net Costs of Operations	$3,979,220	$6,000,120
Revenue Credited to Non-Tax Revenue Related to Appropriations	20,038	23,310
From Annuities Account-Actuarial Surplus	3,126	6,015
Services provided without charge	—	(25,677)
Decrease (Increase) in U.I. Deficit	742,098	(975,314)
Decrease in Unpaid Annuities	(32,781)	(33,007)
Increase in the Immigration Guarantee Fund	669	690
Increase in Assisted Passage Loans	(2,811)	(6,293)
Decrease in the Employment Expansion and Development Program	(45)	(50)
Increase in the Canada Works Program	8	—
Increase in the Summer Employment Experience Development Program	47	—
Increase in the Work Orientation Workshops Program	1	—
Increase in the Canadian Jobs Strategy Program	1,796	—
Decrease in the Territorial Subsidiary Agreement on Human Resource Development	(34)	—
USE OF APPROPRIATIONS	**$4,711,332**	**$4,989,794**

Emploi et Immigration Canada

Employment and Immigration Canada

Rapport annuel 1985–1986

Canada

Rapport annuel
1985–1986

WH 2-018

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1986

N° de cat. MP 1-1986

ISBN 0-662-54602-4

Ministre de l'Emploi
et de l'Immigration

CANADA

Minister of Employment
and Immigration

A Son Excellence
le Gouverneur général du Canada

Plaise à Votre Excellence,

J'ai le plaisir de soumettre à Votre Excellence le rapport annuel des activités de la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada et du ministère de l'Emploi et de l'Immigration pour l'année financière 1985-1986.

Avec ma très haute considération,

Benoît Bouchard

Sous-ministre et Président
Emploi et Immigration Canada

Deputy Minister and Chairman
Employment and Immigration Canada

Ottawa K1A 0J9

Monsieur Benoît Bouchard, C.P., député
Ministre de l'Emploi et de l'Immigration
Ottawa

Monsieur le ministre,

Nous avons le plaisir de vous soumettre le rapport annuel des activités de la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada et du ministère de l'Emploi et de l'Immigration pour l'année financière 1985-1986.

Avec notre très haute considération,

Le président

Gaétan Lussier

Le vice-président

John Edwards

Le commissaire

Peter Doyle

Le commissaire

F. Chafe

Canada

Table des matières

Avant-propos	
Structure	2
Mandat d'EIC	2
Objectifs	2
Notre philosophie de gestion	3
Lois et règlements	4
Règlements établis conformément aux lois portant affectation de crédits	4
Organismes faisant rapport au Parlement par l'entremise du Ministre	5
Autres programmes et services autorisés dont la prestation est régie par crédit aux termes des lois portant affectation de crédits	5
Remerciements	5
	5
Économie	
Faits saillants	6
	6
Services d'emploi	
Faits saillants	8
Résumé des activités	8
Programmes d'emploi	8
Extension	9
Centres d'information sur l'emploi	9
Banque nationale d'emplois	9
Mobilité	9
Recrutement de fonctionnaires	9
Emploi des femmes	10
Centres préparatoires à l'emploi pour femmes	10
Clients aux besoins spéciaux	10
Bénéficiaires de l'aide sociale	10
Ex-délinquants	10
Personnes handicapées	10
Emploi des autochtones	11
Centres d'Emploi du Canada pour étudiants	11
Centres d'Emploi du Canada sur le campus	11
Unités spécialisées de services aux jeunes	11
Programmes d'échanges internationaux	11
Équité en matière d'emploi	12
Amélioration des services	12
Automatisation	12
Revitalisation	12
Services aux employeurs	13
Contrôle et évaluation	13
Outils de counselling d'emploi	13
	13

Tests	13
Formation des conseillers	14
Services de diagnostic	14
CHOIX	14
Clubs de placement	14
Autres instruments de counselling	15
Classification nationale des professions	15
JOBSCAN	15
Analyse de profession	15
Planification des ressources humaines	15
Service d'aide à l'adaptation de l'industrie	16
Accords fédéraux-provinciaux sur l'emploi agricole	16
Services de main-d'oeuvre agricole du Canada	16
Déplacement des travailleurs agricoles saisonniers venant de l'étranger	17
Programme canadien pour un renouveau industriel	17
Politique relative aux travailleurs étrangers	17
Tableau 1 — Programme de mobilité du Canada : activités et dépenses	18

La Planification de l'emploi	**20**
Faits saillants	20
Une année de transition	20
Développement de l'emploi	21
Intégration professionnelle	21
Pénuries de main-d'oeuvre	21
Acquisition de compétences	22
Programme d'aide à l'innovation	22
Développement des collectivités	22
Défi 85	23
Programmes connexes	24
Programme national de formation en établissement	24
Caisse d'accroissement des compétences professionnelles	24
Programme de normes interprovinciales	24
Subventions et contributions à la création d'emplois	25
Article 38 de la Loi sur l'assurance-chômage	25
Tableau 2 La planification de l'emploi — Dépenses actuelles et participants pour l'année financière 1985-1986	25
Tableau 3 La planification de l'emploi — Dépenses actuelles pour l'année financière 1985-1986 excluant l'assurance-chômage	26

Assurance	**28**
Faits saillants	28
Relevé d'emploi	28
Modifications législatives	28

La population et l'Assurance-chômage 28
Le numéro d'assurance sociale 29
Programme de réduction du taux de cotisation 29
Services des conseils arbitraux 29
Utilisation de la Caisse d'assurance-chômage à des fins innovatrices 29
Les opérations financières du Régime d'assurance-chômage 29
Paiement de prestations 29
Nombre de demandes de prestations 29
Prestation hebdomadaire moyenne 29
Prestations spéciales 30
Prestations de pêcheurs 30
Allocations de formation 30
Prestations pour travail partagé 30
Prestations versées au titre de la création d'emplois 30
Enquêtes et contrôle 30
Recettes provenant des cotisations 30
Nombre de cotisants 30
Rémunération hebdomadaire assurable moyenne 31
Taux de cotisation 31
Réduction du taux de la cotisation 31
Frais d'administration 31
Contributions du gouvernement 31
Solde du Compte d'assurance-chômage 31
Tableau 4 Assurance-chômage — Prestations versées en 1984 et 1985 32

Rapport du Vérificateur général 33

Immigration 42
Faits saillants 42
Élaboration de la politique et du programme 42
Niveaux d'immigration 43
Points saillants de la politique 43
Composantes du mouvement d'immigration 43
Consultations 43
Plan annuel concernant les réfugiés 44
Restriction visant les travailleurs sélectionnés 45
Établissement 45
Prêts de transport 45
Aide à l'adaptation 46
Programme d'accueil pour l'établissement des réfugiés 46
Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants (PEAI) 46
Réfugiés aux besoins spéciaux 46
Activités 46

Réexamen des cas	47
Correspondance du Ministre	47
Étude de cas spéciaux	47
Octroi au Canada du droit d'établissement	47
Arbitrage	48
Activités à l'étranger	48
Europe de l'Est	48
Europe de l'Ouest	49
Indochine	49
Afrique et Moyen-Orient	49
Asie de l'Est	50
Amérique latine	51
Comité consultatif du statut de réfugié	51
Tableau 5 Immigrants au Canada selon le groupe de profession envisagé : 1984-1985 et 1985-1986	52
Tableau 6 Immigrants admis au Canada selon la catégorie : principale région de provenance et destination au Canada	53
Tableau 7 Comité consultatif du statut de réfugié	54
Tableau 8 Comité consultatif du statut de réfugié : décisions ministérielles par région	55
Tableau 9 Destination prévue des immigrants : 1981-1982 et 1985-1986	56
Tableau 10 Principaux pays de résidence permanente des immigrants immédiatement avant leur venue au Canada : 1984-1985 et 1985-1986	57
Tableau 11 Provenance des immigrants : 1981-1982 à 1985-1986	59
Tableau 12 Permis de travail et permis de séjour pour étudiant délivrés en 1985-1986	59
Administration	**60**
Politique stratégique et planification	60
Finances et Administration	61
Services financiers	61
Services administratifs	61
Projet d'amélioration des bureaux d'EIC	61
Programme d'accessibilité	61
Personnel	62
Systèmes et Procédures	63
Affaires publiques	63
Secrétariat exécutif	63
Direction des affaires intergouvernementales et de la liaison externe	64
Direction de la sécurité	64
Direction de la planification des mesures d'urgence	64
Direction de l'application des droits du public	65
Initiatives générales	66
Services à la haute direction	66
Bureau de vérification interne	66
État des opérations	**68**

Avant-propos

Au cours de l'année écoulée, de nouveaux défis se sont posés à Emploi et Immigration Canada (EIC) et de nouveaux programmes et services ont été mis en oeuvre pour les relever. Durant toute l'année, EIC a continué de se rapprocher de son but : constituer un organisme fortement intégré directement au service des Canadiens.

La Planification de l'emploi est maintenant une réalité et offre une vaste gamme de programmes et services conçus pour répondre aux exigences d'un marché du travail de plus en plus complexe. Elle s'attaque aux besoins immédiats de nos groupes cibles de clientèle — les personnes handicapées, les femmes, les travailleurs déplacés, les jeunes et tous ceux qui viennent se joindre au marché du travail ou le réintégrer.

La Planification de l'emploi offre également des programmes visant à former et à recycler les travailleurs et à assurer la présence d'une main-d'oeuvre compétente au moment et à l'endroit voulus dans l'ensemble du pays. L'instauration progressive de techniques plus poussées dans l'industrie impose avec force au Canada de faire davantage appel à des travailleurs spécialisés afin qu'il puisse garder sa réputation internationale sur le plan de la compétitivité.

La technologie a envahi tous les domaines de l'activité d'EIC pour nous fournir une information précise et à jour sur le marché de l'emploi ainsi que sur les compétences disponibles au sein de la main-d'oeuvre du Canada pour répondre aux exigences du marché.

Le Canada continue d'accueillir les nouveaux venus de toutes les parties du monde, sans égard à leur origine ethnique, à leur religion et à leur race. Notre politique d'immigration est conforme à nos objectifs nationaux ainsi qu'à la législation du Canada en la matière.

Malgré tous les défis qui se posent, notre mandat demeure le même : exécuter une politique d'immigration pertinente et administrer un régime d'assurance-chômage juste et efficace, dans la perspective de constituer une main-d'oeuvre apte à répondre aux besoins de l'ensemble du pays et de permettre aux Canadiens de mettre en valeur tous leurs talents.

Le présent rapport annuel décrit les activités d'Emploi et Immigration Canada (EIC) pour l'année financière 1985-1986.

Structure

Emploi et Immigration Canada est constitué de la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada (CEIC) et du ministère de l'Emploi et de l'Immigration, qui ont été institués en vertu de la Loi de 1977 régissant l'emploi et l'immigration.

La Commission est responsable de tous les programmes relatifs à l'emploi, à l'assurance-chômage et à l'immigration. Elle a à sa tête quatre personnes nommées par ordre en conseil — un président, qui fait aussi office de directeur exécutif, un vice-président et deux commissaires. Afin de donner une image juste du marché canadien du travail, un des commissaires est nommé après consultation auprès des syndicats, un autre après consultation auprès des organisations patronales.

L'Administration centrale de la CEIC se compose de sept secteurs. Immigration, Assurance et Emploi dispensent des services au public. Personnel, Finances et Administration, ainsi que Systèmes et Procédures offrent, pour leur part, des services à caractère professionnel, technique et administratif.

Le Ministère, qui fonctionne en étroite relation avec la Commission et dont les locaux sont situés à l'Administration centrale, comprend Affaires publiques ainsi que Politique stratégique et planification. Le président et le vice-président de la Commission sont également le sous-ministre et le sous-ministre associé du Ministère.

Mandat d'EIC

Emploi et Immigration Canada, en collaboration avec les secteurs public et privé, poursuit deux objectifs fondamentaux :

1) **Élaborer et mettre en oeuvre un ensemble structuré de lignes directrices et de programmes nécessaires au bon fonctionnement du marché du travail canadien. L'ensemble doit être conforme aux objectifs économiques et sociaux du pays et viser à**

- préparer une main-d'oeuvre qui puisse satisfaire aux besoins en compétences à l'échelle nationale;
- favoriser la croissance et l'adaptation de l'économie, sans imposer de fardeau inutile aux particuliers, aux groupes et aux régions;

- donner à chacun les mêmes chances de faire concurrence sur le marché du travail et d'obtenir un emploi.

2) Concevoir et mettre en oeuvre des programmes et des lignes directrices favorisant

- un mouvement d'immigration répondant aux objectifs du Canada dans les domaines social, culturel, démographique et économique;
- le respect par le Canada de ses engagements sur le plan international et le maintien de ses traditions à caractère humanitaire;
- l'adaptation rapide au sein de la société canadienne des nouveaux résidents permanents; et
- une surveillance efficace des personnes qui cherchent à entrer ou à demeurer au pays, afin de préserver la santé des Canadiens et leur sécurité.

Objectifs

EIC, dans la poursuite de sa collaboration avec les secteurs public et privé, a établi ce qui suit comme objectifs fondamentaux à l'égard de toutes ses initiatives et orientations :

1) Améliorer le fonctionnement du marché du travail

- faire en sorte que les travailleurs, les employeurs et les établissements de formation disposent des renseignements nécessaires pour faciliter le bon fonctionnement du marché du travail;
- servir d'intermédiaire dans le jumelage de l'offre et de la demande d'emploi, et aider les employeurs à obtenir les travailleurs qualifiés dont ils ont besoin;
- encourager la planification des ressources humaines dans le secteur privé;
- favoriser l'adaptation de l'industrie et celle de la main-d'oeuvre, en aidant les industries et les travailleurs à s'adapter aux changements économiques et technologiques, et à profiter au maximum des nouvelles possibilités économiques.

2) Assurer la protection temporaire du revenu des chômeurs et favoriser les objectifs de stabilisation du gouvernement

- verser des prestations d'assurance-chômage aux travailleurs admissibles;
- favoriser la stabilité de l'économie et du marché du travail au moyen de l'assurance-chômage;
- créer d'autres possibilités d'emploi productif pour les travailleurs sans emploi.

3) Améliorer le niveau de compétence de la main-d'oeuvre du Canada afin de répondre aux besoins du marché du travail

- aider les particuliers à acquérir des compétences, à se perfectionner et à conserver leur niveau de compétence, afin qu'ils soient pleinement en mesure de répondre aux besoins du marché du travail;
- aider ceux qui n'ont pas les compétences de base exigées sur le marché du travail à les acquérir;
- aider les réfugiés et autres immigrants à s'intégrer à la population active canadienne.

4) Favoriser l'égalité d'accès à l'emploi pour tous les résidents du Canada

- diminuer les disparités économiques et sociales causées sur le marché du travail par les faux obstacles à l'emploi et éliminer la discrimination exercée dans le passé en matière d'emploi;
- identifier les personnes qui ont de la difficulté à entrer ou à concourir sur le marché du travail, et leur prêter soutien;
- encourager les employeurs à aider les personnes qui sont défavorisées sur le marché du travail ou qui manquent d'expérience pratique, pour leur permettre d'entrer, de revenir ou de rester sur le marché du travail;
- fournir l'appui initial nécessaire pour créer des débouchés permanents et durables dans les localités où l'expansion est lente.

5) Administrer l'admission et l'établissement des étrangers au Canada et exercer un contrôle efficace sur les personnes qui cherchent à entrer ou à demeurer au Canada

- élaborer et exécuter la politique du gouvernement en matière de taux d'immigration;
- aider les immigrants à s'établir au Canada, conjointement avec d'autres ministères fédéraux, les autres ordres de gouvernement et des groupes du secteur privé;
- exécuter avec efficacité et justice les activités liées à l'application de la Loi et au contrôle.

6) Exécuter le mandat d'Emploi et Immigration Canada et remplir d'autres fonctions attribuées à ce ministère

- administrer les contrats de rentes sur l'État et voir à l'attribution des numéros d'assurance sociale;

- assurer l'élaboration et la gestion de la politique, des priorités et des programmes de la Commission et en informer ses divers publics;
- faire en sorte que les objectifs de la Commission soient atteints, que ses priorités soient respectées et que l'intégrité financière de ses programmes soit réalisée;
- recruter et conserver un personnel compétent et de plus en plus représentatif de la population active; créer un milieu favorable, tant sur le plan du travail que des relations syndicales-patronales, permettant à chacun de réaliser toutes ses possibilités.

Notre philosophie de gestion

EIC est une organisation axée sur les gens, qu'il s'agisse de combattre le problème du chômage, de favoriser un rajustment du marché du travail ou d'assurer le respect des engagements internationaux du Canada et de ses traditions humanitaires.

Notre philosophie de gestion constitue un prolongement naturel de notre énoncé de mandat, parce qu'elle fait ressortir les croyances et les valeurs centrales qui devraient servir de fondement au succès de notre mission. Cette philosophie caractérise le genre de comportement que nous jugeons important de manifester dans nos relations avec nos clients, notre personnel et nos partenaires économiques.

Le principal aspect de cette philosophie, et les croyances et engagements qui en découlent, est l'accent mis sur les gens. Cette préoccupation se manifeste par la volonté de fournir à notre clientèle un service de haute qualité, mais aussi par le désir de procurer à notre personnel le cadre de travail et le soutien nécessaires pour qu'ils puissent s'acquitter de leurs tâches avec efficacité.

Cette philosophie constitue, selon nous, un but — une fin que nous nous efforçons sans cesse d'atteindre. Comme nous vivons à une époque de constante évolution, il est entendu que notre mode de fonctionnement comporte certaines contraintes inhérentes. Nous ferons de notre mieux pour réduire l'incidence de ces contraintes, mais nous acceptons de toujours devoir composer avec elles, dans une certaine mesure.

Notre philosophie de gestion s'inspire des "Principes de gestion de la fonction publique du Canada" émis par le Conseil du Trésor et ils viennent confirmer l'esprit qui se dégage des documents intitulés "Le CEC dans la collectivité" et "Le CIC dans la collectivité" diffusés par EIC.

Notre philosophie de gestion consiste à travailler ensemble pour offrir le meilleur service possible à notre clientèle et à la collectivité.

De cette philosophie découle un certain nombre de principes qui nous guident dans l'accomplissement de notre travail quotidien et nous aident à nous acquitter de notre mandat.

- Nos clients sont notre raison d'être.
- Notre personnel est notre ressource la plus précieuse.
- Nos cadres, en association avec le personnel, sont responsables de la réalisation de notre mandat.
- Nos communications et nos systèmes doivent aider nos cadres et notre personnel dans la prestation des services à la clientèle.

Lois et règlements

1) La Loi de 1971 sur l'assurance-chômage, S.C. 1970-1971-1972, c. 48 (excepté les parties IV et VIII) et les règlements établis sous son empire, c'est-à-dire le Règlement sur l'assurance-chômage, CRC 1978, volume XVIII, c. 1576 et le Règlement sur le service national de placement, CRC 1978, volume XVIII, c. 1573.
2) La Loi régissant l'emploi et l'immigration, S.C. 1976-1977, c. 54, y compris : Partie I - Loi sur le Ministère et sur la Commission de l'emploi et de l'immigration; Partie II - Loi sur le Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration.
3) La Loi nationale sur la formation, S.C. 1980-1981-1982-1983, c. 109 et le Règlement.
4) La Loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or, S.R.C. 1970, c. E-5, paragraphe 6(2).
5) La Loi sur la réintégration dans les emplois civils, S.R.C. 1952, c. 236.
6) La Loi de 1976 sur l'immigration, S.C. 1976-1977, c. 52 et le Règlement.
7) La Loi relative aux rentes sur l'État, S.R.C. 1970, c. G-6 et le Règlement.
8) La Loi relative à l'amélioration des rentes sur l'État, S.C. 1974-1975-1976, c. 83.

9) La Loi sur les prestations d'adaptation pour les travailleurs, S.C. 1980-1981-1982-1983, c. 89.
10) La Loi sur l'équité en matière d'emploi, S.C. 1986, c. 31.

Règlements établis conformément aux lois portant affectation de crédits

1) Le Règlement sur l'encouragement à la mobilité et aux études de main-d'oeuvre, CRC 1978, vol. III, c. 330.
2) Le Règlement sur la mobilité de la main-d'oeuvre, CRC 1978, vol. XIV, c. 1323.
3) Le Règlement sur les prestations d'aide à l'adaptation (travailleurs des industries du textile et du vêtement), CRC 1978, vol. III, c. 316.
4) Le Règlement sur les prestations d'aide à l'adaptation (travailleurs des industries de la chaussure et du tannage), CRC 1978, vol. III, c. 317.

Organismes faisant rapport au Parlement par l'entremise du Ministre

1) Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada
2) Ministère de l'Emploi et de l'Immigration
3) Commission d'appel de l'immigration
4) Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration

Autres programmes et services autorisés dont la prestation est régie aux termes des lois portant affectation de crédits

1) Le Service d'aide à l'adapatation de l'industrie
2) Le Programme de l'emploi agricole du Canada
3) Le Programme d'aide à la création locale d'emplois
4) Extension
5) Les services diagnostiques
6) La Planification de l'emploi
   —Développement de l'emploi
   —Intégration professionnelle
   —Pénuries de main-d'oeuvre
   —Acquisition de compétences
   —Programme d'aide à l'innovation
   —Développement des collectivités

   Autres programmes éliminés graduellement
   —Canada au travail
   —Accès-carrière
   —Compagnie de travailleurs
   —Option Formation Jeunesse
7) Le Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants
8) Défi 85
9) Les organismes bénévoles (subventions)
10) Le Programme de mobilité du Canada

Remerciements

Sans l'aide apportée par de nombreux organismes et particuliers des secteurs public et privé, EIC aurait été dans l'impossibilité de s'acquitter de son mandat. Nous tenons à remercier de façon particulière les gouvernements des dix provinces et des deux territoires; plusieurs ministères et agences du gouvernement fédéral, notamment Affaires extérieures Canada, Pêches et Océans Canada, Santé et bien-être social Canada, le ministère de la Défense nationale, la Commission de la Fonction publique du Canada, Revenu Canada, la Gendarmerie royale du Canada, ainsi qu'Approvisionnements et Services Canada; les patrons et les employés du secteur privé; et plusieurs regroupements et organismes à caractère national, régional ou communautaire.

Il ne faudrait certes pas oublier de mentionner les membres de notre personnel qui, avec dévouement et détermination, assurent au public des services de haute qualité, souvent dans des conditions difficiles.

Économie

Faits saillants

- L'économie canadienne a connu un taux de croissance réel de 4.5 %. La demande de biens de consommation et les investissements commerciaux réels ont augmenté de 5 %.
- Le taux de croissance de l'emploi a été de 3.3 %, le nombre moyen de Canadiens détenant un emploi ayant été de 11,430,000 au cours de l'année financière, soit une augmentation de 369,000 par rapport à l'année précédente. Toutes les provinces ont enregistré une hausse du nombre d'emplois.
- De 11.2 % qu'il était au cours de l'année financière précédente, le taux de chômage est tombé à 10.2 % au cours de 1985-1986.
- L'emploi s'est accru dans tous les grands secteurs d'activité au Canada, notamment dans les secteurs des services (4.9 %), de la construction (4.9 %), des transports, des communications et autres services publics (4.2 %), et du commerce (4 %).

En 1985, l'économie canadienne a connu un taux de croissance réel de 4.5 %, par rapport au taux de 5 % enregistré au cours de l'année précédente. Cependant, ce rendement s'est révélé nettement supérieur aux prévisions avancées par la plupart des spécialistes. En outre, alors qu'en 1984, cette croissance provenait en grande partie de la demande extérieure, celle de 1985 a été attribuable à la demande intérieure.

La demande de biens de consommation s'est accrue de 5 %, soit la plus importante hausse annuelle depuis 1976. Les investissements commerciaux réels ont également augmenté de 5 %, après être demeurés pratiquement inchangés en 1984.

Par contre, les exportations ont diminué par suite du ralentissement économique observé aux États-Unis, le principal partenaire commercial du Canada. Les exportations réelles avaient connu une hausse de 20 % en 1984, mais cette croissance a chuté à 4 % en 1985. Les véhicules automobiles et les pièces de rechange ont compté pour les deux tiers de ce pourcentage.

Le taux de croissance de l'emploi s'est maintenu à un niveau élevé au cours de l'année financière 1985-1986, connaissant une hausse de 3.3 %, par rapport à 2.3 % au cours de l'exercice précédent.

Au cours du premier trimestre de l'année financière, le nombre d'emplois s'est accru de 1.3 % (145,000), mais il ne s'est établi qu'à 0.5 % (52,000) au second trimestre. Le nombre d'emplois s'est encore accru au troisième trimestre, soit de 1 % (117,000), hausse qui a atteint le niveau exceptionnellement élevé de 1.5 % (170,000) à la fin du quatrième trimestre.

En moyenne, le nombre d'emplois s'est élevé à 11,430,000 au cours de l'année financière, soit une augmentation de 369,000 emplois par rapport à 1984-1985.

Cette reprise de l'emploi s'est finalement traduite par une baisse importante du taux de chômage, qui a chuté sous les 10 % pour la première fois en près de quatre ans à la fin de 1985-1986. La croissance soutenue de la main-d'oeuvre (265,000), dont 83 % proviennent de l'augmentation de la population en âge de travailler, n'a pas permis une réduction plus marquée du taux de chômage.

En moyenne, le taux de chômage est tombé de 11.2 % qu'il était au cours de l'année financière 1984-1985 à 10.2 % en 1985-1986. A Terre-Neuve, au Nouveau-Brunswick et en Colombie-Britannique, le taux de chômage s'est maintenu nettement au-dessus de la moyenne nationale.

Chez les hommes adultes, le nombre d'emplois a augmenté de 160,000 ou 3.1 %, soit près du double de l'augmentation enregistrée en 1984-1985. Malgré une hausse de 108,000 emplois chez les hommes adultes, la forte croissance de l'emploi s'est traduite par une diminution d'un point du taux de chômage chez les hommes adultes, passant de 8.9 % en 1984-1985 à 7.9 % en 1985-1986.

Durant l'année financière 1985-1986, c'est encore chez les femmes adultes que le nombre d'emplois a le plus augmenté : il s'est accru de 176,000, soit de 5 %. Bien que le nombre de femmes adultes au travail ait continué d'augmenter, la forte croissance de l'emploi s'est encore une fois traduite par une baisse du taux de chômage qui est passé de 9.8 % en 1984-1985 à 9.2 % en 1985-1986.

Toutes les provinces ont connu une hausse du nombre d'emplois, surtout au Nouveau-Brunswick (4.8 %) et dans l'Ile-du-Prince-Édouard (4.1 %).

L'Ontario a largement profité de la création d'emplois. Elle a accumulé 46 % de la croissance nationale de l'emploi en 1985-1986, alors que sa population en âge de travailler ne constituait que 36 % de la main-d'oeuvre nationale.

En 1985-1986, l'emploi s'est accru dans tous les grands secteurs d'activité au Canada, notamment dans les services (4.9 %), la construction (4.9 %), les transports, les communications et les autres services publics (4.2 %), et le commerce (4 %).

Bien que 82 % de l'augmentation du nombre d'emplois soient attribuables aux entreprises oeuvrant uniquement dans le secteur des services, celui-ci ne représentait que 70 % de la totalité des emplois en 1985-1986. Bien que les secteurs des services et de la production de biens aient tous deux connu une hausse du nombre d'emplois, la croissance enregistrée à ce chapitre par le secteur des services a continué de dépasser celle du secteur de la production de biens.

Le nombre d'emplois à temps plein s'est accru à un taux de 3.1 % (288,000) en 1985-1986, par rapport à un taux de 2.4 % (215,000) en 1984-1985. Le nombre d'emplois à temps partiel a augmenté à un rythme plus rapide de 4.1 % (80,000), contrairement à l'année précédente.

Services d'emploi

Faits saillants

- Un total de 1,244,000 postes vacants ont été comblés par les Centres d'Emploi du Canada.
- EIC a enregistré 1,217,600 emplois d'une durée de plus d'une semaine et 342,700 emplois d'une durée de moins d'une semaine. EIC a placé 922,600 clients dans des emplois d'une durée de plus d'une semaine et a placé 321,400 clients dans des emplois d'une durée de moins d'une semaine (y compris les CECÉ).
- 555 accords du Service d'aide à l'adaptation de l'industrie, d'un coût de $8.35 millions, ont été signés.
- Le Programme Extension a contribué au placement, à temps plein et à temps partiel, de 84,817 personnes, dont 24,604 autochtones et 10,228 jeunes aux prises avec des difficultés sur le plan de l'emploi.
- Les CEC pour étudiants ont effectué plus de 435,000 placements temporaires et occasionnels.
- Les CEC sur le campus ont placé 60,892 étudiants.
- Les Unités spécialisées de services aux jeunes ont fourni de l'aide à 7,400 jeunes défavorisés sur les plans social et économique.
- 19,400 autochtones ont été placés dans des emplois permanents grâce aux programmes et aux services d'EIC et 15,800 d'entre eux ont entrepris des cours de formation dans le cadre des programmes de formation de EIC.

En étroite collaboration avec ses partenaires économiques et sociaux au service du public, EIC a fourni, grâce à un réseau national de Centres d'Emploi du Canada (CEC), des programmes et des services de counselling, de placement, de renseignements sur les nouveaux emplois disponibles et de planification des ressources humaines.

Au cours des dernières années, l'introduction de techniques informatisées et de matériel autodidactique a permis d'en améliorer la prestation. Ainsi, EIC a été en mesure d'aider davantage les clients-travailleurs qui font face à des obstacles en matière d'embauche et les membres de groupes cibles que le gouvernement a désignés comme étant prioritaires.

Des Conseils consultatifs locaux ont été mis sur pied afin d'offrir aux collectivités où ils sont implantés la possibilité de participer à la planification et à la mise en oeuvre des programmes et services. Ces Conseils permettent aux collectivités de conseiller la direction des CEC sur la gamme complète de programmes et de services mis à leur disposition. A la fin de l'année financière, 97 Conseils avaient été mis sur pied.

Résumé des activités

EIC gère 460 CEC et offre des services itinérants à 187 collectivités éloignées ou isolées. Le Ministère compte également plus de 100 CEC sur les campus universitaires.

Grâce à 299 projets, le programme Extension permet en outre d'offrir des services à des clients qui ne pourraient bénéficier des services fournis normalement par les CEC.

EIC offre aux travailleurs des services dans les trois domaines suivants :

- Information sur le marché du travail: collecte et prestation aux clients de renseignements précis et en temps opportun.
- Placement: enregistrement des travailleurs, établissement de la liste des emplois disponibles et présentation des travailleurs aux employeurs.
- Services d'adaptation : à l'intention des clients-travailleurs et des clients-employeurs sélectionnés afin de les aider à s'adapter aux conditions actuelles et futures du marché du travail.

EIC invite les employeurs à inscrire leurs offres d'emploi aux CEC afin de permettre de jumeler les travailleurs et les postes vacants. En 1985-1986, le nombre de placements s'est élevé à 1,244,000 (y compris ceux effectués par les CECÉ).

Non seulement les CEC et les projets Extension offrent aux employeurs un service de sélection et de présentation de candidats, mais ils collaborent également avec le monde des affaires et celui de l'industrie afin de déterminer les besoins en ressources humaines.

Vacances, présentations, placements :

VACANCES D'UNE SEMAINE OU PLUS	1,217,600
- CEC et CEC sur le campus	917,600
- CECÉ	300,000
VACANCES DE MOINS D'UNE SEMAINE	342,700
- CEC et CEC sur le campus	158,600
- CECÉ	184,100
PRÉSENTATIONS EN VUE D'EMPLOIS PERMANENTS	3,839,300
- CEC et CEC sur le campus	3,008,100
- CECÉ	831,200
PLACEMENTS DE PLUS D'UNE SEMAINE	922,600
- CEC et CEC sur le campus	657,800
- CECÉ	264,800
PLACEMENTS DE MOINS D'UNE SEMAINE	321,400
- CEC et CEC sur le campus	150,800
- CECÉ	170,600

Programmes d'emploi

Extension

Le programme Extension obtient l'aide des organismes locaux afin d'offrir des services d'emploi aux clients qui ne peuvent pas toujours tirer profit efficacement des services des CEC.

En vertu des ententes signées avec les promoteurs, 299 projets Extension ont été financés à l'aide d'un budget de $23.1 millions. Près de 851 conseillers et autres employés ont fourni des services d'emploi à plus de 1,000 collectivités.

On aide les travailleurs à découvrir et à supprimer les obstacles auxquels ils font face dans leur emploi ou recherche d'emploi. A cette fin, il peut être nécessaire de coordonner les efforts déployés par le personnel affecté au programme Extension et les autres organismes de la collectivité.

Des quelque 216,000 personnes qui ont demandé l'aide des conseillers des projets Extension, environ 85,000 ont obtenu un emploi à temps plein ou partiel.

Répartition des projets Extension selon les groupes cibles :

Pour les femmes	30
Pour les personnes handicapées	50
Pour les jeunes	33
Pour les autochtones	99
Autres	87

Centres d'information sur l'emploi

La plupart des CEC sont dotés d'un centre d'information sur l'emploi où les travailleurs peuvent choisir des emplois sur les listes affichées, puis rencontrer un agent de présentation et obtenir des renseignements sur les emplois vacants et les conditions d'emploi.

Banque nationale d'emplois

La Banque nationale d'emplois est un répertoire informatisé des postes difficiles à combler dans tout le pays.

Grâce à une liaison nationale, assurée au moyen d'ordinateurs et d'appareils téléphoniques, les CEC locaux peuvent dresser la liste des postes vacants pour le compte des clients-employeurs. De la même façon, des offres emmagasinées dans la Banque peuvent être consultées à la demande des clients-travailleurs.

Elles renferment, en tout temps, quelque 3,500 offres d'emploi. Chaque jour, environ 50 nouvelles offres y sont ajoutées. Au cours de l'année financière, ce système a contribué au placement de 4,000 travailleurs.

La Banque nationale d'emplois n'est que l'une des initiatives qu'EIC a prises pour concilier les pénuries et les excédents de main-d'oeuvre spécialisée qui existent au Canada.

Mobilité

Le Programme de mobilité du Canada vise à faciliter le déplacement des travailleurs qui sont sous-employés ou qui sont en chômage ou risquent de l'être bientôt. Il fournit une aide financière à ceux qui ne trouvent pas de travail dans leur localité et qui doivent déménager dans une autre localité pour travailler. Il aide également ceux qui doivent se déplacer pour obtenir des services d'emploi non offerts sur place. En 1985-1986, le Programme a apporté cinq formes d'aide :

- l'aide à la prospection, qui permet aux clients de se chercher du travail dans les régions les plus proches où des débouchés convenables sont offerts;
- l'aide au déplacement, qui facilite le déménagement des travailleurs et de leur famille dans la région où ils ont trouvé du travail le plus près possible;
- l'aide au titre d'un voyage en vue d'un emploi agricole saisonnier;
- l'aide spéciale de voyage, qui permet aux travailleurs d'obtenir des services d'emploi qui ne sont pas offerts dans leur localité; et

- l'aide de voyage en vue d'obtenir un emploi temporaire d'une durée de six semaines à neuf mois.

En 1985-1986, environ $8.9 millions ont été versés au titre du Programme de mobilité du Canada afin d'aider les travailleurs : 4,910 travailleurs et les personnes à leur charge ont reçu une aide à la réinstallation; 5,194 autres travailleurs ont reçu une aide à la prospection, 1,520 personnes ont bénéficié de l'aide spéciale au titre des déplacements; et 12,519 travailleurs et étudiants ont reçu une aide leur permettant de se déplacer pour occuper des emplois temporaires, la plupart du temps des emplois agricoles saisonniers.

Recrutement de fonctionnaires

EIC est chargé d'offrir des services de recrutement et de présentation aux ministères et organismes fédéraux auxquels des pouvoirs de dotation en personnel ont été délégués par la Commission de la Fonction publique. Ces services sont cependant limités à la catégorie du soutien administratif, uniquement à l'extérieur de la Région de la capitale nationale, et aux catégories de l'exploitation dans la région même.

En 1985-1986, quelque 40,000 vacances ont été signalées par des ministères et organismes gouvernementaux. Environ 37,000 postes ont été comblés à la suite de 114,000 présentations.

Emploi des femmes

Afin d'aider les femmes à trouver des emplois convenables et valorisants, EIC continue à favoriser activement l'évolution du marché du travail vers une situation permettant d'exploiter pleinement la ressource que constitue la main-d'oeuvre féminine, ainsi qu'à apporter son soutien aux travailleuses à la recherche d'un emploi qui peut les faire vivre.

Placement de femmes (emplois permanents et occasionnels) (à l'exception des CECÉ)	274,700
Placements de femmes dans des emplois permanents traditionnellement réservés aux hommes	42,100

Afin de développer encore plus les services offerts aux femmes, un agent de liaison pour les femmes a été nommé dans chaque CEC.

Centres préparatoires à l'emploi pour femmes

Les centres préparatoires à l'emploi pour femmes, au nombre de sept, sont situés à Halifax, Montréal, Toronto, Winnipeg, Regina, Calgary et Vancouver. Leur clientèle se compose ainsi : des femmes qui n'ont jamais occupé un emploi, d'autres qui reviennent sur le marché du travail et d'autres, enfin, qui désirent changer de profession.

Clients aux besoins spéciaux

Il s'agit de clients qui, selon l'évaluation d'un conseiller en emploi, ne sont pas prêts à travailler en raison de problèmes personnels entravant leur aptitude à travailler. Les problèmes auxquels ces personnes font face sont de nature telle qu'ils nécessitent des interventions et des services de counselling d'emploi plus poussés que la moyenne avant qu'il soit possible d'envisager une participation à des programmes d'EIC ou une intégration au marché du travail.

Ces clients ont besoin des programmes et services ordinaires et spéciaux dispensés par EIC, tels que le programme Extension et des services spéciaux de counselling. Ces services sont souvent fournis conjointement avec divers organismes de l'extérieur. EIC a pour but de

- préciser la clientèle ayant des besoins spéciaux;
- augmenter sa disponibilité à travailler, et
- évaluer son aptitude à intégrer le marché du travail.

Bénéficiaires de l'aide sociale

En 1985, un accord a été conclu avec Santé et Bien-être Canada, en vertu de laquelle le Régime d'assistance publique du Canada fournira des fonds non seulement à des fins de soutien du revenu mais encore à l'appui des programmes de la Planification de l'emploi, qui vise à accroître les possibilités d'emploi de ces clients.

Ex-délinquants

Un comité national, composé de hauts fonctionnaires des Services correctionnels du Canada et d'EIC, a été mis sur pied pour surveiller la mise en oeuvre des révisions apportées aux recommandations du Comité mixte d'Emploi et Immigration Canada et des Services correctionnels du Canada publiées en mars 1984. Des comités régionaux veillent à la mise en oeuvre de ces recommandations à l'échelon local.

Personnes handicapées

En 1985-1986, les CEC ont réussi à placer près de 7,600 personnes handicapées dans des emplois réguliers. D'autres ont participé à des programmes de formation et de création d'emplois. Environ 1,584 personnes handicapées ont participé au Programme Développement de l'emploi de la Planification de l'emploi, 173 ont participé au Programme Intégration professionnelle (option Intégration), 42 au Programme Intégration professionnelle (option Réintégration), 10 au Programme relatif aux pénuries de main-d'oeuvre spécialisée, et 14 au Programme Acquisition de compétences.

Le soutien apporté aux personnes handicapées par le programme Extension s'est poursuivi. Grâce à 50 projets, au coût de $3.2 millions, 4,349 personnes handicapées ont reçu de l'aide pour trouver un emploi. Le Programme de subventions aux organismes bénévoles a également été utile, quoique d'une façon différente, en distribuant environ $183,600 à 15 organismes afin d'appuyer les activités de ces derniers en faveur des personnes handicapées.

Près de 92 % des CEC sont maintenant considérés comme accessibles aux personnes souffrant d'un handicap physique.

Emploi des autochtones

EIC a pour mandat de fournir aux Canadiens des programmes et services d'emploi selon leurs besoins et leur admissibilité. Étant donné les besoins particuliers qu'éprouvent les autochtones, EIC s'efforce d'assurer à ce groupe cible un nombre important des programmes et services auxquels il est davantage susceptible de faire appel. Afin d'aider EIC à accomplir cette tâche, il existe un réseau formé des ressources suivantes :

- une direction de l'emploi des autochtones à l'Administration centrale;
- des coordonnateurs régionaux de l'emploi des autochtones;
- des conseillers en emploi des autochtones (CEC).

En 1985-1986, la somme consacrée aux programmes de perfectionnement et d'emploi à l'intention des autochtones s'est élevée à environ $177.4 millions. Au total, 1,851 personnes ont participé au Programme Développement de l'emploi de la Planification de l'emploi, 482 au Programme Intégration professionnelle (option Intégration), 192 au Programme Intégration professionnelle (option Réintégration), 36 au Programme relatif aux pénuries de main-d'oeuvre spécialisée et 180 au Programme Acquisition de compétences.

Au titre du Programme des stagiaires autochtones, EIC a dépensé $2.4 millions pour embaucher 500 étudiants autochtones durant l'été. Un bulletin d'information, IMAGES, a été publié afin de rendre compte de l'expérience vécue par les stagiaires.

Pour l'ensemble des CEC, on compte 97 conseillers en emploi des autochtones. Les groupes autochtones ont parrainé 99 projets Extension, ce qui a permis d'offrir aux collectivités autochtones les services d'emploi des CEC, ce à un coût approximatif de $4.7 millions.

CEC pour étudiants (CECÉ)

D'avril à septembre 1985, 450 CECÉ ont offert leurs services avec l'aide d'environ 1,600 étudiants du deuxième cycle du secondaire et de diplômés récents du postsecondaire. Les centres ont reçu 676,000 inscriptions d'étudiants à la recherche d'un emploi d'été. Quelque 435,000 placements dans des postes temporaires ou occasionnels ont été effectués, la plupart dans le secteur privé à un coût de $13 millions, ces placements représentent une augmentation de 5% par rapport à l'année précédente.

CEC sur le campus

Au cours de l'année scolaire 1984-1985, plus de 150,000 étudiants du post-secondaire se sont inscrits à plus de 109 CEC dans les universités et les collèges du pays. Ces centres ont placé près de 61,000 étudiants, dont 54,000 dans des postes correspondant à leur choix de carrière. Les agents de recrutement des employeurs éventuels ont consacré 8,400 jours ouvrables à faire passer des entrevues d'emploi aux étudiants dans les universités et les collèges.

Unités spécialisées de services aux jeunes

Dix Unités offrent, partout au Canada, des services d'emploi aux jeunes de 15 à 19 ans qui ont besoin d'une aide spéciale pour trouver un emploi productif parce qu'ils sont socialement et économiquement défavorisés.

Au cours de l'année écoulée, quelque 7,400 jeunes ont eu recours aux services de counselling professionnel et de placement, aux tests permettant de déterminer leurs intérêts et aptitudes, aux Clubs de placement, et ont reçu une formation sur les techniques de recherche d'emploi et l'utilisation du programme informatisé CHOIX.

Programmes d'échanges internationaux

Un total de 4,149 étudiants et jeunes travailleurs canadiens ont participé aux programmes d'échanges internationaux. Le Canada a, quant à lui, accueilli 2,930 étudiants et diplômés d'unversité étrangers. Ces programmes, qui comprennent le volet des Échanges d'étudiants et le volet des Échanges des jeunes travailleurs, permettent aux étudiants de niveau postsecondaire et aux jeunes diplômés canadiens et étrangers d'acquérir, dans un pays étranger, une expérience de travail axée sur leur carrière.

Équité en matière d'emploi

Le 27 juin 1985, le projet de loi sur l'équité en matière d'emploi (C-62) a été déposé à la Chambre des communes. Ce projet de loi exige que les entreprises régies par le gouvernement fédéral et comptant 100 employés et plus mettent en vigueur l'équité en matière d'emploi.

Le Programme des contrats fédéraux a également été établi. En vertu de ce programme, les entreprises comptant 100 employés et plus et qui présenteront des soumissions pour l'obtention de contrats gouvernementaux de biens et de services d'une valeur de plus de $200,000, seront tenues de s'engager formellement à mettre en vigueur l'équité en matière d'emploi et à permettre à EIC de procéder à une vérification de conformité dans leur établissement.

L'équité en matière d'emploi entraîne l'élimination des mesures et les pratiques suscitant des obstacles à l'embauche. Une des principales caractéristiques de cette mesure consiste à mettre l'accent sur les résultats et à fournir au patronat la souplesse nécessaire à l'élaboration de plans conformes à ses exigences. Elle favorise la juste représentation des femmes, des autochtones, des personnes handicapées et des membres des minorités visibles au sein de l'effectif des employeurs.

En plus d'élaborer de nouveaux programmes obligatoires, EIC continue d'offrir des services consultatifs aux employeurs.

Les conseillers du Programme d'équité en matière d'emploi aident les employeurs à analyser leurs méthodes en matière d'emploi ainsi que la composition de leur effectif, ce qui leur permet de déterminer la représentation des membres des divers groupes cibles. Ils les aident également à instaurer les moyens de supprimer les obstacles systémiques auxquels se heurtent les groupes cibles et à prendre les mesures nécessaires pour que ces groupes soient bien représentés.

Plus de 120 entreprises avaient signé des protocoles d'entente et 39 ont été signés au cours de l'exercice financier 1985-1986. De plus, 225 consultations ont eu lieu.

Ces consultations constituent un important service offert aux employeurs qui n'ont pas conclu d'entente avec EIC.

La Direction de l'équité en matière d'emploi a, par ailleurs, collaboré avec l'Administration du pétrole et du gaz des terres du Canada (Énergie, Mines et Ressources Canada).

Amélioration des services

Automatisation

Afin d'en améliorer l'efficacité et de réduire le temps de traitement des offres d'emploi, des machines de traitement automatique de l'information ont été installées dans certains Centres d'Emploi du Canada.

Le Système de traitement des offres d'emploi, un système automatisé qui diffuse et contrôle les offres d'emploi et fournit un index des inscriptions, a été amélioré pour devenir le Système national des services d'emploi.

La première phase de ce système, instaurée dans tous les grands centres urbains du pays, permet d'obtenir davantage de renseignements sur les clients en vue de constituer un répertoire des travailleurs selon une méthode informatisée plus efficace de présentation des travailleurs aux employeurs.

QUADRANT, un système informatisé de renseignements à l'usage des clients et présentant des techniques de recherche d'emploi, est constamment développé en vue d'une plus grande utilisation.

Revitalisation

La revitalisation, entreprise en 1982, a pout but d'améliorer l'efficacité des services offerts par EIC. Cette initiative vise principalement à procéder à un examen rigoureux des services d'emploi en vue de déterminer s'ils répondent aux besoins et aux attentes des clients de tout le Canada. Le projet a pour objectif d'améliorer la capacité d'EIC de favoriser des mesures constructives d'adaptation au marché du travail.

Le Programme de revitalisation comporte quelque 60 projets touchant tous les aspects de la gestion et de l'exploitation des services d'emploi. A la suite d'une série d'études et de recommandations, d'importants essais ont été effectués dans 31 Centres d'Emploi du Canada en 1985-1986. Bon nombre de lignes directrices et pratiques issues de ces essais ont été mises en oeuvre avec succès.

Services aux employeurs

Les Services aux employeurs d'EIC ont pour objectif général d'offrir des services de qualité aux clients-employeurs en matière d'échange de main-d'oeuvre, d'information sur le marché du travail et de perfectionnement des ressources humaines. Cet objectif s'adresse particulièrement aux petites entreprises et aux personnes qui font preuve d'esprit d'entreprise.

Depuis janvier 1985, plusieurs services ont été mis en oeuvre dans les CEC partout au pays. On encourage ceux-ci à poursuivre leur engagement et à devenir plus sélectifs dans la promotion de la Planification de l'emploi et des Services à la petite entreprise auprès des entreprises susceptibles d'influer sur le marché local de la main-d'oeuvre.

Cet engagement vise également les nouveaux entrepreneurs.

La Direction des services aux employeurs élabore un réseau complet de communications en collaboration avec d'autres ministères et organismes gouvernementaux qui s'intéressent à la petite entreprise et aux personnes qui font preuve d'esprit d'entreprise afin d'aider les CEC à satisfaire leurs besoins en matière d emploi.

Ce réseau permettra aux CEC de devenir le pivot de leur collectivité en ce qui a trait au perfectionnement des ressources humaines à l'intention des exploitants de petites entreprises et des nouveaux entrepreneurs.

Contrôle et évaluation

La révision des énoncés d'objectifs, ainsi que des mesures de rendement a été entreprise afin d'en arriver à établir des mesures précises et adéquates d'efficience, d'efficacité et de qualité du service.

L'élaboration et le perfectionnement de systèmes d'évaluation d'une plus grande portée, ainsi que des projets de contrôle visant à mesurer les résultats des innovations opérationnelles s'est poursuivie.

Outils de counselling d'emploi

Les outils de counselling d'emploi auxquels font appel les conseillers et les clients ont été perfectionnés et d'autres ont été créés pour remplacer ceux qui deviennent désuets.

Tests

Les tests constituent un aspect des services de counselling dont l'importance ne cesse de croître. Ils sont utilisés, le cas échéant, afin d'obtenir une meilleure évaluation des intérêts, des aptitudes, des compétences et du potentiel des clients. Le but de ces tests est de permettre aux clients de faire le point et de pouvoir, avec l'aide du conseiller, disposer de suffisamment de données pour faire le meilleur choix de carrière possible. Une batterie de tests permet d'évaluer le niveau de rendement d'un client dans un domaine donné, en fonction des possibilités d'emploi actuelles et éventuelles.

Afin d'appuyer ces services, EIC poursuit un programme de recherche et de mise au point d'instruments de mesure. De plus, afin d'élargir les horizons des conseillers en matière d'exploration de carrière dans l'exercice de leurs fonctions, on a établi l'Inventaire canadien d'intérêts professionnels. Ce répertoire évalue les intérêts des clients par rapport au modèle utilisé pour la Classification canadienne descriptive des professions (CCDP).

Un glossaire des types d'intérêt compare les intérêts et les aptitudes d'un client aux emplois décrits dans la CCDP. En outre, on a révisé la Batterie générale des tests d'aptitudes, de manière à mettre les tests à jour et à tenir compte de l'emploi du système métrique au Canada.

Les mesures de formation à l'intention des conseillers se poursuivent en vue d'assurer des tests et des services de counselling de qualité supérieure dans les CEC et de maintenir des lignes directrices et des programmes en matière de tests conformes aux plus récentes innovations dans ce domaine. En février 1986, plus de 1,900 conseillers avaient reçu l'autorisation d'utiliser les tests d'EIC.

Formation des conseillers

Tous les clients des CEC peuvent se prévaloir des services de counselling d'emploi. L'utilisation d'instruments particuliers de counselling (notamment les tests psychométriques et les techniques dynamiques de recherche d'emploi) est laissée à la discrétion de chaque conseiller. Il incombe au conseiller en emploi de choisir les services de counselling dont chacun de ses clients a besoin. En 1985-1986, une somme de $875,200 a été consacrée à l'administration ces services de counselling d'emploi.

Dans l'esprit du rapport publié par la CEIC (1980) sur le counselling en matière d'emploi et conformément aux importantes mesures de revitalisation mises de l'avant, EIC a réalisé des progrès notables en vue d'atteindre les objectifs de la politique en matière de counselling d'emploi.

Parmi les réalisations les plus remarquables figure la mise en oeuvre de modules du programme de formation axé sur les compétences. Ce programme est conçu de manière à procurer aux conseillers en emploi les connaissances et les compétences qu'il leur faut pour offrir des services efficaces aux clients-travailleurs qui ont besoin d'aide pour entrer sur le marché du travail ou pour chercher un emploi de façon autonome.

En février 1986, 1,403 conseillers en emploi avaient reçu la formation du premier module intitulé L'Élément évaluation du counselling d'emploi. A la même date, 404 conseillers en emploi avaient reçu la formation du deuxième module intitulé Counselling d'emploi individuel : Une approche systématique.

Ces deux modules offrent aux conseillers la formation reliée au processus global de counselling d'emploi, depuis l'évaluation des aptitudes à l'embauche et la détermination des objectifs en passant par les interventions à court terme visant l'atteinte des objectifs, jusqu'à la cessation d'emploi et l'évaluation.

Services de diagnostic

Le Programme des services de diagnostic exploité depuis 1972 a pour objet de bien faire comprendre aux conseillers l'importance des facteurs physiques, sociaux et psychologiques ayant une incidence sur la participation des clients au marché du travail.

Le programme prévoit l'achat de services de diagnostic à l'intention des clients ayant des besoins spéciaux en counselling. En 1985-1986, les dépenses se sont élevées à $1.186 million et 3,600 clients ont bénéficié du programme. Suite au rapport Obstacles, on a poursuivi des efforts en vue d'étendre les services de diagnostic aux personnes handicapées.

CHOIX

Ce système informatisé d'information sur les carrières a été utilisé durant toute l'année dans 48 CEC et 30,000 clients en ont bénéficié. Ce service a été offert de façon moins régulière dans certains autres CEC. CHOIX a également été utilisé abondamment à l'occasion de plusieurs expositions régionales et salons-carrières.

Le système aide les clients à planifier leur carrière en choisissant une profession selon leurs aptitudes et valeurs. En outre, il fournit des renseignements sur les programmes offerts dans les établissements d'enseignement et de formation du Canada.

On a décidé de convertir le système CHOIX en un réseau de micro-ordinateurs utilisés de façon indépendante par les CEC. Un contrat a été accordé en vue de fournir 66 micro-ordinateurs dont les logiciels sont actuellement en élaboration. Selon les attentes, les frais d'exploitation seront réduits de moitié, voire des deux tiers.

Clubs de placement

Certains CEC, des projets Extension et les programmes de la Planification de l'emploi, ainsi que d'autres organismes provinciaux et municipaux organisent régulièrement des Clubs de placement. Grâce à un cours d'une durée maximale de trois semaines, les participants reçoivent une formation en techniques de recherche d'un emploi et apprennent comment trouver un travail rémunéré qui leur convient. Les Clubs signalent que 80 % ou plus des participants se trouvent du travail en trois semaines ou moins.

Autres instruments de counselling

Il existe un certain nombre d'autres instruments de counselling, comme la Méthode dynamique de recherche d'emploi, la série "Moi, je sais comment", le système PLACE, le Répertoire des professions canadiennes, Comment surmonter les obstacles à l'emploi et le Répertoire des choix professionnels offerts après le secondaire.

Classification nationale des professions

Les travaux d'élaboration se sont poursuivis en ce qui concerne la nouvelle classifaction nationale des professions grâce à laquelle il sera plus facile de recueillir, analyser et communiquer des statistiques et des renseignements sur les professions. L'élaboration de la nouvelle classification comprend un programme national d'analyse de l'emploi qu'il est prévu de maintenir pendant plusieurs années. Les programmes d'EIC bénéficieront de meilleures statistiques sur l'emploi, notamment en ce qui concerne les prévisions d'offre et de demande de la main-d'oeuvre, la planification des ressources humaines et l'équité en matière d'emploi.

JOBSCAN

La mise au point de JOBSCAN, un nouveau système informatisé de détermination et de classification des exigences liées à l'emploi, s'est poursuivie. JOBSCAN peut être structuré en fonction de listes de contrôle qui permettent de définir précisément les exigences des offres d'emploi et de procéder, en vue de leur placement, à une sélection judicieuse parmi les demandeurs d'emploi. JOBSCAN répondra également aux besoins en matière d'assurance-chômage, d'immigration, de formation, de prévision de l'offre et de la demande et en d'autres domaines relevant d'EIC.

Durant l'année financière, de nouvelles listes de contrôle JOBSCAN ont été établies pour permettre aux travailleurs de préciser leurs exigences. Un choix de listes de contrôle a été mis à l'essai et révisé. Dans le cadre de la Revitalisation, on procède actuellement à la mise à l'essai de JOBSCAN dans divers CEC où sont effectués des essais par les utilisateurs. En vue d'améliorer les services offerts à la petite entreprise, les listes de contrôle ont été distribuées dans tous les CEC.

Analyse de profession

En collaboration avec les autorités compétentes de toutes les provinces et des territoires, EIC a préparé et publié neuf nouvelles analyses de profession et quatre mises à jour. Ces analyses sont utilisées par les enseignants et les responsables de l'apprentissage et de la formation dans l'élaboration des programmes de cours. C'est également à partir de ces analyses que sont préparés les examens donnant droit au certificat interprovincial du Sceau rouge qui permet une plus grande mobilité des travailleurs qualifiés au Canada, et d'autres examens de compétence. Elles servent aussi d'instrument de counselling professionnel et d'emploi.

Planification des ressources humaines

La planification des ressources humaines est l'une des responsabilités de gestion qui s'imposent pour assurer la productivité, la rentabilité et la compétitivité des entreprises. Depuis déjà longtemps, EIC a pris conscience que sa collaboration avec le milieu des affaires et le monde du travail dans la conception et la mise en oeuvre de lignes directrices et de programmes liés au marché du travail est plus efficace si la planification des ressources humaines est assumée par le secteur privé. C'est pourquoi EIC continue d'accorder une très grande importance à la promotion de ce concept.

Vingt et un accords d'envergure nationale en matière de planification des ressources humaines sont actuellement en vigueur dans divers secteurs, notamment les mines, l'aérospatiale, l'agriculture et l'électronique. En 1985-1986, dix bureaux régionaux d'EIC ont également conclu près de 300 accords avec des entreprises et des associations.

L'appui accordé par EIC à la planification des ressources humaines est un élément essentiel de sa collaboration avec les autres ministères et organismes fédéraux. EIC participe activement à la négociation et à la mise en oeuvre des ententes de développement économique régional et des ententes auxiliaires conclues entre le gouverment fédéral et les provinces ou les territoires afin d'encourager la planification des ressources humaines et l'adaptation au marché du travail.

En outre, EIC évalue les programmes d'emploi des entreprises régies par l'Administration du pétrole et du gaz des terres du Canada. Grâce à l'étroite collaboration d'EIC avec Énergie, Mines et Ressources Canada,

ainsi qu'avec les entreprises d'exploitation et de mise en valeur du pétrole et du gaz, la planification des ressources humaines et l'utilisation efficace des programmes de développement du marché du travail d'EIC sont des éléments fondamentaux des principaux projets énergétiques réalisés dans les régions nordiques et au large des côtes du Canada.

D'autres secteurs ont également fait l'objet d'une attention particulière, notamment ceux touchant la culture, le tourisme, l'hébergement hôtelier et la restauration et les forêts et les pêches, en raison de leur participation à la Planification de l'emploi.

Des efforts considérables ont été consacrés à l'étude des répercussions de la planification des ressources humaines sur les technologies de conception et de fabrication assistées par ordinateur et sur le secteur en pleine expansion du logiciel.

Un document d'étude spécial sur la construction a été préparé à l'intention du Centre canadien du marché du travail et de la productivité.

Le mandat des commissions de planification des ressources humaines du secteur aérospatial, lesquelles constituaient une initiative fructueuse de mise en valeur des ressources humaines sous la direction du secteur privé, a pris officiellement fin le 31 mars 1986. Toutefois, EIC continuera à collaborer avec l'industrie aérospatiale du Québec grâce à un accord d'aide à l'adaptation de l'industrie.

Service d'aide à l'adaptation de l'industrie (SAAI)

Depuis plus de 20 ans, le SAAI (et son prédécesseur, le Service consultatif de la main-d'oeuvre) a réussi à encourager le patronat et le monde du travail à collaborer à la résolution de problèmes d'adaptation au milieu du travail.

Par l'intermédiaire du SAAI, EIC peut assumer jusqu'à 50 % des frais occasionnés par les travaux de comités conjoints mis sur pied en vertu d'accords officiels intervenus entre les travailleurs, les employeurs et EIC (et, le cas échéant, entre les provinces et les municipalités). Ces comités se composent de représentants du patronat et du monde du travail et sont présidés par une personne indépendante. L'agent affecté au SAAI est un membre nommé d'office.

En 1985-1986, le SAAI a conclu 555 nouveaux accords, à un coût de $8.35 millions. L'activité fut particulièrement intense à Montréal-Est, où les nombreuses pertes d'emploi ont entraîné la négociation d'un important accord engageant la collectivité. Il a fallu déployer des efforts analogues par suite des nombreux licenciements survenus dans l'industrie minière sur la Côte Nord, au Québec. Le SAAI est également intervenu avec succès dans des centaines d'autres situations d'adaptation de moindre importance dans presque tous les secteurs de l'économie canadienne.

Les gouvernements fédéral et d'États américains voient d'un bon oeil les initiatives du SAAI. Les responsables du programme sont souvent invités à diriger des ateliers à Washington, D.C. ainsi que dans des capitales d'État. Un certain nombre d'États prévoient l'établissement de projets-pilotes semblables à ceux du SAAI en 1986-1987.

Accords fédéraux-provinciaux sur l'emploi agricole

Des accords fédéraux-provinciaux sur l'emploi agricole ont été signés avec toutes les provinces, sauf l'Alberta et Terre-Neuve. En 1985-1986, une somme de $893,000 a été consacrée aux principaux projets cofinancés, notamment pour le logement des travailleurs saisonniers, les campagnes de promotion et la publicité, le transport quotidien des travailleurs, les projets de recherche, les échanges interprovinciaux de jeunes et les services de secrétariat.

Services de main-d'oeuvre agricole du Canada

Les Services de main-d'oeuvre agricole du Canada (SMAC) font appel à la collaboration du secteur privé en vue d'offrir des services d'emploi spécialisés dans le secteur de l'agriculture. Chaque SMAC est exploité par un entrepreneur indépendant aux termes d'un accord de financement avec EIC. Le Service entretient des relations étroites avec le CEC le plus près en ce qui concerne l'utilisation des programmes d'EIC, notamment en matière de formation, de mobilité et de création d'emplois. On compte 65 SMAC répartis dans les régions agricoles importantes du pays. En 1985-1986, les SMAC ont permis de combler plus de 275,000 postes vacants. Les dépenses des Services de main-d'oeuvre agricole s'élevaient à $5.7 millions.

Les Conseil locaux de l'emploi agricole, composés essentiellement de représentants locaux, offrent des services consultatifs aux SMAC et établissent des lignes directrices concernant les salaires, les conditions de travail et l'hébergement des travailleurs engagés par l'intermédiaire de ces services.

Déplacement des travailleurs agricoles saisonniers venant de l'étranger

Ces déplacements continuent d'offrir une méthode organisée de faire venir de la main-d'oeuvre étrangère afin de répondre aux besoins temporaires des employeurs offrant des emplois agricoles saisonniers. En 1985, les Antilles ont fourni 4,173 travailleurs et le Mexique, 832. La plupart d'entre eux ont été engagés dans des fermes et des conserveries de l'Ontario, tandis que seul un petit nombre ont été envoyés en Alberta, au Manitoba et au Québec.

Programme canadien pour un renouveau industriel

En 1981, le gouvernement a annoncé un programme quinquennal doté d'un budget de $267 millions, visant à favoriser le développement des industries du textile, du vêtement, de la chaussure et du tannage (TVCT), ainsi qu'à aider les collectivités et les travailleurs les plus touchés par la libéralisation graduelle du commerce international dans ces secteurs. Le mandat du programme a pris fin le 31 mars 1986.

Le Programme canadien pour un renouveau industriel a facilité la restructuration, le raffermissement et la modernisation des entreprises dans les secteurs précités, en vue d'élargir et de diversifier la base économique des collectivités qui dépendent de ces industries. De plus, il a aidé les travailleurs licenciés à trouver de nouveaux emplois.

Les travailleurs touchés des secteurs TVCT ont eu accès aux programmes et services courants d'EIC en matière de formation, de mobilité, de création d'emplois et de placement. Ils ont également eu droit à des subventions salariales, à une aide accrue à la mobilité et à des allocations de formation plus élevées.

En 1985-1986, 12,417 travailleurs des industries du textile, du vêtement, de la chaussure et du tannage ont bénéficié des programmes d'EIC pour une somme évaluée à un peu moins de $6 millions. Le coût total du programme quinquennal s'est élevé à $57.5 millions.

Politique relative aux travailleurs étrangers

EIC encourage les entreprises canadiennes à employer des travailleurs étrangers lorsque cette initiative crée ou maintient des emplois pour les Canadiens, fait bénéficier le Canada de nouvelles technologies et permet aux Canadiens d'acquérir de nouvelles compétences ou augmente notre capacité de production.

Tout en s'assurant que l'embauche de travailleurs étrangers n'a pas de répercussions négatives sur les possibilités d'emploi et de carrière des Canadiens, EIC, en collaboration avec les employeurs et le monde syndical, cherche à découvrir des façons de réduire au minimum nos besoins futurs en main-d'oeuvre étrangère, plus particulièrement au cours des périodes de chômage élevé.

EIC a parfois recours au processus d'approbation des travailleurs étrangers afin de favoriser une meilleure planification des ressources humaines de la part des employeurs ou de faire bénéficier davantage le marché du travail canadien de certains projets d'envergure. Cette approche s'est révélée particulièrement importante dans les secteurs de l'énergie et de la santé, ainsi que dans le cas d'initiatives précises mises de l'avant dans les secteurs de la construction navale, de l'automobile et d'autres domaines de la fabrication.

Tableau 1

Programme de mobilité du Canada
Activités et dépenses
Au 31 mars 1986

Province	Déplacement		Prospection		Spécial pour voyage		Emploi temporaire		Agricole saisonnier		Retour imprévu		Total	Total	Trajets quotidiens		Total global	1985-1986 Budget original	Budget révisé
	Nbre	$	Nbre	$	Nbre	$	Nbre	$	Nbre	$	Nbre	$	Nbre	$	Jours personnes	$	$	$	$
T.-N.	532	764,047	309	149,930	314	15,401	181	51,507	30	12,047	2	534	1368	993,466	—	—	993,466	1,040,000	1,040,000
N.-É.	221	228,483	243	103,660	301	18,932	16	4,753	80	275,406	—	—	861	631,234	29403	—	631,234	552,000	702,000
I.-P.-É.	12	10,581	27	16,625	28	1,939	5	1,229	1	16,122	—	—	73	46,496	3706	—	46,496	52,000	52,000
N.-B.	242	205,178	212	74,904	248	16,942	80	14,817	387	87,630	—	—	1169	399,471	523	—	399,471	355,000	425,000
Qué.	1312	744,230	1842	375,466	104	10,451	370	78,578	4812	739,968	6	710	8446	1,949,403	8710	—	1,949,403	2,200,000	2,300,000
Ont.	898	796,127	1173	457,781	345	21,129	191	34,986	5940	1,102,286	16	9,507	8563	2,421,816	41479	—	2,421,816	2,982,000	2,532,000
Man.	111	121,585	186	56,650	68	7,116	9	2,936	75	38,084	—	—	449	226,371	2655	—	226,371	376,000	351,000
Sask.	149	129,676	144	42,073	62	7,536	4	1,714	4	224	2	985	365	182,208	—	—	182,208	205,000	205,000
Alb. & T.N.-O.	368	445,769	257	103,964	23	2,088	58	24,733	—	117	4	2,778	710	579,449	1	—	579,449	1,300,000	1,000,000
C.-B. & T.Y.	1065	1,070,810	801	321,486	27	3,382	274	27,000	2	1,022	2	555	2171	1,424,255	—	—	1,424,255	1,268,000	1,668,000
A.-C.																		—	*55,000*
Total	4910	4,516,486	5194	1,702,539	1520	104,916	1188	242,253	11331	2,272,906	32	15,069	24175	8,854,169	86477	—	8,854,169	10,330,000	10,330,000

La Planification de l'emploi

Faits saillants

- Le 28 juin 1985, Flora MacDonald annonçait officiellement le lancement de la Planification de l'emploi, dont cinq des six programmes sont entrés en vigueur le 5 septembre 1985.
- 96,100 personnes ont participé au Programme Développement de l'emploi, qui a coûté au gouvernement fédéral $326,6 millions.
- 23,400 participants ont bénéficié des projets mis sur pied dans le cadre du Programme Intégration professionnelle, auquel le gouvernement fédéral a consacré $43,9 millions.
- Des dépenses de $59,7 millions ont servi dans le cadre du Programme Pénuries de main-d'oeuvre à aider 14,500 travailleurs à acquérir des compétences recherchées par les employeurs.
- 4,500 travailleurs ont reçu une formation en vertu du Programme Acquisition de compétences, qui a coûté au gouvernement fédéral $7,3 millions.
- 9,100 participants ont obtenu de l'aide en vertu du Programme Croissance locale de l'emploi, auquel le gouvernement fédéral a consacré $68,3 millions.
- Grâce à Défi 85, 88,100 étudiants ont obtenu un emploi d'été; la participation du gouvernement fédéral s'est élevée à $135,6 millions.
- 35.3% des stagiaires dans le cadre du Programme national de formation en établissement étaient des femmes et 7.9%, des autochtones. Plus de 1,050 personnes handicapées et plus de 840 participants appartenant à des minorités visibles ont aussi reçu une formation.
- $43,9 millions ont été consacrés à la Caisse d'accroissement des compétences professionnelles.

Une année de transition

L'année financière 1985-1986 a été une année de transition au chapitre des programmes fédéraux d'emploi. Au cours de cette année, dans le cadre de la Planification de l'emploi, de nouveaux programmes ont été mis en oeuvre, alors que les programmes de formation et de création d'emplois conçus sous l'ancien gouvernement voyaient leurs activités décroître graduellement.

Le 28 juin 1985, Flora MacDonald annonçait officiellement le lancement de la Planification de l'emploi, dont cinq des six programmes sont entrés en vigueur le 5 septembre 1985 (la mise en oeuvre du sixième programme, Développement des collectivités, était reportée).

La Planification de l'emploi vise, en général, à faire en sorte que les ressources du gouvernement fédéral soient utilisées d'une façon efficace et qu'elles garantissent ainsi une aide directe aux personnes qui en ont le plus besoin. Nombre de Canadiens sont sérieusement défavorisés sur le marché du travail ou très durement touchés par l'évolution de la technologie et du contexte économique.

Les programmes de la Planification de l'emploi visent les clientèles suivantes :

Développement de l'emploi :	les chômeurs de longue date;
Intégration professionnelle :	les jeunes qui ont quitté l'école et qui sont incapables de trouver du travail; et les femmes qui arrivent ou reviennent en nombre croissant sur le marché du travail;
Acquisition de compétences :	les travailleurs qui doivent se recycler pour éviter d'être licenciés ou déplacés;
Pénuries de main-d'oeuvre :	les employeurs ayant besoin d'aide pour assurer à leur personnel une formation dans des professions où il y a pénurie actuelle ou prévue de main-d'oeuvre;
Développement des collectivités :	les collectivités durement touchées par un ralentissement économique et qui ont besoin de nouvelles possibilités d'emploi à long terme;
Programme national d'aide à l'innovation :	tout particulier ou groupe qui propose des solutions novatrices aux problèmes reliés au marché du travail.

La Planification de l'emploi constitue une nouvelle façon d'aborder la formation des Canadiens. Il s'agit d'une modification en profondeur des programmes

fédéraux en matière d'emploi, ainsi que d'un changement fondamental dans notre façon de mettre en valeur, par nos investissements, notre ressource la plus importante : les travailleurs canadiens.

A la suite d'une période de consultation poussée avec ses partenaires économiques à la fin de 1984 et au début de 1985, il était généralement accepté que l'éventail des programmes de création d'emplois et de formation ne répondait pas de façon adéquate aux besoins des Canadiens, en matière de compétence et d'expérience, pour leur permettre de faire face à un marché du travail en rapide évolution.

Les programmes de la Planification de l'emploi se sont attaqués à ce problème en rattachant la formation à l'activité économique courante et aux emplois réels. Ces programmes assurent la souplesse nécessaire pour répondre aux besoins régionaux et locaux en constante évolution, car les budgets qui y sont consacrés sont établis en fonction de critères définis à l'échelle régionale.

Ces programmes sont plus simples, moins déroutants et plus accessibles, leurs objectifs étant clairement définis. L'établissement d'objectifs équitables en matière d'emplois pour les femmes, les autochtones, les personnes handicapées et les membres des minorités visibles constitue un élément important de ces programmes. Un vaste réseau de Conseils consultatifs locaux assure la mise en oeuvre suivie des programmes, tandis qu'un financement pluriannuel garantit la stabilité financière de la Planification de l'emploi.

Développement de l'emploi

Ce programme s'adresse aux chômeurs de longue date, c'est-à-dire les personnes qui ont été sans emploi pendant au moins 24 des 30 dernières semaines. Il vise à accroître l'employabilité de ces personnes en leur offrant une expérience de travail reliée à une formation en cours d'emploi et (ou) à une acquisition de compétences professionnelles pertinente.

Il prévoit aussi le placement des candidats admissibles dans des projets subventionnés ou dans des emplois individuels subventionnés. Les projets peuvent être parrainés par des entreprises des secteurs privé et public, et par des organismes communautaires.

En 1985-1986, 96,100 personnes ont participé au Programme Développement de l'emploi, auquel le gouvernement fédéral a consacré $326.6 millions.

Intégration professionnelle

Ce programme vise à aider les personnes qui font leur entrée sur le marché du travail. Il comporte quatre options afin de jumeler harmonieusement la formation et l'expérience de travail.

Inspirée de l'ancienne Option Formation Jeunesse, qui a connu beaucoup de succès, l'option **Intégration** est conçue de manière à aider les jeunes qui effectuent la transition de l'école au marché du travail, en particulier ceux qui n'ont pas terminé leur cours secondaire.

L'option **Réintégration** s'adresse aux femmes qui éprouvent de la difficulté à s'intégrer au marché du travail ou à y retourner après avoir passé au moins trois ans au foyer.

L'option **Alternance travail-études** appuie la mise en oeuvre ou l'élargissement de programmes d'alternance travail-études offerts par les établissements d'enseignement.

Le Programme Intégration professionnelle offre aux entreprises et aux organismes bénévoles la possibilité d'unir leurs efforts en vue de créer des projets visant à satisfaire aux besoins de formation et d'expérience de travail de sa clientèle, tout en répondant aux exigences des marchés du travail locaux.

En 1985-1986, 23,400 personnes ont participé aux projets du Programme Intégration professionnelle, auxquels le gouvernement fédéral a consacré $43.9 millions.

Pénuries de main-d'oeuvre

Ce programme fournit aux employeurs une aide financière leur permettant de donner à leur personnel existant ou à leurs nouveaux employés une formation dans des compétences professionnelles en pénurie actuelle ou prévue de main-d'oeuvre. Cette formation peut prendre la forme de cours liés à une formation au travail.

Cette aide ne s'applique qu'à des professions désignées sur le plan régional ou national. Les Conseils consultatifs locaux, les gouvernements provinciaux et d'autres partenaires économiques préviennent la Commission de l'existence de pénuries de main-

d'oeuvre et soumettent des recommandations quant aux moyens de les combler.

L'aide accordée aux employeurs peut leur être versée sous forme d'un remboursement partiel des salaires des participants, des frais directs de formation, ou des deux à la fois. Une aide supplémentaire est offerte dans les cas où des mesures particulières sont nécessaires pour répondre aux besoins des travailleurs handicapés. En outre, lorsque les employeurs ne sont pas en mesure de former un nombre suffisant de travailleurs pour répondre à la demande, ils peuvent se procurer des cours de formation auprès d'établissements d'enseignement privés ou publics. Ce programme permet également de financer la partie de l'apprentissage donnée en établissement.

En 1985-1986, des dépenses de $59.7 millions ont servi à aider 14,500 travailleurs à acquérir des compétences recherchées par les employeurs.

Acquisition de compétences

En vertu de ce programme, les travailleurs dont les emplois sont menacés par l'évolution de la technologie ou des marchés peuvent suivre des cours de formation en vue d'acquérir de nouvelles compétences avant que leurs compétences actuelles ne deviennent désuètes. Les participants doivent occuper un emploi ou être travailleurs indépendants et leur emploi doit être perçu comme étant vulnérable à l'évolution du marché et de la technologie.

Ce programme comporte trois options.

Formation du personnel de la petite entreprise s'adresse aux entreprises comptant moins de 100 employés et subventionne les salaires des travailleurs qui suivent des cours de formation en établissement ou au travail, ainsi que les frais directs de formation.

Congé prolongé aux fins de formation subventionne les salaires des employés qui prennent un congé de perfectionnement et couvre une partie des frais directs de formation.

Fonds de fiducie pour la formation permet aux employeurs et aux employés d'établir un fonds visant à subventionner la formation et le perfectionnement futur des membres. Emploi et Immigration Canada assume un pourcentage des cotisations versées par les participants pendant trois ans.

Au cours de l'année financière 1985-1986, 4,500 travailleurs ont obtenu une formation dans le cadre du Programme Acquisition de compétences, auquel le gouvernement fédéral a consacré $7.3 millions.

Programme national d'aide à l'innovation

Le Programme national d'aide à l'innovation encourage et appuie des solutions novatrices aux problèmes relatifs au marché du travail. Le programme assure son soutien financier à des programmes pilotes et des activités de courte durée visant à mettre à l'essai de nouvelles façons d'aborder les problèmes reliés à l'emploi.

Peut y participer toute personne ou tout groupe ayant une proposition novatrice susceptible d'améliorer le fonctionnement du marché du travail. A titre d'exemple, citons de nouvelles techniques de formation, des solutions de rechange pour faire face à l'adaptation du marché du travail et l'établissement de liens plus efficaces entre la formation et le perfectionnement.

Le Programme national d'aide à l'innovation ne prévoit aucune limite aux projets qu'il appuie. Chaque proposition est jugée selon sa valeur propre, l'accent étant mis sur la créativité et l'innovation. Les propositions doivent, bien sûr, être pratiques et présenter des possibilités d'améliorations durables sur le marché du travail. Les projets doivent mettre à l'essai des idées susceptibles d'être adoptées à une plus grande échelle par le secteur privé ou de contribuer à l'amélioration des programmes publics.

Le Programme national d'aide à l'innovation vise à encourager de nouvelles idées. Les projets déjà en cours ou susceptibles d'être subventionnés par des initiatives des secteurs public ou privé n'y sont pas admissibles.

Développement des collectivités

Ce programme était en cours d'élaboration en 1985-1986.

Il apporte de l'aide à des collectivités choisies qui sont frappées par des licenciements importants et des fermetures d'usine ou qui sont aux prises avec un chômage chronique et un ralentissement économique. Il visera à assurer une réduction permanente du taux de chômage en favorisant la création d'emplois permanents, en appuyant les emplois actuels, en assurant la formation ou en déplaçant les chômeurs à l'extérieur du marché du travail local.

Le Programme Développement des collectivités comportera cinq options.

- **Encouragement à l'activité indépendante** aidera les travailleurs à travailler à leur compte;
- **Centres d'aide aux entreprises** sera mise sur pied afin d'offrir des fonds d'investissement, des prêts ou des conseils aux petites entreprises locales;
- **Fonds pour les initiatives communautaires** financera directement l'élaboration des infrastructures locales;
- **Aide au déplacement et à la prospection** sera offerte aux travailleurs qui voudront s'installer ailleurs;
- Des fonds seront mis à la disposition d'**Achat de cours de formation en établissement** si le développement économique de la collectivité l'exige.

Dans le cadre de ce programme, des Comités d'aide au développement des collectivités seront mis sur pied dans des collectivités choisies en vue d'analyser les problèmes touchant le marché du travail auxquels celles-ci font face sur le marché du travail, de recommander les options du programme dont elles devraient disposer, et d'offrir la formule du "guichet unique" pour la mise en vigueur d'autres programmes de la Planification de l'emploi. Ces Comités seront des entités distinctes des Conseils consultatifs locaux, bien qu'il y aura des liens importants entre eux.
gramme Développement des collectivités ont été offertes en 1985-1986 par l'entremise du programme Croissance locale de l'emploi (CLÉ) qui a été éliminé progressivement à la fin de l'année financière.

L'objectif de CLÉ était d'accroître le nombre d'emplois permanents dans les régions faisant face à un chômage chronique. A cette fin, CLÉ a financé des projets de planification, de mise en place d'infrastructures ou de création d'entreprises, ou d'établissement de sociétés CLÉ, selon les besoins et les projets de chaque collectivité. Les sociétés CLÉ ont appuyé et financé des projets de développement de l'emploi dans le secteur commercial, de concert avec les stratégies globales de développement régional.

Les organismes axés sur le développement communautaire des régions comptant 50,000 habitants ou moins étaient admissibles au parrainage de ces projets. Les projets à court terme étaient liés à des priorités régionales et portaient sur des activités susceptibles de créer des emplois permanents. Les projets visant à appuyer les entreprises au moyen du développement de la collectivité ne devaient pas constituer une concurrence injuste et déplacer des travailleurs en poste. Les sociétés CLÉ se sont vu attribuer les ressources nécessaires à la planification et au soutien technique, ainsi que des fonds d'investissement destinés au développement de l'emploi.

En 1985-1986, 9,100 participants ont reçu l'aide du programme CLÉ, auquel le gouvernement fédéral a consacré $68.3 millions.

Défi 85

En 1985-1986, les efforts du gouvernement fédéral axés sur les emplois d'été pour étudiants ont porté, pour la première fois, sur des emplois reliés au domaine d'études et aux plans de carrière des étudiants. L'expérience qu'ils ont acquise au cours de l'été, alliée aux connaissances théoriques acquises en milieu scolaire, devrait faciliter leur transition éventuelle de l'école au travail.

Défi 85 a atteint ses objectifs en harmonisant ses efforts avec ceux des programmes provinciaux d'emplois d'été pour étudiants et en en partageant les coûts avec les provinces et le secteur privé.

Le programme comportait six composantes :

- la composante **Emploi d'été/Expérience de travail (EÉET)** offrait des subventions salariales en vue de stimuler la création de possibilités de carrière pour les étudiants. Ces emplois pouvaient allier expérience et formation axées sur le domaine d'études ou la carrière visée ou encore expérience en milieu de travail et apprentissage;
- la composante **Étudiants entrepreneurs,** de concert avec les initiatives provinciales, visait à accorder aux étudiants des prêts ou des garanties de prêts pour mettre sur pied des entreprises d'été;
- la composante **Ministères et organismes du gouvernement fédéral** mettait ces derniers au défi de créer des emplois d'été reliés au domaine d'études et à la carrière des étudiants en puisant à même leurs propres ressources financières. Parmi les mesures prévues par cette composante, signalons les Programmes d'instruction des cadets et de formation des réservistes du ministère de la Défense nationale, et le Programme des gendarmes spéciaux surnuméraires de la GRC;
- la composante **Promotion des initiatives privées** encourageait les grandes entreprises à embaucher des étudiants;
- les **Ateliers d'orientation au travail (AOT)** ont été

lancés en collaboration avec le secteur privé, les collectivités et les agences de service social en vue d'offrir aux étudiants défavorisés et aux décrocheurs éventuels des conseils sur leur participation future au marché du travail;

- les **Centres d'Emploi du Canada pour étudiants** offraient à ces derniers des conseils et des services de présentation aux employeurs; et le Programme des stagiaires autochtones visait à accroître les possibilités d'emploi d'été pour les étudiants autochtones dans divers domaines d'activité d'EIC.

Grâce aux composantes EÉET, AOT et Étudiants entrepreneurs de Défi 85, 88,100 étudiants ont obtenu un emploi d'été et le gouvernement fédéral a consacré $135.6 millions à ce programme.

Programmes connexes

En 1985-1986, au cours de la période de transition qu'a connue le développement du marché du travail, de nombreux programmes ont été maintenus, mais indépendamment de la Planification de l'emploi.

Programme national de formation en établissement

En vertu d'ententes fédérales-provinciales, la formation en établissement a contribué à satisfaire aux besoins de l'économie en travailleurs spécialisés grâce à l'achat direct de cours auprès d'établissements d'enseignement agréés. En 1985-1986, plus de 210,900 participants ont entrepris une formation en établissement, programme qui a coûté au gouvernement fédéral $686.9 millions. Cette somme comprenait les allocations reliées à la formation et aux voyages des stagiaires. Les stagiaires recevant des prestations d'assurance-chômage ont également participé à ce programme.

Afin d'offrir des chances égales aux personnes défavorisées sur le plan de l'emploi, la formation en établissement était destinée aux quatre groupes cibles auxquels s'adressaient les programmes de la Planification de l'emploi. En 1985-1986, les femmes représentaient 35.3 % de tous les stagiaires, et les autochtones, 7.9 %. Plus de 1,050 personnes handicapées et plus de 840 participants désignés comme membres des minorités visibles ont reçu une formation en vertu de ce programme. En outre, les employeurs ont été encouragés à donner aux femmes une formation dans des métiers traditionnellement réservés aux hommes, soit ceux dont la main-d'oeuvre féminine s'établissait à 10 % ou moins.

Caisse d'accroissement des compétences professionnelles

Cette mesure a servi à la mise sur pied, à l'agrandissement et à la modernisation d'installations destinées à la formation des adultes. Au cours de 1985-1986, $43.9 millions ont été affectés à ce programme.

Programme de normes interprovinciales

Ce programme a pour but d'accroître la mobilité interprovinciale des apprentis dans certains métiers, d'améliorer les programmes de formation destinés aux travailleurs qualifiés, ainsi que d'élaborer des cours de formation dans les provinces et territoires.

La Commission a un secrétariat dont le rôle est de coordonner les activités des provinces pour s'assurer que les travailleurs atteignent, à leur satisfaction mutuelle, un niveau de compétence acceptable dans un certain nombre de métiers. Chaque année, environ huit nouveaux examens interprovinciaux sont revus et publiés.

Lorsque les travailleurs réussissent ces examens, le sceau rouge interprovincial est apposé sur leur certificat d'apprentissage ou leur certificat de travailleur qualifié, ce qui leur permet d'exercer leur métier dans n'importe quelle province.

En 1985-1986, 10,950 sceaux rouges ont été délivrés dans 24 métiers à travers le Canada.

Subventions et contributions à la création d'emplois

En 1985-1986, la Commission a consacré $31.4 millions à ce programme.

Article 38 de la Loi sur l'assurance-chômage

En vertu de cet article, la Commission est autorisée à utiliser les fonds de l'assurance-chômage en vue d'offrir, à titre temporaire, aux chômeurs qui reçoivent des

prestations d'assurance-chômage ou qui y sont admissibles des possibilités de maintenir leurs compétences professionnelles.

Outre les prestations habituelles d'assurance-chômage, le Fonds de revenu consolidé peut fournir des sommes en vue de compenser d'autres coûts reliés à des activités de ce programme.

En 1985-1986, les dépenses totales qui y ont été consacrées se sont élevées à $134.7 millions, et 23,900 personnes y ont participé.

Tableau 2

La Planification de l'emploi
Dépenses actuelles et participants pour l'année financière 1985-1986

Programme	Total des fonds (millions)	Participants total (milliers)	Taux de participation des groupes cibles			
			Femmes	Autochtones	Handicapés	Minorités visibles
Développement de l'emploi	326.6	96.1	36.9	12.0	7.7	6.8
Intégration professionnelle						
—Défi 85(1)	135.6	88.1	51.6	10.6	0.8	5.2
—Autres Intégration prof.	43.9	23.4	63.5	5.8	1.6	3.4
Pénuries de main-d'oeuvre	59.7	14.5	7.3	0.9	0.2	2.1
Acquisition de compétences	7.3	4.5	31.2	4.8	0.6	1.3
Dév. des collectivités — CLÉ	68.3	9.1	36.0	22.0	4.0	S.o.
Programme national d'aide à l'innovation	2.1	S.o.	S.o.	S.o.	S.o.	S.o.
Total partiel	643.5	235.7	42.3	10.6	4.0	5.1
Programmes connexes						
Form. en établissement	686.9	210.9	35.3	7.9	0.5	0.4
A.-C. article 38	26.1	23.9	26.0	16.0	0.9	S.o.
Caisse d'accr. comp. prof.	43.9	S.o.	S.o.	S.o.	S.o.	S.o.
Création d'emploi	31.4	S.o.	S.o.	S.o.	S.o.	S.o.
Total partiel connexe	788.3	234.8	34.4	8.7	0.6	0.4
Total EIC	1,431.8	470.5	38.3	9.6	3.8	2.2

(1)N'inclue pas les dépenses et participants pour les autres ministères, les CEC pour étudiants et le programme des stagiaires autochtones.

S.o. = Sans objet

Ce tableau n'inclue pas les fonds d'Assurance-chômage de $362,9 millions, les frais d'exploitation de $156,6 millions et les dépenses de $117,9 millions relatives aux autres ministères.

Tableau 3

La Planification de l'emploi
Dépenses actuelles pour l'année financière 1985-1986 excluant l'assurance-chômage
(en milliers de dollars)

Programme	T.-N.	I.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qué.	Ont.	Man.	Sask.	Alb./ T.N.-O.	C.-B./ Yukon	A.-C.	Total
Dév. de l'emploi(1)	32,334	4,189	17,492	17,727	98,151	68,733	12,914	7,518	20,088	47,358	63	326,567
Int. prof.												
—Défi 85(2)	5,377	909	5,597	4,762	41,749	37,676	5,290	4,005	11,389	18,840	—	135,594
—Autres Intégration prof.(3)	2,086	917	3,114	3,523	1,197	9,003	3,209	709	4,683	13,661	1,830	43,932
Pén. de main-d'oeu.(4)	457	331	800	1,168	11,867	31,036	1,925	1,719	4,704	5,716	—	59,723
Acquisition de comp.	144	83	325	474	—	2,853	349	357	269	2,468	—	7,322
Dév. des collectivités—CLÉ(5)	4,614	1,711	4,082	3,690	27,648	8,871	2,836	1,895	4,021	8,973	—	68,341
Aide à l'innovation	—	—	17	—	101	200	1,824	—	—	—	—	2,142
Total partiel	45,012	8,140	31,427	31,344	180,713	158,372	28,347	16,203	45,154	97,016	1,893	643,621
Programmes connexes												
Form. en établissement	24,209	5,720	27,018	23,588	182,599	215,418	33,755	29,210	69,452	75,910	—	686,879
A.-C. article 38	1,523	302	1,168	1,316	7,768	5,308	640	748	2,091	5,195	—	26,059
Caisse d'accr. comp. prof.	2,044	—	4,297	11	19,919	6,895	564	970	8,990	179	—	43,869
Création d'emploi	—	—	632	3,046	19,965	5,151	651	675	91	1,237	—	31,448
Total partiel connexe	27,776	6,022	33,115	27,961	230,251	232,772	35,610	31,603	80,624	82,521	—	788,255
Total EIC	72,788	14,162	64,542	59,305	410,964	391,144	63,957	47,806	125,778	179,537	1,893	1,431,876

(1) Inclue les programmes Formation générale dans l'industrie, Canada au travail, Accès-carrière, Compagnie de travailleurs et les options du Développement de l'emploi.
(2) Les dépenses régionales effectuées s'appliquent aux programmes Emploi d'été/Expérience de travail, Ateliers d'orientation au travail et Étudiants entrepreneurs.
(3) Inclue Option Formation Jeunesse, Alternance travail-études et les options Intégration et Réintégration.
(4) Inclue la Formation dans les métiers en pénuries de main-d'oeuvre spécialisée et les frais d'administration provinciale.
(5) Les dépenses du Programme modifié d'aide à l'adaptation de l'industrie et de la main-d'oeuvre (PMAAIM) relatives au Programme Développement des collectivités sont inclues dans les programmes Développement de l'emploi et Formation en établissement ainsi que dans les programmes des Services d'emploi.

Assurance

Faits saillants

- En 1985, l'Assurance-chômage a assuré un soutien temporaire du revenu à 3.2 millions de prestataires à un coût supérieur à $10 milliards.
- Deux modifications importantes ont été apportées aux règlements de l'Assurance-chômage en 1985. Elles ont trait au traitement des sommes obtenues au titre de l'indemnité de cessation d'emploi et de la pension de retraite pour les prestations d'assurance-chômage. Ces deux types de revenu peuvent avoir pour effet de réduire ou de retarder les prestations d'assurance-chômage.
- 515,936 nouveaux numéros d'assurance sociale ont été émis et 138,482 ont été remplacés.
- 31,200 employeurs dont les effectifs représentent 50 % de la population active canadienne ont bénéficié de réductions de leur taux de cotisation pour un montant de $324 millions.
- Plus d'un million d'enquêtes sur les prestations ont été effectuées, à la suite desquelles 376,000 exclusions et inadmissibilités ont été imposées. On a dénombré 331,000 trop-payés, qui représentaient $99 millions.
- Le Régime a réalisé en 1985 un excédent de $174 millions, le déficit cumulatif ayant été réduit à $4.371 milliards.

L'Assurance-chômage a continué de jouer un rôle important dans l'économie du Canada en 1985. Une somme de $10 milliards a été versée au titre des prestations, soit une très légère augmentation par rapport à l'année dernière. On a accueilli moins de demandes que l'an dernier (en baisse de 6.5 %, pour un total de 2.9 millions), mais les prestations hebdomadaires ont été, en moyenne, plus élevées que l'an dernier (augmentation de 5.8 %), passant à $171. Le nombre moyen de prestations hebdomadaires par demande initiale accueillie a augmenté légèrement (augmentation de 3%), passant à 23.7, tandis que le nombre moyen de bénéficiaires a baissé de 4.2 % par rapport à 1984.

La charge de travail est demeurée considérable en 1985, tandis que les ressources diminuaient en raison des contraintes budgétaires. De nouvelles modalités législatives sont venues compliquer le traitement des revenus aux fins du versement des prestations. Soutenu par des améliorations techniques, comme les systèmes informatisés à accès direct et les appareils de lecture optique, le personnel a continué de fournir un service de haute qualité.

Relevé d'emploi

L'un des documents les plus importants du Régime d'assurance-chômage est le Relevé d'emploi (RE) que l'employeur doit remplir chaque fois qu'un travailleur quitte son emploi. Les renseignements qui y figurent sont utilisés pour établir l'admissibilité au bénéfice des prestations, ainsi que le taux et la durée de ces dernières.

La Commission applique un programme permanent d'information sur le RE partout au Canada, afin d'aider les employeurs à remplir correctement les relevés.

Modifications législatives

Deux nouveaux règlements importants portant sur le traitement des revenus obtenus au titre de l'indemnité de cessation d'emploi et de la pension de retraite ont été mis de l'avant en 1985-1986 par suite de l'énoncé économique du 8 novembre 1984 du ministre des Finances.

Le premier a pris effet le 31 mars 1985, et le second, le 5 janvier 1986. Ces changements retardent ou réduisent le paiement des prestations d'assurance-chômage lorsque le prestataire bénéficie de l'un ou de l'autre de ces types de revenus. En outre, les règlements touchant les programmes axés sur le marché du travail ont été modifiés de manière à ramener de six semaines à trois semaines la prolongation de la période de garantie dont bénéficient les participants à la fin de ces programmes.

La population et l'Assurance-chômage

En raison du caractère complexe du programme de l'Assurance-chômage, EIC fait face à un défi très réel dans ses communications avec sa clientèle. Des renseignements de nature très délicate doivent être obtenus des demandeurs, tandis qu'en retour, des décisions de nature juridique et technique leur sont

communiquées. EIC s'efforce sans cesse d'améliorer tous les aspects de la communication écrite pour faire en sorte qu'elle soit claire, facile à comprendre et respectueuse des besoins de la clientèle.

Le numéro d'assurance sociale

En 1985-1986, 515,936 nouveaux numéros d'assurance sociale (NAS) ont été attribués. EIC a également modifié 117,815 dossiers existants et remplacé 138,482 cartes d'assurance sociale.

Programme de réduction du taux de cotisation

Les employeurs qui offrent des régimes d'assurance-salaire qui satisfont aux conditions requises peuvent obtenir une réduction de leur taux de cotisation, mais ils doivent partager la réduction consentie avec les employés protégés par le Régime. En 1985, 31,200 employeurs ont obtenu une réduction du taux de cotisation pour un montant total de $324 millions (par rapport à $291 millions en 1984). Ces employeurs ont à leur service plus de 50 % de la population active au Canada.

Par l'entremise du Programme de réduction du taux de cotisation, des vérifications des employeurs participants ont lieu pour déceler et prévenir les abus qui pourraient être commis à l'égard du Compte d'assurance-chômage.

Services des conseils arbitraux

Il existe 98 centres de conseil arbitral au Canada. En juin 1982, la Commission a lancé un projet pilote pour permettre aux personnes qui habitent à plus de 80 kilomètres d'un centre de conseil de se faire entendre par téléphone. Le projet s'est avéré un succès et a été mis en oeuvre dans sa totalité en 1985-1986. Une évaluation récente du système d'appels montre que la nouvelle mesure a été favorablement accueillie par la clientèle visée.

Utilisation de la Caisse d'assurance-chômage à des fins innovatrices

En 1977, la Loi sur l'assurance-chômage a été modifiée pour y inclure les utilisations innovatrices de la Caisse d'assurance-chômage. Ces modifications prévoient que les fonds peuvent être utilisés pour assurer un soutien de revenu aux prestataires qui participent à des projets approuvés de travail partagé ou à des projets créateurs d'emploi, ou qui suivent des cours de formation. Les sommes versées en 1985 ont été légèrement plus élevées qu'en 1984, soit $392 millions contre $374 millions. L'utilisation de la Caisse d'assurance-chômage à des fins innovatrices constitue une contribution significative aux besoins en perfectionnement des prestataires.

Les opérations financières du Régime d'assurance-chômage

En vertu du paragraphe 14(2) de la Loi régissant l'emploi et l'immigration et de l'alinéa 2(1)(z) de la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage, les opérations financières du Compte d'assurance-chômage sont consignées par année civile.

Paiement de prestations

En 1985, le montant des prestations d'assurance-chômage versées s'élevait à $10.227 milliards (brut), ce qui représente une augmentation de $241 millions par rapport aux $9.986 milliards versés en 1984. Après redressement pour tenir compte des trop-payés de prestations, des mandats annulés et des prestations remboursées, le montant net des prestations versées en 1985 s'élevait à $10.118 milliards. Les critères servant à l'établissement du taux des prestations sont exposés sommairement ci-dessous.

- Nombre de demandes de prestations

Le nombre de personnes qui ont touché des prestations, qui était de 3,223,000 en 1984, est passé à 3,181,000 en 1985. Le taux annuel de chômage a également diminué, tombant de 11.3 % en 1984 à 10.5 % en 1985.

- Prestation hebdomadaire moyenne

En 1985, la prestation hebdomadaire moyenne était de $170.96, ce qui représente une augmentation de 5.8 % par rapport aux $161.62 de 1984. Étant donné que le montant de prestation est fonction de la rémunération du prestataire, les hausses de salaire et de traitement ont également entraîné une augmentation du montant des prestations versées. Cette hausse est notamment

attribuable au relèvement de la prestation hebdomadaire maximale, qui est passée de $255 en 1984 à $276 en 1985. Le salaire maximum assurable est passé de $425 en 1984 à $460 en 1985.

• Prestations spéciales

Le montant des prestations spéciales versées — prestations de maladie, de maternité, d'adoption et la prestation de retraite payable à l'âge de 65 ans — est passé de $623 millions en 1984 à $679 millions en 1985. C'est dans la catégorie des prestations de maternité que l'augmentation a été la plus marquée, le total passant de $396 millions en 1984 à $433 millions en 1985.

• Prestations de pêcheurs

Le montant des prestations versées aux pêcheurs en 1985 s'élevait à $180 millions, soit une augmentation de $17 millions par rapport aux $163 millions versés en 1984. L'augmentation est surtout attribuable à un relèvement de 9.7 % de la prestation hebdomadaire moyenne, qui est passée de $204.81 en 1984 à $224.76 en 1985. Le nombre de demandes de prestations de la part des pêcheurs a connu une légère baisse pour s'établir à 35,000.

• Allocations de formation

En 1985, les allocations de formation s'élevaient à $235 millions, par rapport aux $227 millions versés en 1984. Le nombre de stagiaires inscrits à des cours de formation est passé de 80,200 en 1984 à 88,900 en 1985, tandis que la prestation hebdomadaire moyenne était relevée de $159.31 en 1984 à $165.99 en 1985. La durée moyenne d'inscription était de 15.9 semaines, en baisse par rapport à l'an dernier.

• Prestations pour travail partagé

Les sommes versées au titre des prestations pour travail partagé en 1985 ont diminué par rapport à l'année précédente, soit $25 millions contre $32 millions, ce qui signifie une demande moins forte pour les ententes de travail partagé. Au cours de l'année, 33,000 prestataires ont bénéficié du Programme de travail partagé et la prestation hebdomadaire moyenne s'élevait à $57.35.

• Prestations versées au titre de la création d'emplois

En 1985, le montant des prestations versées au titre de la création d'emplois s'élevait à $133 millions, une hausse de $18 millions par rapport aux $115 millions versés en 1984. En 1985, 35,000 prestataires ont travaillé à des projets créateurs d'emplois financés par l'Assurance-chômage et leur prestation hebdomadaire moyenne s'élevait à $293.19.

Enquêtes et contrôle

En 1985, les agents d'enquête ont procédé à 1,041,228 enquêtes, à la suite desquelles 376,000 exclusions et inadmissibilités ont été imposées et 331,000 trop-payés totalisant $99 millions ont été établis. Au total, 118,000 pénalités administratives ont été imposées en vertu de l'article 47 de la Loi sur l'assurance-chômage, ce qui représentait $14.5 millions. Au cours de l'année, 4,532 poursuites ont été engagées et le montant des amendes imposées par les tribunaux s'élevait à $2.7 millions. En outre, 18,000 enquêtes ont été réalisées à l'égard d'employeurs, le total des amendes imposées atteignant $83,000.

Recettes provenant des cotisations

En vertu de la partie IV de la Loi sur l'assurance-chômage, Revenu Canada, Impôt perçoit les cotisations d'assurance-chômage des salariés et des employeurs pour le compte de la Commission. Le montant des cotisations qui reviendra à la Commission au cours d'une année donnée est fondé sur une estimation du montant des cotisations qui seront perçues au cours de cette même année. Lors du traitement des renseignements fournis dans les déclarations d'impôt sur le revenu l'année suivante, le montant est rectifié en conséquence. En 1985, Revenu Canada, Impôt a remis à la Commission une somme de $8.753 milliards, soit $1.126 milliard de plus que l'année précédente. Cette augmentation résulte de l'effet de différents facteurs.

• Nombre de cotisants

Le nombre estimatif de cotisants est passé de 11,526,000 en 1984 à 11,812,000 en 1985. Le nombre exact de cotisants sera connu après le traitement des déclarations d'impôt par Revenu Canada, Impôt.

• Rémunération hebdomadaire assurable moyenne

On peut attribuer la hausse de la rémunération hebdomadaire assurable moyenne à deux facteurs. En premier lieu, la rémunération assurable étant directement fonction de la rémunération du salarié, à concurrence du maximum de la rémunération hebdomadaire assurable, l'augmentation des salaires s'est tout naturellement traduite par une hausse de la rémunération hebdomadaire moyenne assurable. Deuxièmement, en vertu de la Loi sur l'assurance-chômage, le maximum de la rémunération hebdomadaire assurable doit être relevé chaque année en fonction de l'indice des gains de l'année en cause. Le maximum de la rémunération hebdomadaire assurable est passé, de $425 qu'il était en 1984, à $460 en 1985.

• Taux de cotisation

En 1985, le taux de cotisation a été relevé à $2.35 par tranche de $100 de la rémunération assurable. Quant au taux de la cotisation patronale, qui correspond à 1.4 fois le taux de la cotisation salariale, il a aussi connu une légère augmentation, pour atteindre $3.29 par tranche de $100 de la rémunération assurable des salariés.

• Réduction du taux de la cotisation

Les employeurs offrant un régime d'assurance-salaire qui répond aux exigences de la Commission sont admissibles à une réduction du taux de leur cotisation. Ils sont toutefois tenus de partager cette réduction avec leurs employés. Le nombre de régimes d'assurance-salaire ouvrant droit à une réduction du taux de cotisation est passé de 30,800 en 1984 à 31,200 en 1985. Ainsi, le montant des réductions accordées aux employeurs en 1985 était d'environ $324 millions, par rapport à $291 millions en 1984.

Frais d'administration

Conformément à l'article 102 du Règlement sur l'assurance-chômage, les frais d'administration doivent être fixés d'après les frais d'administration réels d'EIC, à l'exclusion des frais non connexes à l'application de la Loi sur l'assurance-chômage. Étant donné que les frais d'administration réels d'EIC sont calculés par année financière, les frais pour une année civile correspondent aux 9/12 du montant versé au cours d'une année financière, auxquels on ajoute les 3/12 du montant de l'année financière précédente. Selon cette formule, le montant des frais d'administration s'élevait à $908 millions en 1985.

Environ $6 millions ont été recouvrés en 1985 au titre des services rendus à d'autres ministères ou organismes gouvernementaux. Pour 1985, les frais d'administration nets s'élevaient à $902 millions.

Contribution du gouvernement

Conformément aux articles 136 et 146 de la Loi sur l'assurance-chômage, le gouvernement fédéral assume une partie du coût des prestations d'assurance-chômage. La contribution du gouvernement englobe le coût des prestations de prolongation fondée sur le taux régional de chômage, celui des prestations de prolongation versées aux prestataires qui participent à des projets créateurs d'emplois ou qui suivent des cours de formation, ainsi que le montant net des prestations versées aux pêcheurs indépendants, c'est-à-dire le montant des prestations duquel ont été défalquées les cotisations perçues.

En 1985, la contribution du gouvernement s'est élevée à $2.962 milliards, soit une augmentation de $72 millions par rapport à la contribution de $2.89 milliards en 1984.

Solde du Compte d'assurance-chômage

Les opérations de 1985 se sont soldées par un excédent de $174 millions, y compris des frais d'intérêt nets de $522 millions. Le déficit cumulatif à la fin de 1985 s'élevait à $4.371 milliards. Il a été financé grâce à des avances du Fonds du revenu consolidé.

Tableau 4

Assurance-chômage : prestations versées en 1984 et 1985

Par région	1984	1985 ($000,000)
	498.95	54.4
Ile-du-Prince-Édouard	98.2	106.9
Nouvelle-Écosse	418.1	457.4
Nouveau-Brunswick	493.9	517.6
Québec	3,021.7	3,171.5
Ontario	2,517.0	2,441.3
Manitoba	295.5	317.5
Saskatchewan	241.6	258.2
Alberta	923.4	837.8
Colombie-Britannique	1,443.6	1,416.0
Yukon	17.6	20.5
Territoires du Nord-Ouest	14.0	15.8
Extérieur du Canada	2.0	2.1
Canada (brut)	9,985.6	10,226.9
Moins : trop-payés, mandats annulés,	63.9	70.4
prestations remboursées	62.3	38.6
Canada (net)	9,859.4	10,117.9
Par genre		
Ordinaires	8,825.1	8,975.1
Maladie	204.6	220.7
Maternité	395.9	432.5
Adoption	3.0	3.8
Retraite (65 ans)	19.2	22.4
Pêcheurs*	163.4	179.8
Formation	226.8	234.5
Travail partagé	32.4	25.2
Création d'emplois	115.2	132.6
Canada (brut)	9,985.6	10,226.9
Moins : trop-payés, mandats annulés,	63.9	70.4
prestations remboursées	62.3	38.6
Canada (net)	9,859.4	10,117.9

**Les prestations pour pêcheurs autonomes sont versées en vertu de dispositions réglementaires spéciales prévues à l'article 146 de la Loi sur l'assurance-chômage. La Loi porte également que le gouvernement doit assumer la totalité du coût de ces prestations.*

Rapport au ministre
de l'Emploi et de l'Immigration
sur la vérification
des comptes et des opérations financières de la
COMMISSION DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION DU CANADA
EN CE QUI CONCERNE LE COMPTE D'ASSURANCE-CHÔMAGE
pour l'exercice terminé le 31 décembre 1985

AUDITOR GENERAL OF CANADA VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU CANADA

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au ministre de l'Emploi et de l'Immigration

J'ai vérifié le bilan de la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada en ce qui concerne le Compte d'assurance-chômage au 31 décembre 1985 ainsi que l'état des revenus et dépenses et du déficit pour l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances, à l'exception de ce qui est mentionné dans le paragraphe ci-dessous.

Comme il est mentionné à la note 7, l'administration par la Commission des relevés d'emploi de prestataires a entraîné une imputation en trop à la part du gouvernement dans les dépenses de prestations de 1985. Il est probable qu'il y a eu également des imputations en trop au cours des exercices précédents. L'estimation par la Commission, du montant le plus probable de l'imputation en trop dont il est question à la note 7, est assujettie à des imprécisions et n'a pas été comptabilisée. Par conséquent, je ne suis pas en mesure de m'assurer de la validité du montant de l'imputation en trop, et c'est pourquoi il est impossible d'établir le montant de tout redressement qui aurait été nécessaire à l'égard du montant à payer au Canada, de la part du gouvernement dans les dépenses de prestations et du déficit accumulé.

À mon avis, à l'exception de l'effet de tout redressement dont il est question au paragraphe précédent qui aurait été nécessaire si j'avais pu m'assurer de la nature raisonnable du montant de l'imputation en trop sur la part du gouvernement dans les dépenses de prestations, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Commission en ce qui concerne le Compte d'assurance-chômage au 31 décembre 1985 ainsi que les résultats de son exploitation pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées dans la note 2 afférente aux états financiers, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

le Vérificateur général du Canada

Kenneth M. Dye, F.C.A.

Ottawa, Canada
le 29 août 1986

COMMISSION DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION DU CANADA
EN CE QUI CONCERNE LE COMPTE D'ASSURANCE-CHÔMAGE

Bilan
au 31 décembre 1985

ACTIF

	1985	1984
	(en milliers de dollars)	
Solde du compte auprès du receveur général du Canada	$ 23,947	$ -
Montants à recevoir des prestataires (note 3)	125,179	127,004
Montants à recevoir du Canada (note 4)	157,786	-
	$ 306,912	$ 127,004

PASSIF ET DÉFICIT

	1985	1984
	(en milliers de dollars)	
Solde du compte auprès du receveur général du Canada	$ -	$ 125,811
Mandats non encaissés	114,008	165,124
Retenues d'impôt sur les mandats	76,508	66,199
Montants à payer au Canada (note 4)	-	167,534
Avances du Canada (note 5)	4,487,779	4,147,998
	4,678,295	4,672,666
Déficit (note 7)	4,371,383	4,545,662
	$ 306,912	$ 127,004

Approuvé par la Commission :

le Directeur exécutif
Finances et administration

le Président

COMMISSION DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION DU CANADA
EN CE QUI CONCERNE LE COMPTE D'ASSURANCE-CHÔMAGE

État des revenus et dépenses et du déficit
pour l'exercice terminé le 31 décembre 1985

	1985	1984
	(en milliers de dollars)	
Revenus		
Cotisations	$ 8,752,844	$ 7,627,117
Pénalités	13,500	11,687
	8,766,344	7,638,804
Dépenses		
Prestations (note 6 et tableau)	10,117,876	9,859,443
Administration	902,286	897,946
Intérêts sur les avances du Canada et sur le solde du compte auprès du receveur général du Canada	521,620	452,917
Créances douteuses	11,878	10,974
	11,553,660	11,221,280
Excédent des dépenses sur les revenus avant la part du gouvernement dans les dépenses de prestations	2,787,316	3,582,476
Part du gouvernement dans les dépenses de prestations (note 7 et tableau)	2,961,595	2,890,388
Excédent des revenus sur les dépenses (dépenses sur les revenus) pour l'exercice	174,279	(692,088)
Déficit au début de l'exercice	4,545,662	3,853,574
Déficit à la fin de l'exercice	$ 4,371,383	$ 4,545,662

COMMISSION DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION DU CANADA
EN CE QUI CONCERNE LE COMPTE D'ASSURANCE-CHÔMAGE

Notes afférentes aux états financiers
du 31 décembre 1985

1. Pouvoir et objectif

La Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada, un établissement public mentionné à l'annexe B de la Loi sur l'administration financière, administre la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage, telle que modifiée. L'objectif de la Loi est d'offrir une source de revenu d'appoint temporaire et une aide aux travailleurs qui y sont admissibles. Les opérations financières liées à cet objectif font partie du Compte d'assurance-chômage.

Dans les comptes du Canada, le Compte d'assurance-chômage a été établi en vertu de l'article 131 de la Loi. Toutes les sommes reçues en vertu de la Loi sont versées au Fonds du revenu consolidé et créditées à ce Compte. Les prestations et les frais d'administration de la Loi sont payés à même le Fonds du revenu consolidé et imputés à ce Compte.

Conformément à la Partie IV de la Loi, le ministre du Revenu national a la responsabilité de percevoir les cotisations patronales et ouvrières.

2. Conventions comptables

a) Cotisations

Les cotisations sont enregistrées selon une estimation des montants à percevoir au cours de l'exercice et comprennent les rajustements entre les cotisations réelles et estimatives des exercices précédents.

b) Pénalités

Les pénalités, imposées en vertu de l'article 47 de la Loi, sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

c) Prestations

Les prestations représentent les mandats émis au cours de l'exercice, moins les versements excédentaires que la Commission a décelés au cours de l'exercice et les remboursements de prestations reçus et estimatifs à recevoir en vertu de l'article 142 de la Loi.

d) Dépenses d'administration

Les frais d'administration de la Loi sont établis par les Règlements sur l'assurance-chômage et ils sont imputés au Compte par la Commission.

e) Intérêts

Les intérêts sur le solde du compte auprès du receveur général du Canada et les intérêts sur les avances du Canada sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

f) Part du gouvernement dans les dépenses de prestations

La part du gouvernement dans les dépenses de prestations est comptabilisée selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

3. Montants à recevoir des prestataires

	1985	1984
	(en milliers de dollars)	
Versements excédentaires de prestations et pénalités	$ 102,973	$ 88,215
Moins: provision pour créances douteuses	27,794	21,351
	75,179	66,864
Remboursements de prestations en vertu de l'article 142 de la Loi	50,000	60,140
	$ 125,179	$ 127,004

La dépense de créances douteuses comprend $5.4 millions (1984 - $ 4.9 millions) de versements excédentaires et de pénalités irrécouvrables, radiés au cours de l'exercice en vertu de l'article 60(2) des Règlements.

4. Montants à recevoir du (à payer au) Canada

	1985	1984
	(en milliers de dollars)	
Part du gouvernement dans les dépenses de prestations (note 7)	$ 27,290	$ 27,835
Cotisations	132,929	(165,882)
Intérêts sur le solde du compte auprès du receveur général du Canada	1,156	978
Dépenses d'administration	(3,702)	(30,567)
Recouvrement de prestations	142	190
Autre élément	(29)	(88)
	$ 157,786	$ (167,534)

5. Avances du Canada

Les avances du Canada sont effectuées en vertu de l'article 137 de la Loi et du Règlement sur les avances consenties au Compte d'assurance-chômage, au moyen de billets à ordre portant un intérêt annuel composé semi-annuellement à des taux variant de 10.25% à 13.25%. Le solde au 31 décembre comprend le principal de $4,057 millions ($3,753 millions en 1984) ainsi que des intérêts courus de $431 millions ($395 millions en 1984). Du principal de $4,057 millions, $1,308 millions sont remboursables en 1986 et $2,749 millions sont remboursables en 1987.

6. Versements excédentaires et sous-payés de prestations

Le grand nombre de prestataires qui doivent faire l'objet d'un contrôle et l'exigence d'un service prompt nécessitent des procédés sélectifs plutôt qu'universels de contrôle interne et par conséquent occasionnent la vérification des demandes de prestations principalement après que les bénéficiaires ont commencé à recevoir des prestations.

C'est pourquoi, il y a des versements excédentaires et des sous-payés de prestations que la Commission évalue à $270 millions ($300 millions en 1984) et $109 millions ($84 millions en 1984) respectivement. Ces sommes sont comprises dans les dépenses de prestations de l'exercice.

7. Part du gouvernement dans les dépenses de prestations

La part du gouvernement dans les dépenses de prestations en vertu de l'article 136 de la Loi comprend en grande partie des prestations régionales complémentaires payées aux prestataires qui ont épuisés leurs prestations initiales et leurs prestations

complémentaires en raison de la catégorie, lorsqu'ils y avaient droit. Les droits par rapport à ces deux dernières phases de prestations sont établis en fonction du nombre de semaines d'emploi assurables qui sont déclarées sur le relevé d'emploi du prestataire.

La Commission a achevé une étude préliminaire basée sur un échantillon de prestataires qui ont reçu des prestations régionales complémentaires en 1985. L'étude a relevé le fait qu'environ 10 % des prestataires n'ont pas présenté tous les relevés d'emploi durant la période de référence lorsqu'ils ont présenté une demande de prestations et que 5 % des prestataires introduits à la phase des prestations régionales complémentaires auraient pu recevoir des prestations initiales ou des prestations complémentaires en raison de la catégorie au lieu de prestations régionales complémentaires. Bien que le temps n'a pas permis d'achever une étude détaillée qui soit statistiquement valable, l'estimation du montant le plus probable de l'imputation en trop à la part du gouvernement dans les dépenses de prestations se situe entre $ 44 et $65 millions. Ce montant n'a pas été comptabilisé. La Commission reconnaît que des imputations en trop à la part du gouvernement dans les dépenses de prestations ont probablement eu lieu au cours des exercices précédents. Cependant, il faut prendre note que le total des prestations payés n'est pas en cause, uniquement le partage de celles-ci entre le gouvernement et le compte de cotisations.

En 1986, la Commission terminera son étude ce qui leur permettra de faire l'estimation du montant imputé en trop au Canada en 1985. La Commission ne peut estimer, pour les exercices précédents, le montant de l'imputation en trop à la part du gouvernement dans les dépenses de prestations vu la difficulté d'obtenir les renseignements nécessaires et le coût défrayé. La Commission met en oeuvre en ce moment des mesures de correction dans le but de renforcer le procédé de traitement de demandes de prestations afin de s'assurer que tous les relevés d'emploi sont obtenus et utilisés lors de l'établissement d'une demande de prestation. De plus, elle ajoutera des procédés à son suivi continu afin de vérifier qu'il y a conformité à ses procédés.

8. Éventualités

Dans le cours normal des opérations du Compte d'assurance-chômâge, divers appels contre ou par la Commission sont actuellement en cours. De l'avis de la Direction, le dénouement de ces appels n'aura aucune incidence importante sur les résultats du Compte d'assurance-chômage.

COMMISSION DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION DU CANADA
EN CE QUI CONCERNE LE COMPTE D'ASSURANCE-CHÔMAGE

Tableau des prestations
pour l'exercice terminé le 31 décembre 1985

	1985		1984	
	Total	Part du gouvernement	Total	Part du gouvernement
	(en milliers de dollars)			
Ordinaires	$ 8,877,008	$ 2,609,192	$ 8,711,613	$ 2,562,703
De maternité	431,268	-	394,586	-
De formation	232,790	120,311	224,116	118,552
De maladie	215,066	-	199,078	-
De création d'emploi	132,279	65,455	115,796	59,062
De travail partagé	25,373	-	31,377	-
De retraite	21,108	-	18,026	-
D'adoption	3,897	-	3,008	-
	9,938,789	2,794,958	9,697,600	2,740,317
Aux pêcheurs	179,087	166,637	161,843	150,071
	$10,117,876	$ 2,961,595	$ 9,859,443	$ 2,890,388

Les articles 136 et 146 de la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage prévoient que la part du gouvernement dans les dépenses de prestations doit comporter les prestations complémentaires prévues à l'article 35, aux paragraphes 38(8) et 39(3) ainsi que les prestations payées aux pêcheurs au net des cotisations perçues de ces derniers et de leurs employeurs ainsi que désignés.

Les prestations complémentaires en vertu l'article 35 de la Loi représentent des prestations versées aux prestataires qui ont épuisé leurs prestations initiales (et leurs prestations complémentaires en raison de la catégorie, lorsqu'ils y avaient droit) et qui résident dans une région où le taux de chômage dépasse quatre pour cent.

Les prestations complémentaires payées en vertu des paragraphes 38(8) et 39(3) de la Loi représentent des prestations versées aux prestataires qui participent à des projets de création d'emploi ou qui suivent des cours de formation et qui n'ont pas droit à un nombre suffisant de prestations hebdomadaires pour toute la durée du projet ou du cours, plus un maximum de trois prestations hebdomadaires supplémentaires après la fin des projets ou des cours.

Immigration

Faits saillants

- Le gouvernement fédéral a établi qu'il conviendrait d'admettre de 105,000 à 115,000 immigrants en 1986.
- Le nombre total d'immigrants admis a baissé à 85,397 en 1985, soit le niveau le plus faible enregistré en 23 ans.
- 2,136 visas ont été délivrés à des gens d'affaires immigrants qui ont déclaré des fonds globaux de $1.2 milliard et manifesté leur intention de créer 9,715 emplois en 1985.
- En 1985-1986, $36.7 millions ont été consacrés aux nouveaux arrivants démunis au titre des besoins essentiels, comme le logement, la nourriture, les vêtements, les meubles et autres dépenses.
- 148 organismes dans l'ensemble du pays ont fourni des services essentiels aux nouveaux arrivants à un coût de $3.58 millions.
- Au cours de 1985-1986, voici les activités qui ont été exercées aux points d'entrée : l'examen de près de deux millions de personnes sollicitant l'admission au Canada; l'établissement de plus de 26,000 rapports sur les personnes soupçonnées de faire partie des catégories non admissibles; plus de 57,000 investigations dans les bureaux au Canada; et l'établissement de rapports au sujet de 22,370 personnes ou leur arrestation en vue de leur renvoi possible du Canada.
- Le Plan concernant les réfugiés de 1986 faisait état d'une augmentation de 1,000 réfugiés provenant de l'Europe de l'Est.
- En 1985, 319 entrepreneurs, ouvriers spécialisés, investisseurs et travailleurs indépendants de l'Europe de l'Ouest ont transféré des fonds de $218.8 millions au Canada.
- Au cours de 1985, 6,000 Indochinois ont été réétablis au Canada, ce qui a permis au pays de se hisser au second rang parmi les pays de réétablissement de réfugiés provenant du Vietnam, du Kampuchéa (Cambodge) et du Laos.

L'immigration a contribué de façon importante à l'histoire et à la culture du Canada. Aujourd'hui, le Canada continue d'accueillir les nouveaux arrivants de toutes les parties du monde, sans distinction quant à leur groupe ethnique, leur religion ou leur race.

Toutefois, le Programme d'immigration actuel du Canada doit prendre en considération, d'abord et avant tout, nos objectifs nationaux et la façon dont notre législation et notre politique en matière d'immigration contribuent à la réalisation de ces objectifs.

Chaque année, des millions de personnes entrent au Canada à titre de visiteur, d'étudiant, de travailleur étranger temporaire, de résident de retour ou d'immigrant qui souhaite se bâtir une nouvelle vie.

Dans le cadre du Programme d'immigration entrent les activités suivantes :

- recruter et sélectionner des personnes qui ont les qualités voulues pour devenir des résidents et citoyens du Canada;
- admettre des réfugiés et des membres d'autres groupes spéciaux;
- protéger les Canadiens contre la présence des non-Canadiens indésirables;
- examiner toutes les personnes qui sollicitent l'admission au Canada;
- procéder aux investigations concernant les infractions à la législation sur l'immigration, tenir les enquêtes, entendre les appels et prendre les dispositions voulues pour que les indésirables quittent le Canada;
- soumettre à l'arbitrage les cas relatifs à l'admission ou au droit de demeurer au Canada, à la détention au Canada ou au renvoi; et
- faciliter l'adaptation des immigrants à la vie sociale, économique et culturelle du Canada grâce aux services offerts par les administrations fédérale, provinciale et municipales et par des organismes bénévoles.

Élaboration de la politique et du programme

D'accord avec les provinces, EIC recrute, sélectionne et admet au Canada des immigrants, des étudiants étrangers et des travailleurs temporaires étrangers.

Niveaux d'immigration

La planification des niveaux d'immigration découle d'une analyse indépendante de chaque grande composante du mouvement, soit la catégorie de la famille, les réfugiés et les membres des catégories désignées, les travailleurs sélectionnés et les gens d'affaires immigrants. Cette planification permet d'admettre un nombre d'immigrants correspondant aux objectifs économiques, démographiques et sociaux du Canada.

Chaque année, le Ministre dépose au Parlement un rapport sur le nombre d'immigrants à admettre pendant une période donnée et sur les considérations d'ordre démographique qui ont été prises en ligne de compte pour prendre cette décision. Ce nombre correspond au total du nombre d'immigrants à admettre dans chaque composante. Il ne s'agit ni d'un objectif, ni d'un quota ni d'un plafond, mais plutôt d'une fourchette nécessaire à la planification dans les secteurs public et privé.

Le 31 octobre 1985, le Rapport annuel sur les futurs niveaux d'immigration a été déposé à la Chambre des communes. La publication de ce rapport marquait la conclusion d'une vaste consultation en deux volets et l'évaluation la plus complète du programme d'immigration depuis la publication du Livre vert, au milieu des années 70.

Le rapport soulignait une augmentation modérée et contrôlée de l'immigration pour 1986 et 1987.

Points saillants de la politique

La politique de croissance modérée fut adoptée pour refléter la reprise de l'économie canadienne, pour compenser la perspective d'une diminution éventuelle de la population au pays et pour promouvoir l'objectif de réunion des familles prévu à l'article 3 de la Loi sur l'immigration.

La principale approche adoptée en vue de mettre cette politique en oeuvre consistait à restructurer la Formule de sélection des immigrants, en éliminant les restrictions de 1982, visant à freiner le nombre d'immigrants indépendants, et en introduisant une nouvelle catégorie d'investisseurs.

Ces changements avaient pour but de rétablir l'équilibre qui existait avant les mesures de restriction entre les composantes à caractère social, humanitaire et économique du mouvement d'immigration, d'améliorer l'économie canadienne grâce à l'accroissement de l'apport humain et financier, et de faciliter la venue au Canada de parents de résidents et de citoyens canadiens.

Composantes du mouvement d'immigration

Voici pour l'année civile 1986, et par composante, le nombre d'immigrants qu'il est prévu d'admettre :

Catégorie de la famille	45,000
Réfugiés et membres des catégories désignées	16,000*
Personnes qui seront admises en vertu de mesures spéciales à caractère humanitaire	de 4,000 à 7,000
Travailleurs sélectionnés : requérants principaux	de 12,000 à 15,000
conjoints et autres personnes à charge	de 14,000 à 18,000
Gens d'affaires immigrants : requérants principaux	4,000
conjoints et autres personnes à charge	8,000
Retraités	2,000
Total	de 105,000 à 115,000

**Comprend 12,000 réfugiés pris en charge par le gouvernement et environ 4,000 parrainés par le secteur privé.*

Consultations

Aux termes de la Loi sur l'immigration, le Ministre est tenu de consulter les gouvernements provinciaux avant que les futurs niveaux d'immigration soient fixés par le gouvernement fédéral. Depuis 1982, les gouvernements territoriaux sont également consultés.

De plus, en 1985, le point de vue de quelque 490 organismes non gouvernementaux dont des groupes d'employeurs, d'employés, d'universitaires et d'action a été sollicité. Des consultations sur la question des réfugiés ont eu lieu auprès du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCNUR), des gouvernements provinciaux et des organismes canadiens voués à l'aide et la défense des réfugiés, surtout des groupes confessionnels.

Plan annuel concernant les réfugiés

Le Canada manifeste ses préoccupations traditionnelles d'ordre humanitaire à l'égard des réfugiés de plusieurs façons. Notre contribution au budget du HCNUR est parmi les plus importantes et nous faisons également des dons généreux aux organismes internationaux d'aide aux réfugiés comme la Croix-Rouge internationale.

Le Canada est membre du comité exécutif du HCNUR et participe à la recherche de solutions durables aux problèmes des réfugiés. Parmi les principales contributions du pays, signalons le réétablissement des réfugiés, tel qu'indiqué dans le plan annuel concernant ces derniers, plan qui fait l'objet d'un chapitre du Rapport sur les niveaux d'immigration. Le nombre de réfugiés à admettre n'est prévu que pour un an, en raison du caractère imprévisible des événements qui provoquent les déplacements de ces personnes.

Le plan annuel concernant les réfugiés est une évaluation du niveau adéquat de participation gouvernementale aux efforts internationaux de réétablissement des réfugiés, compte tenu des engagements existants, de la situation internationale, des possibilités de réétablissement dans les provinces et des services fédéraux, provinciaux et non gouvernementaux que l'on prévoit être en mesure d'offrir.

Ce plan est élaboré de concert avec le HCNUR, les provinces et des organismes bénévoles, dans le cadre du processus d'établissement des niveaux d'immigration. Il représente le nombre de réfugiés et de cas à caractère humanitaire dont le gouvernement fédéral est prêt à assumer l'entière responsabilité. Les réfugiés parrainés par le secteur privé et les cas à caractère humanitaire sont acceptés, même si leur nombre n'est pas compris dans cette évaluation de base.

En 1985, le nombre total de réfugiés au sens de la Convention et d'immigrants de catégories désignées autorisés à venir au Canada grâce au programme gouvernemental et aux efforts de parrainage du secteur privé est passé de 15,400 à 16,550, soit une augmentation de 1,150. Un nombre supplémentaire de 3,329 personnes ont bénéficié de mesures spéciales à caractère humanitaire, alors que le nombre total d'immigrants admis a baissé à 85,397, soit le niveau le plus faible enregistré en 23 ans.

Au cours des cinq dernières années, la proportion de réfugiés et d'autres personnes admises en vertu de programmes spéciaux à caractère humanitaire, par rapport au pourcentage du nombre total des immigrants est allée en augmentant : 1981 - 12 %, 1982 - 14 %, 1983 - 15 %, 1984 - 17 %, 1985 - 29 %.

En plus de venir au pays grâce à l'aide du gouvernement fédéral, des réfugiés y parviennent par l'intermédiaire de regroupements, d'organismes ou de membres de leurs familles. En 1985, parmi les personnes réétablies au Canada, 3,795 l'ont été grâce à des parrainages du secteur privé. Des programmes spéciaux à caractère humanitaire ont permis d'admettre 3,196 personnes de plus.

Des catégories désignées ont été établies afin de permettre l'admission au Canada non seulement des personnes répondant au sens strict de la définition de la Convention sur les réfugiés, mais encore de celles dont la situation s'apparente à celle des réfugiés, et d'ainsi respecter la préoccupation traditionnellement manifestée par le Canada sur le plan humanitaire. En voici la liste :

- Catégorie désignée d'Indochinois — à l'intention des personnes qui ont fui le Vietnam, le Kampuchéa et le Laos et qui ne sont pas encore réétablies de façon permanente;
- Catégorie désignée de prisonniers politiques et de personnes opprimées — ces personnes auraient le statut de réfugié, tout en se trouvant encore dans le pays dont elles détiennent la citoyenneté. Il est prévu d'accorder l'admission directe de ces personnes au Canada. Les pays admissibles à ce programme sont le Chili, El Salvador, le Guatemala, la Pologne et l'Uruguay;
- Catégorie désignée d'exilés volontaires — à l'intention des personnes qui ont quitté leur pays d'origine et ne sont pas réétablies en permanence dans un autre pays. Le Canada peut aussi admettre les personnes qui, bien qu'elles ne soient pas des réfugiés au sens de la Convention, ont des motifs valables, de ne pas vouloir retourner dans leur pays, notamment la crainte de représailles de la part de leur gouvernement par suite de leur tentative d'immigration illégale. Les pays visés sont l'URSS, la Pologne, la Tchécoslovaquie, la Hongrie, la Roumanie, la Bulgarie, l'Albanie et la République démocratique d'Allemagne.

L'engagement du Canada à maintenir sa tradition humanitaire à l'égard des personnes déplacées et persécutées ne se limite pas à celles susceptibles d'être admises à titre de réfugié ou de membre d'une catégorie désignée. Notre pays a toujours réagi de façon positive aux appels de détresse provenant de personnes originaires de pays aux prises avec de graves problèmes internes.

Bien qu'elles ne soient pas toujours des réfugiés au sens de la Convention, ces personnes sont traitées en vertu de critères d'admissibilité élargis et souples. A l'heure actuelle, il existe des mesures spéciales à l'intention des citoyens des pays suivants : El Salvador, Éthiopie, Guatemala, Iran, Iraq, Liban et Sri-Lanka.

En juin 1985, le Ministre a déposé à la Chambre des communes le rapport de M. W. Gunther Plaut sur la "Reconnaissance au Canada du statut de réfugié". Ce rapport exhaustif et les recommandations de réforme qu'il renferme devraient mener à l'établissement d'une nouvelle législation dans un avenir rapproché, assurant ainsi une révision du processus actuel de reconnaissance.

Restriction visant les travailleurs sélectionnés

Le programme de la CEIC concernant l'immigration des gens d'affaires constitue un élément important de la stratégie du gouvernement, qui vise à revitaliser l'économie canadienne en attirant les compétences, la technologie et les investissements étrangers.

D'après les statistiques de 1985, 2,136 visas ont été délivrés à des gens d'affaires immigrants qui ont déclaré des fonds d'environ $1.2 milliard et manifesté leur intention de créer 9,715 emplois, tandis qu'en 1984, 2,094 gens d'affaires immigrants ayant reçu un visa avaient déclaré des fonds globaux de quelque $817.1 millions et manifesté leur intention de créer 8,271 emplois.

Bien que les données de 1985 ne représentent qu'une faible augmentation du nombre de gens d'affaires immigrants, elles révèlent une hausse marquée de 48.6 % des fonds déclarés.

L'annonce, en octobre 1985, des niveaux d'immigration fait état de l'établissement d'une nouvelle catégorie de gens d'affaires immigrants qui est entrée en vigueur en janvier 1986 : celle des investisseurs. Cette catégorie est destinée aux gens d'affaires disposant d'une valeur nette plus élevée qui n'ont pas nécessairement l'intention de participer à la gestion d'une entreprise. Les personnes admissibles à cette catégorie doivent posséder une valeur nette d'au moins $500,000 et être prêtes à investir au moins $250,000 pendant une période minimale de trois ans, dans un projet contribuant à l'expansion des affaires et à la création d'emplois. La proposition d'investissement doit recevoir l'appui du gouvernement provincial en cause.

Établissement

Les programmes et services d'établissement ont été offerts tant aux nouveaux arrivants qu'aux immigrants et aux réfugiés se trouvant déjà au Canada pour les aider à s'adapter au mode de vie canadien.

L'aide d'EIC comprenait l'appui financier aux nouveaux arrivants démunis, l'appui pour ce qui concerne le marché du travail et l'achat de services directs à des organismes d'aide aux immigrants du secteur privé.

Des consultations portant sur des questions liées à la politique et au programme ont été menées auprès d'autres ministères fédéraux, d'autres ordres de gouvernement, des universitaires, des représentants de l'industrie ainsi qu'auprès des organismes nationaux, confessionnels, ethniques et municipaux d'aide aux immigrants.

Prêts de transport

L'admissibilité aux prêts de transport a été reconnue aux immigrants et aux réfugiés et des prêts à cet égard leur ont été consentis pour payer les frais de l'examen médical et du transport du point d'embarquement jusqu'à la destination au Canada.

En 1985-1986, les frais s'élevaient à $19,118,360. Les prêts consentis aux réfugiés ne portaient pas intérêt, mais les prêts accordés à d'autres immigrants seront recouvrés au taux de 10.725 % pour la période du 1er janvier au 31 décembre 1985 et de 9.175 % pour la période du 1er janvier au 31 décembre 1986.

Le remboursement des prêts consentis auparavant s'élevait à $17.1 millions pendant l'année, dont $794,948 en intérêts. Par conséquent, environ $16.3 millions sont revenus au fonds des prêts de transport.

Aide à l'adaptation

En 1985-1986, $36.7 millions ont été consacrés en vertu de ce programme aux nouveaux arrivants démunis au titre des besoins essentiels, comme le logement, la nourriture, les vêtements, les meubles et certaines dépenses accessoires à l'arrivée et au cours des mois suivants. Le programme a aussi payé les frais de transport des réfugiés handicapés et aux besoins spéciaux.

Programme d'accueil pour l'établissement des réfugiés

Ce programme a consacré $384,000 à l'établissement de projets pilotes en Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan, au Manitoba, en Ontario et au Québec. Les réfugiés pris en charge par le gouvernement sont jumelés à des groupes d'accueil bénévoles qui dirigent les nouveaux arrivants vers les personnes ressources dans la collectivité et leur offrent leur appui sur le plan social. Au total, 147 réfugiés ont été jumelés à des groupes d'accueil au cours de 1985-1986.

Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants (PÉAI)

Cent quarante-huit organismes d'un bout à l'autre du Canada ont conclu des marchés avec EIC pour offrir aux nouveaux arrivants des services d'accueil, de counselling, d'information, de traduction et d'interprétation, d'orientation, de présentation et d'autres services liés à l'emploi. Des fonds de $3.58 millions ont été alloués à ces services.

Réfugiés aux besoins spéciaux

En 1985, 154 réfugiés aux besoins spéciaux ont été admis au Canada. Font partie de ce nombre des réfugiés au sens de la Convention et des personnes de catégories désignées autorisées à venir au Canada en vertu du programme pour mineurs non accompagnés, du programme d'aide conjoint ou des programmes en faveur des réfugiés tuberculeux ou handicapés.

Des consultations ont été menées auprès de certaines provinces au cours de l'année en vue d'améliorer les formalités de sélection et d'établissement du Programme en faveur des réfugiés aux besoins spéciaux.

Activités

En vertu du Programme d'exécution de la Loi, des mesures de contrôle sont appliquées à l'égard des visiteurs, des étudiants, des travailleurs temporaires, des immigrants et des résidents de retour pour empêcher les immigrants ou les visiteurs d'entrer ou de séjourner au Canada si leur présence peut constituer une menace pour la santé publique, le bien-être des Canadiens ou la sécurité nationale. Les activités d'exécution de la Loi comprennent la détermination de l'identité, l'arrestation, le dépôt de gages, la détention, les poursuites en justice ainsi que les appels et les litiges.

Pendant l'année financière 1985-1986, voici les activités qui ont été exercées aux points d'entrée en matière d'exécution de la Loi :

- l'examen de près de deux millions de personnes sollicitant l'admission au Canada;
- l'établissement de plus de 26,000 rapports sur les personnes soupçonnées de faire partie des catégories non admissibles;
- plus de 57,000 investigations dans les bureaux au Canada;
- l'établissement de rapports au sujet de 22,370 personnes ou leur arrestation en vue de leur renvoi possible du Canada.

Des fonctionnaires d'EIC représentent le Ministre dans la plupart des cas entendus par la Commission d'appel de l'immigration (CAI). Pendant l'année financière 1985-1986, la CAI a reçu 1,397 nouvelles demandes de réexamen de la revendication du statut de réfugié. De ce nombre, 13 ont été rejetées (ces 13 décisions ont précédé celle qui a été rendue par la Cour suprême du Canada dans l'affaire Singh et al). La CAI était d'avis que 72 requérants n'étaient pas des réfugiés authentiques; de plus, 14 demandes ont été rejetées à cause de documents insuffisants et 135, retirées. Deux requérants ont été considérés comme des réfugiés authentiques.

Au total, 979 appels ont également été interjetés devant la CAI et, de ce nombre, 778 avaient trait à des refus de parrainage opposés par des agents d'EIC et 191 à des ordonnances de renvoi rendues par les arbitres. Deux appels ont été interjetés par le Ministre contre des décisions favorables rendues par des arbitres.

Au cours de l'année, le Parlement a étudié et adopté le projet de loi C-55 modifiant la Loi sur l'immigration de 1976, afin d'étendre la portée de la décision rendue par la Cour suprême dans l'affaire Singh. Ces amendements accordent à tous ceux qui soumettent une demande de réexamen de leur revendication du statut de réfugié le droit à une audience personnelle devant la CAI et confèrent plus de pouvoir à celle-ci de sorte qu'elle soit en mesure de faire face plus efficacement au surplus de travail, suite à la mise en oeuvre d'un nouveau processus de reconnaissance du statut de réfugié.

Les modifications à la Loi, qui témoignent de l'engagement du gouvernement à l'égard du principe de l'article 15 de la Charte canadienne des droits et des libertés, accordent aux résidents permanents, ainsi qu'aux citoyens canadiens, le droit d'en appeler à la Commission du refus de délivrer un visa d'immigrant à un membre de leur famille immédiate.

Une deuxième conférence internationale sur l'immigration s'est tenue à Londres en octobre 1985. Ont participé à cette conférence des représentants du Canada, des États-Unis, de la Grande-Bretagne et de l'Australie. Les discussions ont surtout porté sur des questions d'intérêt commun, par exemple les faux documents, la revendication du statut de réfugié, l'élargissement de la portée des discussions et de l'échange de renseignements.

En 1985-1986, l'utilisation de faux passeports et visas pour entrer au Canada est demeurée un problème grave. De nouvelles méthodes de formation et d'information ont été mises en oeuvre pour aider le personnel de l'Immigration, des Affaires extérieures, des Douanes et des compagnies aériennes partout dans le monde à se familiariser avec les faux documents de voyage et à perfectionner leur habileté à les repérer.

Réexamen des cas

Correspondance du Ministre

Les membres du public ont depuis longtemps pris l'habitude d'écrire au Ministre, soit de façon directe, soit par l'intermédiaire d'un tiers comme un avocat ou un député, pour demander un rapport d'étape sur les cas à l'étude ou le réexamen d'une décision défavorable.

En 1985, plus de 6,000 représentations ont été étudiées et le Ministre y a répondu. Ces réponses supposent habituellement des rapports émanant de bureaux à l'étranger et au Canada, et l'examen de ces cas par des représentants d'EIC et des représentants du bureau du Ministre.

Étude de cas spéciaux

Un comité d'étude faisant fonction d'organisme administratif supérieur procède à un examen définitif, à l'Administration centrale, du rejet de demandes de revendication du statut de réfugié et d'autres cas spéciaux.

En 1985, ce comité a étudié 3,190 cas : 284, soit 9 %, ont fait l'objet d'une décision favorable, 2,765, soit 87 %, d'une décision défavorable et 141, soit 4 % ont été soumis à une étude différée ou orientée vers des programmes spéciaux pouvant s'appliquer à eux.

Octroi au Canada du droit d'établissement

Selon le paragraphe 9(1) de la Loi sur l'immigration, tout immigrant est tenu de solliciter et d'obtenir un visa avant de se présenter à un point d'entrée. Toutefois, le paragraphe 115(2) prévoit, dans certaines circonstances, des demandes de résidence permanente au Canada. Ce paragraphe autorise l'admission de certaines personnes, par décret du conseil, pour des motifs de politique générale ou des considérations d'ordre humanitaire ou encore des motifs de commisération. Un autre groupe qui peut obtenir au Canada le droit d'établissement comprend les personnes à qui un permis du Ministre a été accordé pour une période de cinq ans.

En vertu du paragraphe 115(2) de la Loi sur l'immigration, des agents peuvent déterminer les cas que le Ministre peut présenter au gouverneur en conseil lorsque l'application rigoureuse d'autres paragraphes de la Loi ou du Règlement irait à l'encontre de l'intérêt national ou, pour des considérations d'ordre humanitaire ou des motifs de commisération, causerait des tribulations inutiles.

En voici quelques exemples : l'existence de membres à charge de la catégorie de la famille comme le conjoint, les enfants et les père et mère âgés, des circonstances exceptionnellement pénibles dans le pays d'origine, la résidence de longue date ou de fait au Canada, et des

motifs de politique générale ou d'intérêt national, par exemple le cas des personnes qui influent sur les aspects économique, culturel, social ou scientifique de la vie au Canada.

Quant aux personnes dont le cas est pris en considération, mais qui ne peuvent satisfaire à toutes les exigences de la Loi et du Règlement sur l'immigration, il faut obtenir un décret du conseil : d'où une exception à la Loi et de longues formalités. Il faut établir que la personne concernée satisfait aux critères régissant l'exception et aux autres exigences en matière d'immigration. De plus, il faut de six à huit mois pour accomplir les formalités administratives liées à l'obtention, par voie de décret du conseil, d'une dispense du visa/règlement sur l'immigration.

En 1985-1986, 30,269 décrets du conseil ont été approuvés.

Arbitrage

Les arbitres, en poste dans 14 centres au Canada, président les enquêtes de l'immigration concernant les personnes qui, estime-t-on, ne se conforment pas à la Loi et au Règlement sur l'immigration. Ce sont les arbitres qui décident si ces personnes peuvent entrer ou demeurer au Canada.

En 1985-1986, les arbitres ont terminé 5,539 enquêtes qui ont abouti à la délivrance de 2,467 ordonnances d'expulsion, avis d'interdiction de séjour et ordonnances d'exclusion. Quant aux 3,072 autres enquêtes, les personnes en cause ont été autorisées à entrer ou à demeurer au Canada ou bien l'enquête a pris fin pour d'autres raisons.

De plus, au 31 mars 1986, 22,149 enquêtes étaient en cours. De ce nombre, 21,742 avaient été ajournées en attendant qu'une décision soit rendue au sujet d'une revendication du statut de réfugié. L'arriéré dans le processus de reconnaissance du statut de réfugié a nui à l'efficacité du système d'enquête en matière d'immigration.

En 1985-1986, les arbitres ont procédé à 3,979 révisions des motifs de détention contre 5,126 l'année précédente. Ce fléchissement de 24 % a été attribuable à la politique d'EIC visant à confier plus de requérants du statut de réfugié au cautionnement d'organismes non gouvernementaux avant le début de l'enquête.

Des revendications du statut de réfugié ont été présentées au cours de 10,001 enquêtes, soit 75 % des 13,412 enquêtes ouvertes en 1985-1986 alors qu'en 1984-1985, 6,958 revendications du statut de réfugié avaient été présentées aux enquêtes, soit 62 % des 11,224 enquêtes ouvertes. Au cours de 1985-1986, 2,162 enquêtes qui avaient été ajournées aux fins d'examen d'une revendication du statut de réfugié ont été terminées.

Soixante-neuf demandes ont été soumises au contrôle judiciaire de la Cour d'appel fédérale suite à des décisions rendues par des arbitres selon lesquelles la personne intéressée doit être expulsée du Canada ou doit faire l'objet d'un avis d'interdiction de séjour. Seize autres décisions rendues par des arbitres ont été portées en appel devant la Cour fédérale. Au cours de l'année, la Cour a entendu 69 cas et pris une décision à leur sujet; 50 cas ont été rejetés et 19 accueillis, tandis que 27 ont été retirés ou abandonnés.

Activités à l'étranger

Europe de l'Est

Le Plan concernant les réfugiés de 1986, qui a reçu l'approbation du Cabinet et a été déposé au Parlement le 31 octobre 1985, faisait état d'une augmentation de 1000 réfugiés provenant de l'Europe de l'Est et parrainés par le gouvernement, nombre équivalent aux quotas établis pour l'Asie du Sud-Est et l'Amérique latine.

Un nombre important de réfugiés et d'exilés volontaires provenant des pays de l'Europe de l'Est soumettent leurs demandes à des bureaux de l'Europe de l'Ouest, comme ceux de Vienne, de Rome et d'Athènes. Si l'on ajoute ces demandes à celles présentées aux bureaux de l'Europe de l'Est et qui font partie des catégories habituelles (catégorie de la famille, parents aidés), elles constituent environ 9% du nombre total d'immigrants venant du monde entier, soit environ le même pourcentage de personnes venant d'Afrique et du Moyen-Orient.

Lors de la visite en URSS du secrétaire d'État aux Affaires extérieures en avril 1985, des représentations ont été faites auprès des hautes instances gouvernementales soviétiques afin de leur rappeler l'engagement de longue date pris par le Canada à l'égard de

la réunion des familles. Cette question a également été soulevée avec vigueur par la délégation canadienne à la Réunion d'experts sur les contacts entre les personnes qui a eu lieu à Berne en mai 1986.

A cette occasion, le Canada a déploré le manque d'empressement de la plupart des pays membres du Pacte de Varsovie à se conformer aux dispositions de la décision finale adoptée lors de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, tenue à Helsinki en 1975. La réunion s'est terminée sur une impasse, preuve flagrante que les progrès continuent d'être extrêmement lents dans la résolution de plusieurs cas de personnes en attente d'un permis d'émigration.

Le nombre de demandes de visas de séjour de la part des pays de l'Europe de l'Est, en particulier de la Pologne et de la Hongrie, continue d'augmenter, ce qui témoigne de l'aisance croissante des Hongrois et des liens familiaux étroits qui existent au sein de la communauté polonaise au Canada. Le nombre de ces visas délivrés à des résidents de l'Europe de l'Est s'est élevé à un peu plus de 13 % de la totalité des visas de ce type délivrés à l'échelle mondiale.

Europe de l'Ouest

Des bureaux du Canada en Europe de l'Ouest ont continué d'étudier les demandes présentées par des émigrants hautement qualifiés, notamment des entrepreneurs, des investisseurs et des travailleurs indépendants. Grâce à une somme de $195,000 versée par Investissement Canada, nos bureaux ont saisi toutes les occasions de promouvoir le programme concernant les entrepreneurs. En 1985, 319 entrepreneurs ont transféré des fonds de $218.8 millions au Canada, soit une augmentation de 20 % par rapport à 1984.

Durant toute l'année, les bureaux ont travaillé en collaboration avec les compagnies aériennes étrangères et les autorités aéroportuaires pour trouver des moyens de freiner le mouvement des illégaux qui entrent au Canada munis de faux visas et de faux documents de voyage.

Plusieurs bureaux du Canada en Europe de l'Ouest, en particulier ceux d'Athènes, de Bonn, de Rome et de Vienne, ont continué d'étudier les demandes présentées par les réfugiés venant de l'Europe de l'Est, du Moyen-Orient et d'Afrique aux termes du programme du Canada en faveur des réfugiés.

L'objectif du gouvernement quant au nombre de réfugiés provenant de l'Europe de l'Est a été dépassé de plus de 15 % et tous nos bureaux ont atteint ou dépassé leurs objectifs. Au total, 2,550 demandes ont été étudiées dans nos bureaux de l'Europe de l'Ouest en 1985.

Indochine

Depuis 1975, le Canada a réétabli plus de 101,000 Indochinois, réfugiés du Vietnam, du Cambodge et du Laos, dont 33,000 venaient de la Thaïlande, ce qui a permis au Canada de se hisser au second rang parmi les pays de réétablissement d'Indochinois dont 6,000 ont été réétablis en 1985.

Depuis la mise en oeuvre du Programme de rétablissement des Indochinois il y a onze ans, les pays de réétablissement et de premier asile sont de plus en plus conscients que le réétablissement massif ne peut suffire à résoudre le problème des réfugiés indochinois. Bien que le Canada continue toujours d'accueillir un certain nombre de ces réfugiés (pour 1986, le nombre admissible de réfugiés indochinois parrainés par le gouvernement s'élève à 3,200), il faut déployer des efforts concertés afin de trouver d'autres solutions durables.

Depuis 1979, le Canada a également maintenu un programme bilatéral de réunion des familles avec le gouvernement vietnamien. Près de 23,000 personnes ont été réunies à leurs familles au Canada, dont 6,133 en 1985.

Le Canada accorde tout son appui au programme puisqu'il offre une solution de rechange aux départs illégaux et risqués du Vietnam. En outre, pour la deuxième année consécutive, le Canada participe activement au programme de réétablissement des réfugiés secourus en mer parrainé par le HCNUR et offrant des garanties de réétablissement aux réfugiés secourus en haute mer.

Afrique et Moyen-Orient

Les demandes en provenance de réfugiés ont continué de préoccuper nos missions en Afrique et au Moyen-Orient.

En Afrique, on améliore constamment les mesures d'identification des réfugiés pour lesquels le réétablissement est pratiquement la seule solution. En 1985, le nombre de personnes en provenance de l'Éthiopie et de

l'Ouganda qui ont obtenu la résidence permanente a augmenté sensiblement. Les réfugiés admis parrainés par le gouvernement représentent plus de 75 % de ce mouvement, même si le nombre de parrainages par des groupes du secteur privé a également beaucoup augmenté au cours des deux dernières années.

Au Soudan, la situation semble revenir à la normale après l'incertitude causée par la chute du régime Nimeiry.

Nous collaborons de près avec le HCNUR pour faciliter le départ des réfugiés sélectionnés par les agents qui visitent le Soudan à partir de notre ambassade au Caire.

Les événements en Afrique du Sud ont donné lieu à une augmentation de l'immigration en provenance de ce pays et l'intérêt pour le Canada est élevé. L'ambassade à Pretoria fait régulièrement rapport afin d'anticiper les courants et de gérer efficacement le flot migratoire. Les candidats doivent satisfaire aux critères de sélection normaux.

Au Moyen-Orient, l'objectif pour 1985 de 800 réfugiés n'a pas été atteint et le nombre de réfugiés admis parrainés par le gouvernement a même diminué quelque peu. Des progrès importants ont cependant été accomplis dans l'identification des réfugiés qui ont le plus besoin de s'établir à l'extérieur de la région.

En ce qui a trait aux Iraniens, l'accent a été placé sur les Bahais et autres minorités. Un nombre croissant d'Iraniens se retrouve dans des situations difficiles au Pakistan et en Turquie et, dans une moindre mesure, en Thaïlande et dans les pays du Golfe. Individuellement, la plupart désirent quitter la région. Cela a donné lieu à un trafic de faux documents, passeports et visas.

Les Irakiens exilés en Europe éprouvent des difficultés semblables à celles des Iraniens; le bien-fondé de leurs revendications individuelles au statut de réfugié est difficile à établir. Un bon nombre d'entre eux se trouve dans une situation précaire, divers pays ayant refusé de leur accorder protection. Le réétablissement des Irakiens a, jusqu'à récemment surtout, pris la forme de la réunion des familles dans le cas des réfugiés d'origine kurde ou assyrienne. Toutefois, à l'heure actuelle, moins de réfugiés ont des parents à l'étranger et les pays de réétablissement hésitent à admettre ceux qui n'ont aucun lien avec eux.

Au Liban, le conflit se poursuit et les mesures spéciales en faveur des Libanais annoncées en juin 1982 sont restées en vigueur durant toute l'année 1985. Ces mesures permettent aux Canadiens de parrainer, grâce à des critères élargis, des parents qui se trouvent au Liban et permettent aux visiteurs libanais de prolonger leur séjour au Canada pour une durée de plus d'un an. En 1985, 878 personnes ont bénéficié de ces mesures.

Les perspectives pour 1986 demeurent pessimistes. En raison des tensions et des conflits continuels qui sévissent au Moyen-Orient, il est probable que la situation de plusieurs groupes de réfugiés se détériore dans cette région.

Un autre changement fondamental dans le partage du pouvoir au Liban pourrait bien entraîner un nouvel exode de ressortissants de ce pays.

De plus, la guerre entre l'Iran et l'Iraq accroît le mouvement des réfugiés et des exilés volontaires et la communauté internationale n'a pas encore élaboré une méthode concertée pour régler le problème de ceux qui traversent le Pakistan et la Turquie pour se rendre en Europe de l'Ouest et en Amérique du Nord. On doit donc s'attendre à des pressions plus fortes pour ouvrir nos portes à cette immigration.

Le traitement des demandes d'immigrations provenant du Liban, de la Syrie et de la Jordanie a été concentré à notre nouvelle ambassade à Damas, établie en novembre 1985.

Asie de l'Est

En 1985-1986, Hong Kong est demeuré une source importante d'immigrants, surtout d'entrepreneurs. Le nombre d'entrepreneurs venus de Hong Kong était égal au nombre total d'entrepreneurs admis en provenance de l'ensemble des autres régions du monde. Les membres de la catégorie de la famille continuent de

figurer pour plus de 70 % de l'ensemble du mouvement d'immigration en provenance de Hong Kong.

Grâce aux changements apportés à sa législation sur la monnaie étrangère, la Corée du Sud pourrait bien devenir une source importante d'entrepreneurs.

Un bureau d'immigration offrant tous les services a été ouvert à Beijing pour s'occuper des requérants de la Chine du Nord.

Amérique latine

La situation qui règne en Amérique centrale maintiendra le mouvement de réfugiés et de personnes déplacées. Afin que le Canada puisse remplir ses obligations envers cette région, les bureaux des visas ouverts par le ministère des Affaires extérieures ont été agrandis, leurs activités se sont accrues et de nouveaux programmes ont été mis en vigueur dont celui visant à faciliter l'adoption d'enfants salvadoriens par des familles canadiennes.

L'ambassade du Canada à Santiago a continué d'étudier le cas de personnes aux fins de réétablissement en vertu du programme spécial en faveur des prisonniers politiques et des personnes opprimées.

Comité consultatif du statut de réfugié

En 1985-1986, le Comité consultatif du statut de réfugié (CCSR) a traité 4,017 demandes, soit le nombre le plus élevé enregistré depuis la création du comité en 1978. De ce nombre, 1,044 personnes ont été admises à titre de réfugié au sens de la Convention.

Au cours de l'année financière, le CCSR a reçu 4,099 nouvelles demandes, soit 1,022 de moins qu'en 1984-1985. Cette baisse s'explique par le fait que certains membres du personnel du Ministère normalement affectés à l'interrogatoire sous serment et dont transcription est expédiée au CCSR pour revue, ont dû assumer d'autres tâches en matière d'immigration. L'arriéré enregistré par le CCSR, bien qu'il soit encore assez important, a connu une légère diminution de 184 demandes, lesquelles se chiffraient à 3,526 à la fin de l'année.

Plusieurs nouveaux membres possédant une vaste expérience en matière de droits de la personne et de questions internationales ont été nommés au CCSR. Afin de poursuivre leurs efforts en vue de se tenir au courant de l'évolution constante des situations susceptibles d'influer sur la prise de décision en matière de reconnaissance du statut de réfugié, les membres ont participé à une série de colloques traitant des droits de la personne et des conditions qui prévalent dans les pays d'origine des réfugiés.

Tableau 5

Immigrants au Canada selon le groupe de profession envisagé 1984-1985 et 1985-1986

Groupes de professions	Année financière 1984-1985	1985-1986	Différence en %
Actifs			
Entrepreneurs	1,168	1,531	31.1 +
Gestion, administration	1,541	1,474	4.3 –
Sciences naturelles, techniques et mathématiques	2,049	2,130	4.0 +
Sciences sociales et secteurs connexes	307	341	11.1 +
Clergé	435	396	9.0 –
Enseignement	1,230	1,253	1.9 +
Hygiène et médecine	1,444	1,571	8.8 +
Domaines artistique et littéraire	638	728	14.1 +
Sports et loisirs	83	94	13.3 +
Personnel administratif	3,197	3,108	2.8 –
Ventes	1,515	1,509	0.4 –
Services	5,453	4,880	10.5 –
Agriculture, horticulture et élevage	1,102	1,113	1.0 +
Pêche, chasse et piégeage	85	120	41.2 +
Abattage et bûchage	16	23	43.8 +
Mines et carrières, y compris le forage des puits	48	50	4.2 +
Industries de transformation	796	768	3.5 –
Usinage	1,008	976	3.2 –
Fabrication, montage et réparation	4,322	4,000	7.5 –
Construction	1,606	1,643	2.3 +
Exploitation des transports	588	601	2.2 +
Manutention	357	328	8.1 –
Autres ouvriers qualifiés et conducteurs de machines	180	191	6.1 +
Autres	9,775	9,790	0.2 +
Total des actifs	38,943	38.618	0.8 –
Non-actifs			
Conjoints*	14,164	13,193	6.9 –
Enfants	6,950	6,753	2.8 –
Étudiants	17,548	17,843	1.7 +
Personnes à charge, adultes	605	819	35.4 +
Autres	9,259	8,171	11.8 –
Total des non-actifs	48,526	46,779	3.6 –
Total global	87,469	85,397	2.4 –

*Comprend les fiancé(e)s.

Tableau 6

Immigrants admis au Canada selon la catégorie : principale région de provenance et destination au Canada 1985-1986

	Catégorie					
	Catégorie de la famille	Réfugiés membres des catégories désignées	Parents aidés	Autres	Total	% du total
Principale région de provenance						
Afrique et Moyen-Orient	2,795	2,112	1,173	2,818	8,898	10.4
Asie, Australasie et Océanie	16,466	7,412	4,114	6,660	34,652	40.6
États-Unis	3,676	87	91	2,931	6,785	7.9
Autres pays d'Amérique	8,617	4,206	491	2,809	16,123	18.9
Europe	5,362	4,406	661	4,094	14,523	17.0
Grande-Bretagne	2,020	6	156	2,117	4,299	5.0
Non précisée	65	14	5	33	117	0.1
Total	39,001	18,243	6,691	21,462	85,397	100.0
Destination au Canada						
Terre-Neuve	117	59	22	90	288	0.3
Nouvelle-Écosse	346	208	61	334	949	1.1
Nouveau-Brunswick	202	162	11	231	606	0.7
Île-du-Prince-Édouard	31	35	3	42	111	0.1
Québec	6,173	1,952	1,331	5,373	14,829	17.4
Ontario	19,446	8,781	3,293	9,774	41,294	48.4
Manitoba	1,464	1,292	185	643	3,584	4.2
Saskatchewan	565	824	131	434	1,954	2.3
Alberta	4,162	2,755	888	1,342	9,147	10.7
Colombie-Britannique	6,265	2,121	750	3,044	12,180	14.3
Yukon/Territoires du Nord-Ouest	56	7	4	40	107	0.1
Non précisée	174	47	12	115	348	0.4
Total	39,001	18,243	6,691	21,462	85,397	100.0

Tableau 7

Comité consultatif du statut de réfugié

Années	Revendications reçues	Revendications étudiées	Revendications acceptées	Pourcentage des revendications acceptées	Arriéré
1979	1,165	1,085	362	33.4	213
1980	1,505	1,003	263	26.2	619
1981-1982	3,582	2,020	453	23.0	2,096
1982-1983	2,807	3,148	609	20.0	1,479
1983-1984	4,283	2,648	1,084	39.7	2,673
1984-1985	5,101	3,709	1,217	32.8	3,710
1985-1986	4,099	4,017	1,044	25.98	3,526

Tableau 8

Comité consultatif du statut de réfugié : décisions ministérielles par région 1979-1980 à 1985-1986

	1979-1980		1980-1981		1981-1982		1982-1983	
	Total des revendications étudiées	acceptées	Total des revendications étudiées	acceptées	Total des revendications étudiées	acceptées	Total des revendications étudiées	acceptées
Afrique et Moyen-Orient	224	31/14%	214	45/21%	310	121/39%	284	158/55%
Asie et Australie	82	14/17%	124	22/18%	638	22/3%	1,800	42/.02%
Europe	186	17/9%	271	27/10%	324	72/22%	242	112/46%
Hémisphère occidental	647	312/48%	814	208/26%	743	237/31%	821	297/36%
Total	1,139	374/33%	1,423	302/21%	2,015	452/22%	3,147	609/19%

	1983-1984		1984-1985		1985-1986	
	Total des revendications étudiées	acceptées	Total des revendications étudiées	acceptées	Total des revendications étudiées	acceptées
Afrique et Moyen-Orient	470	356/76%	823	576/70%	600	341/57%
Asie et Australie	876	251/29%	1,066	381/36%	1,210	429/35%
Europe	158	65/41%	104	25/24%	206	28/14%
Hémisphère occidental	1,164	381/33%	1,716	235/14%	2,001	246/12%
Total	2,668	1,053/39%	3,709	1,217/33%	4,017	1,044/26%

Tableau 9

Destination prévue des immigrants 1981-1982 à 1985-1986

Régions	Année financière				
	1981-1982	1982-1983	1983-1984	1984-1985	1985-1986
Terre-Neuve	451	377	263	342	288
Nouvelle-Écosse	1,471	1,085	845	1,083	949
Nouveau-Brunswick	995	674	559	605	606
Île-du-Prince-Édouard	152	139	103	120	111
Québec	22,457	20,376	15,140	14,312	14,829
Ontario	56,069	50,422	38,675	41,794	41,294
Manitoba	5,147	4,705	3,981	3,773	3,584
Saskatchewan	2,320	2,034	1,768	2,132	1,954
Alberta	19,825	15,993	10,565	10,337	9,147
Colombie-Britannique	22,117	17,482	14,172	12,857	12,180
Yukon/Territoires du Nord-Ouest	181	156	137	114	107
Destination non précisée	353	26	0	0	348
Canada	131,538	113,469	86,208	87,469	85,397

Tableau 10

Principaux pays de résidence permanente des immigrants immédiatement avant leur venue au Canada 1984-1985 et 1985-1986

Pays	Année financière		Différence en %
	1984-1985	1985-1986	
Europe			
Grande-Bretagne	5,019	4,299	14.3 –
Portugal	866	906	4.6 +
Italie	814	609	25.2 –
France	1,413	1,504	6.4 +
Pays-Bas	519	470	9.4 –
République fédérale d'Allemagne	1,765	1,445	18.1 –
URSS	145	81	44.1 –
Pologne	4,356	3,751	13.9 –
Tchécoslovaquie	1,009	963	4.6 –
Grèce	554	535	3.4 –
Autres	4,289	4,259	0.7 –
Total	20,749	18,822	9.3 –
Afrique			
Afrique du Sud (République d')	316	422	33.5 +
Égypte	431	428	0.7 –
Tanzanie	447	393	12.1 –
Kenya	238	280	17.6 +
Maroc	274	353	28.8 +
Zimbabwe	61	48	21.3 –
Autres	1,882	1,660	11.8 –
Total	3,649	3,584	1.8 –
Asie			
Vietnam	11,409	9,680	15.2 –
Hong Kong	7,700	7,178	6.8 –
Chine	2,207	1,906	13.6 –
Inde	4,568	4,669	2.2 +
Philippines	3,674	3,246	11.6 –
Laos	603	336	44.3 –
Kampuchéa	1,746	2,376	36.1 +
Israël	435	721	65.7 +
Liban	1,442	1,558	8.0 +
Iran	1,877	1,574	16.1 –
Autres	5,678	5,655	0.4 –
Total	41,339	38,899	5.9 –

Australasie				
Australie	371	352	5.1	–
Nouvelle-Zélande	171	136	20.5	–
Autres	4	4	—	
Total	546	492	9.9	–
Amérique du Nord et Amérique centrale				
États-Unis	6,935	6,785	2.2	–
Mexique	469	454	3.2	–
Salvador	2,348	3,024	28.8	+
Guatemala	729	1,031	41.1	+
Autres	394	843	114.0	+
Total	10,875	12,137	11.6	+
Antilles				
Jamaïca	2,518	3,100	23.1	+
Haïti	1,340	1,324	1.2	–
Trinité et Tobago	600	699	16.5	+
Barbade	275	264	4.0	–
Autres	921	939	2.0	+
Total	5,654	6,326	11.9	+
Amérique du Sud				
Guyane	1,919	2,412	25.7	+
Chili	594	495	16.7	–
Argentine	234	217	7.3	–
Pérou	330	334	1.2	+
Colombie	243	215	11.5	–
Autres	722	772	6.9	+
Total	4,042	4,445	10.0	+
Océanie				
Fidji	399	403	1.0	+
Maurice (Île)	189	145	23.3	–
Autres	27	27	—	
Total	615	575	6.5	–
Non indiqués	0	117	—	
Total général	87,469	85,397	2.4	–

Tableau 11

Provenance des immigrants
1981-1982 à 1985-1986

Régions	Année financière				
	1981-1982	1982-1983	1983-1984	1984-1985	1985-1986
Europe	48,007	41,646	22,124	20,749	18,822
Afrique	5,112	4,336	3,569	3,649	3,584
Asie	48,656	39,298	37,793	41,339	38,899
Australasie	1,248	817	482	546	492
Amérique du Nord et Amérique centrale	11,609	11,290	10,728	10,875	12,137
Antilles	9,604	8,262	6,481	5,654	6,326
Amérique du Sud	6,288	6,561	4,363	4,042	4,445
Océanie	1,002	1,146	668	615	575
Provenance non précisée	12	113	0	0	117
Total	131,538	113,469	86,208	87,469	85,397

Tableau 12

Permis de travail et permis de séjour
pour étudiant délivrés en 1985-1986

Permis de travail	159,356
Permis de séjour pour étudiant	78,957

Administration

Politique stratégique et planification

Politique stratégique et planification est chargé d'effectuer des recherches et des analyses en matière de politique qui garantiront que les lignes directrices et programmes relatifs au marché du travail, à l'immigration et au soutien du revenu, sont élaborés et mis en oeuvre en conformité des objectifs socio-économiques nationaux.

En 1985-1986, l'analyse de la politique et de la recherche reliées au marché du travail a surtout porté sur divers aspects du marché du travail, notamment :

- l'élaboration et la mise en oeuvre du programme de Planification de l'emploi;
- les travailleurs âgés;
- les rajustements des horaires de travail;
- l'analyse continue des problèmes, des politiques et des programmes d'emploi des jeunes; et
- les programmes d'adaptation de la main-d'oeuvre.

Les activités de recherche et d'élaboration des politiques en matière d'immigration comportaient les éléments suivants :

- la révision de la politique en matière de reconnaissance du statut de réfugié;
- l'établissement de la taille et de la composition de la catégorie des travailleurs immigrants sélectionnés;
- un rapport sur le Programme canadien des entrepreneurs immigrants;
- une étude traitant des conséquences de l'immigration sur l'emploi.

Plusieurs projets ont été entrepris dans le domaine de l'assurance-chômage; ceux-ci portaient notamment sur une évaluation de la pertinence du montant des prestations actuelles d'assurance-chômage pour les travailleuses en congé de maternité, un examen des taux particuliers pratiqués dans l'établissement des cotisations d'assurance-chômage et un rapport sur l'assurance-chômage et la stabilisation macro-économique.

Ces évaluations visaient à étayer une politique stratégique qui permette de donner suite aux recommandations du rapport du groupe de travail sur l'Égalité pour tous et du rapport imminent de la Commission Forget.

La mise au point du Système de projections des professions au Canada (SPPC) s'est poursuivie. Des documents d'une grande importance contenant les données et l'analyse produites par le système ont été publiés, notamment un répertoire sur les professions à l'intention des conseillers en placement, intitulé Emploi à venir, ainsi qu'une étude des ressources humaines du secteur automobile. Les deux publications ont été bien reçues.

Parmi les autres études en cours, citons celles sur les textiles et les produits électriques. De plus, on procède actuellement à l'intégration au système, d'un modèle secondaire complet de l'offre et de la demande dans l'industrie de la construction. Des efforts sont déployés pour rendre ce modèle secondaire et d'autres données professionnelles du SPPC pleinement accessibles au grand public par terminal informatique.

On procède actuellement à l'intégration dans le système d'une méthode nettement améliorée d'élaboration des projections de la demande par profession au niveau provincial. On s'efforce aussi, à l'heure actuelle, d'inclure systématiquement une estimation des effets des changements technologiques sur la composition des professions au sein de chaque industrie.

Du côté de l'offre, on a apporté des améliorations aux projections relatives aux impersévérants scolaires et une analyse plus approfondie des grands domaines de professions, comme celles d'ingénieur et de technicien/technologue en génie, est en voie de réalisation. On a aussi donné plus d'ampleur à l'analyse de la transition école/travail (domaine d'étude/profession).

Les travaux d'analyse exécutés dans le cadre du SPPC ainsi que les données recueillies ont été utilisées plus largement pour les activités de formation reliées à la Planification de l'emploi et à l'Immigration, de même qu'à d'autres programmes d'EIC.

Un Groupe consultatif national sur le SPPC a succédé au Groupe de travail national du secteur privé sur le SPPC. Le nouvel organisme a reçu un mandat plus précis, soit donner son avis sur les analyses produites par le SPPC, et il a été ouvert à la participation du monde de l'enseignement.

Une nouvelle version du document d'évaluation sur l'environnement de la planification a été réalisée dans

le cadre du processus de planification et d'imputabilité. Le document relève les nouvelles tendances socio-économiques et en étudie les répercussions sur le mandat, les objectifs et la gestion d'EIC. Il met aussi en relief la concurrence accrue et les progrès technologiques rapides constatés chez l'ensemble des partenaires commerciaux du Canada, les conséquences de ces tendances sur le marché du travail au Canada et le point de vue des milieux syndicaux et du monde des affaires sur la question.

Dans le cadre du processus continu de planification etd'imputabilité, on a obtenu un progrès notable en réalisant une réduction de 56 % du nombre de rapports d'activités soumis par les bureaux locaux. Au cours de l'année, des étapes importantes ont été franchies dans l'élaboration de modèles ressources.

Le groupe Politique stratégique et planification a participé aux travaux d'un certain nombre d'organisations internationales, telles que l'Organisation de coopération et de développement économique. Le groupe a aussi établi une banque de données et une fonction surveillance à l'intention de la Planification de l'emploi.

Dans le cadre du plan d'évaluation quinquennal, un certain nombre d'études préparatoires à l'évaluation et de rapports d'évaluation ont été terminés, et leurs résultats ont influé sur l'élaboration et la modification de plusieurs orientations d'EIC en matière de politique.

En particulier, les études préparatoires à l'évaluation ont été achevées en ce qui a trait à divers programmes de l'Assurance-chômage et à l'Option Formation Jeunesse. D'importants rapports d'évaluation portant sur les programmes de formation d'EIC, de même que des études sur l'immigration et la création d'emplois d'été ont aussi été réalisés.

Finances et Administration

Services financiers

En 1985-1986, les Services financiers ont pris part à l'élaboration de nouveaux systèmes et procédures nécessaires à la mise en oeuvre des divers programmes et options de la Planification de l'emploi.

Ces procédures font entrer en ligne de compte la souplesse de la Planification de l'emploi, tout en assurant le maintien de l'intégrité financière générale.

Services administratifs

Projet d'amélioration des bureaux d'EIC

Le Projet d'amélioration des bureaux a été conçu en vue de déterminer les besoins en espace aux bureaux locaux d'EIC, après consultation avec les directeurs des bureaux régionaux et locaux, les responsables de secteurs de programme, les groupes de service et les agences centrales, et d'élaborer des recommandations pour un programme à long terme visant à améliorer les bureaux d'EIC.

Cette activité met l'accent sur les bureaux locaux d'EIC, qui constituent le premier point de contact avec le public et représentent de fait la majorité des bureaux d'EIC.

EIC a actuellement des bureaux dans plus de 500 localités canadiennes et dispense des programmes et des services à des millions de clients. Au total, EIC occupe plus de 560,000 mètres carrés, qui lui coûtent plus de $100 millions par année.

Le rapport du Projet d'amélioration des bureaux contient plus de 30 recommandations touchant six grands aspects, dont le calcul de l'espace et l'agencement des lieux, la propriété et les services des immeubles, la qualité de l'ameublement et du matériel, l'accessibilité et les moyens de communication au sein des locaux.

Programme d'accessibilité

L'objectif du Programme d'accessibilité est de veiller à ce que les clients handicapés sur le plan physique aient accès aux divers bureaux d'EIC.

En 1985-1986, un total de 65 autres bureaux sont devenus accessibles aux handicapés physiques. Plus de 91 % des bureaux d'EIC (soit 901 sur 985) satisfont maintenant aux critères du Conseil du Trésor en ce qui a trait à l'accessibilité. Les entretiens se poursuivent avec Travaux publics Canada et la Société canadienne des postes pour améliorer encore l'accessibilité aux bureaux d'EIC.

Personnel

Le rôle des Services du personnel est d'aider EIC à constituer et à conserver un effectif compétent. Parmi les services qu'ils assurent, figurent le classement des postes, l'embauchage, la rémunération et la formation des employés, la planification et le counselling des ressources humaines, le développement organisationnel, la gestion des données, ainsi que des conseils sur les relations de travail et l'application des programmes d'équité en matière d'emploi.

Parmi les activités de gestion des ressources humaines, on compte l'élaboration d'indicateurs de santé de l'organisation dans le cadre du Système de mesure du rendement, de même que l'examen des recommandations de la compagnie Ernst & Whinney concernant le programme d'appréciation du rendement et d'évaluation du personnel. Les Services du personnel ont en outre rationalisé la structure du processus de planification et d'imputabilité.

Une autre initiative importante a consisté à élaborer un cadre intermédiaire entre les ressources humaines et les activités opérationnelles pour la mise en oeuvre de la Planification de l'emploi.

Les responsables du Programme d'équité en matière d'emploi à EIC ont ajouté les minorités visibles à la liste des groupes cibles et entrepris un processus destiné à amener les membres de ces minorités à se faire connaître pour ainsi pouvoir créer une base de données précise. Dans l'ensemble, on a noté des augmentations dans la représentation des trois autres groupes cibles.

Plus précisément, le nombre de fonctionnaires autochtones, y compris les participants au Programme national de perfectionnement des autochtones, est passé de 326 à 392. Le nombre d'employés handicapés est passé de 446 à 480. Compte tenu des restrictions budgétaires en vigueur, cette augmentation est à signaler.

Le programme Expérience de travail — un projet pilote offrant à des étudiants handicapés du niveau secondaire l'occasion de travailler à temps partiel tout en accumulant des crédits en vue d'obtenir leur diplôme d'études secondaires — a été maintenu. En 1985-1986, des élèves souffrant de handicaps plus graves ont été inclus dans le programme et les résultats ont été encourageants.

Les Services du personnel ont consacré beaucoup de temps et d'efforts à la recherche d'emplois pour les personnes touchées par des réductions de personnel.

Le processus de dotation en personnel a été examiné en profondeur afin d'évaluer la possibilité de déléguer davantage de responsabilités aux cadres hiérarchiques en matière d'embauche. L'examen visait aussi à trouver des façons de simplifier le processus de dotation en personnel. Un guide sur l'élaboration de tests de connaissances a été remis aux cadres et une brochure d'information sur ces tests a été présentée à l'ensemble du personnel.

Dans le domaine de la formation du personnel, les efforts se sont concentrés sur la révision de la politique de formation et la mise en oeuvre de notre nouvelle stratégie de formation. L'étude de faisabilité sur l'utilisation des ordinateurs pour la formation a été achevée.

Les Services de counselling du personnel sont demeurés accessibles à la direction et au personnel; ils ont été très actifs du fait des incertitudes résultant de la réorganisation et des réductions de personnel.

Systèmes et procédures

Systèmes et procédures a continué de soutenir la prestation des programmes et services d'EIC, c'est-à-dire

- assurer le fonctionnement et le perfectionnement des systèmes de paiement de l'assurance-chômage afin de garantir en permanence le traitement efficace de volumes importants de travail;
- s'occuper des paiements compensatoires spéciaux versés aux pêcheurs qui ont présenté des demandes de prestations en raison des problèmes causés par la glace sur la côte Atlantique;
- concevoir des systèmes informatiques nouveaux et modifiés pour soutenir la Planification de l'emploi et mettre en oeuvre des systèmes nouveaux ou amé-

liorés d'envergure pour le Programme d'aide à l'innovation et les programmes Intégration professionnelle, Développement de l'emploi, Acquisition de compétences, Pénuries de main-d'oeuvre et Défi 86;
- achever l'instauration du Système national des services d'emploi dans tous les établissements régionaux approuvés;
- continuer de perfectionner le soutien informatisé du processus de revitalisation des activités relatives à l'emploi;
- mettre en oeuvre le Système de soutien des opérations des bureaux locaux, phase III, à l'échelle nationale (décembre 1985); et
- mettre en oeuvre le Système régional des services du personnel (juin 1985), à l'Administration centrale.

Les consultations et relations patronales-ouvrières ont continué d'être intenses en 1985-1986 :
- le Code régissant les conflits d'intérêt et l'après-mandat s'appliquant à la Fonction publique a été mis en vigueur dans l'ensemble du pays;
- EIC a contribué activement au processus de négociation en participant aux équipes de négociation;
- le personnel et la direction ont continué d'étudier les questions de santé et de sécurité au travail par l'entremise du Comité national mixte de sécurité et de santé; en outre, on a élaboré et appliqué diverses politiques, comme les Lignes directrices concernant la minimisation des effets de la fumée du tabac dans les lieux de travail des fonctionnaires fédéraux.

L'engagement permanent d'EIC en faveur d'un service de haute qualité dans les deux langues officielles a trouvé sa confirmation dans les Lignes directrices du Président en matière de planification ainsi que dans les contrats et les évaluations des cadres. L'aptitude à offrir le service dans les deux langues officielles a été renforcée, surtout dans les régions à forte concentration unilingue du pays. EIC a été particulièrement actif auprès de nombreuses associations de langue minoritaire.

La première phase du Système régional des services du personnel — un système interactif d'envergure destiné à améliorer l'administration du personnel à tous les niveaux — est bien engagée.

Affaires publiques

La direction générale des Affaires publiques a pour tâche de produire des dépliants, brochures, communiqués de presse, présentations audiovisuelles et autres documents de communication. Elle fournit aussi des conseils en matière de publicité, de planification, d'analyse des tendances et de gestion des questions et problèmes afin d'assurer le succès de la prestation des programmes et des services d'EIC destinés à divers groupes de clients.

Au cours de 1985-1986, de nombreuses activités ont été élaborées aux fins des communications liées au marché du travail et aux services d'emploi dans le but d'informer les Canadiens de la vaste gamme de programmes et services fournis par la CEIC.

On a particulièrement insisté sur la publicisation de la Planification de l'emploi et du Programme d'équité en matière d'emploi. Des campagnes d'information visant des groupes précis tels que les femmes, les personnes handicapées, les clients aux besoins spéciaux et les employeurs, ont été organisées. Elles englobaient la production de brochures, d'expositions, de présentations audiovisuelles, de campagnes publicitaires et d'autres matériels.

En vue de soutenir les activités de l'Assurance-chômage, les Affaires publiques ont mis en oeuvre des campagnes de publipostage, produit et distribué un certain nombre de brochures s'adressant aux employeurs et aux travailleurs, et fourni un important soutien aux relations avec les médias. Les changements apportés au Régime d'assurance-chômage en novembre 1984 ont donné lieu à une série de campagnes de publipostage ainsi que d'activités touchant les médias à l'intention du grand public et des employeurs afin de s'assurer que tous sont informés de leurs droits et obligations en vertu de la Loi sur l'assurance-chômage.

A l'Immigration, les activités de communication visaient les immigrants éventuels, les organisations parrainant les réfugiés ainsi que le grand public. De grands efforts ont été déployés afin de promouvoir l'immigration des entrepreneurs, au moyen d'un dossier d'information spécial conçu pour attirer des gens d'affaires qualifiés. Le Rapport annuel sur les futurs niveaux d'immigration, déposé au Parlement, a été publié, et des activités importantes de relations avec les médias se sont poursuivies tout au long de l'année.

Secrétariat exécutif

Le Secrétariat exécutif offre des services de soutien à la haute direction de la CEIC et coordonne une vaste gamme d'activités s'insérant dans une perspective globale.

Son mandat comprend la prestation de services à l'appui de la planification de l'ensemble des composantes d'EIC, de la formulation des politiques, du processus décisionnel et des communications inhérentes. Il est constitué de six directions.

Direction des affaires intergouvernementales et de la liaison externe

La Direction des affaires intergouvernementales et de la liaison externe a continué de travailler en collaboration avec d'autres ministères gouvernementaux et d'exercer son rôle dans la coordination des visites internationales, la participation à des conférences internationales et la préparation de ces dernières.

Cette année, EIC a participé à la Conférence internationale sur l'innovation technologique et la création d'emplois nouveaux, à Venise, à la Conférence internationale sur les politiques sociales à Madrid, à plusieurs réunions de l'Organisation de coopération et de développement économiques et à la Conférence internationale des sous-ministres responsables des questions de travail et de main-d'oeuvre, tenue en Nouvelle-Zélande. Des visites ministérielles ont aussi été organisées avec des représentants de la France, du Royaume-Uni, de l'Italie et de la Communauté économique européenne.

La Direction a aussi organisé des séances d'information à l'intention de ministres du Royaume-Uni, des États-Unis, de l'Égypte, de l'Australie et pour des hauts fonctionnaires de l'Australie, du Royaume-Uni, de la Malaysia, de la France, du Portugal, de la Suède, de l'Allemagne de l'Ouest, de l'Italie, des États-Unis, de l'Ouganda, du Venezuela et de la République de Chine.

Au pays, la Direction a organisé et coordonné trois conférences fédérales-provinciales-territoriales des ministres, de même que plusieurs conférences multilatérales et bilatérales mettant en cause le sous-ministre et (ou) le sous-ministre associé.

Plusieurs réunions bilatérales et multilatérales de hauts fonctionnaires ont porté principalement sur la Planification de l'emploi. A cet égard, la Direction a joué un rôle actif dans la coordination et la négociation de diverses ententes avec les gouvernements provinciaux et d'autres ministères fédéraux.

Au cours de l'année écoulée, plus de 35 grands accords et environ 130 accords et ententes de moindre importance ont été conclus à l'égard de tous les aspects des secteurs d'activité d'EIC.

Direction de la sécurité

En 1985-1986, la Direction a continué de répondre aux demandes d'information sur l'administration de la justice criminelle qui lui provenaient des organismes d'enquête fédéraux et provinciaux et des forces policières municipales.

Le recours à des ordonnances du tribunal (assignations en justice, mandats de perquisition) pour obtenir des renseignements précis — autrefois pratique courante — est désormais chose du passé. Les procureurs de la Couronne et les autorités policières savent maintenant qu'une note écrite suffit à condition de préciser le but de la demande et de décrire la nature des renseignements désirés.

L'administration d'un programme spécial pour le dépôt, la conservation et la distribution de renseignements à caractère secret et délicat continue de constituer une responsabilité importante de la Direction.

La Direction a également participé à une étude des projets d'exposé fédéral sur la Politique de responsabilité personnelle et de sélection sur dossier et la Politique administrative sur la sécurité.

Direction de la planification des mesures d'urgence

La Direction a continué de donner ses avis et conseils fonctionnels aux régions par l'intermédiaire des coordonnateurs régionaux de la planification des mesures d'urgence, un poste nouvellement créé. L'efficacité des interventions du Ministère en cas de désastres — qu'ils soient locaux, régionaux ou nationaux — est assurée par le réseau des bureaux locaux d'EIC.

L'accent a porté en 1985-1986 sur l'élaboration de mesures d'urgence pour faire face aux désastres naturels et humains et sur l'aptitude des bureaux locaux à mettre ces mesures en oeuvre en cas de besoin.

La Direction — aidée périodiquement par des équipes régionales spéciales — a continué de planifier la façon dont EIC pourrait se transformer dans un délai de 30 jours en Régie nationale d'urgence pour les ressources humaines, conformément à l'Ordonnance de planification des mesures d'urgence 1981-1305.

Les lignes directrices révisées d'EIC en matière de planification des mesures d'urgence en temps de paix ont été approuvées par le Sous-ministre et transmises dans les régions en avril 1986. Ces directives devraient assurer la meilleure utilisation possible des ressources d'EIC en cas d'urgence en temps de paix. La planification du rôle éventuel d'EIC comme Régie nationale d'urgence pour les ressources humaines a nécessité des rapports plus suivis avec d'autres ministères du gouvernement, ce qui a donné des résultats extrêmement positifs. Au cours de l'année, la Direction a aussi pris part à un exercice important de l'OTAN.

Les colloques de formation pour le personnel d'EIC se sont poursuivis dans les deux langues officielles au Collège de la protection civile du Canada à Arnprior.

Direction de l'application des droits du public

La Direction de l'application des droits du public est chargée d'appliquer la Loi sur l'accès à l'information, la Loi sur la protection des renseignements personnels et la Loi canadienne sur les droits de la personne. Elle informe les directions générales de programme des demandes d'accès aux renseignements conservés par EIC, élabore des lignes directrices visant à assurer la protection des renseignements personnels contenus dans les dossiers d'EIC et offre ses conseils au sujet des plaintes en matière de droits de la personne liées aux politiques et programmes d'EIC.

En 1985-1986, la Direction a présenté un exposé au Comité parlementaire chargé d'examiner la législation sur la protection des renseignements personnels et l'accès à l'information.

Les demandes présentées à EIC en vertu de la Loi sur l'accès à l'information ont continué d'être très diversifiées en ce qui a trait à leur objet et à leur complexité, ce qui témoigne de la large sphère d'application et d'influence des programmes d'EIC sur tous les aspects de la société canadienne.

Au cours de l'année financière, la Division de l'accès à l'information a traité 153 demandes en bonne et due forme. Sur ce nombre, des dispenses partielles ont été invoquées dans 35 cas. Plus de 73 % de toutes les demandes ont été remplies dans le délai initial de 30 jours. L'accent a été mis sur la révision complète des procédures de traitement des demandes d'accès à l'information, la préparation de l'exposé d'EIC au Comité parlementaire étudiant les lois d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels, ainsi que sur la révision du registre d'accès pour tenir compte des modifications dans l'organisation et les programmes d'EIC.

En 1985-1986, il y eut 2,055 demandes officielles présentées en vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels, de la part de citoyens qui souhaitaient connaître l'information personnelle contenue dans les dossiers d'EIC. Trente-cinq plaintes ont été portées contre EIC.

Les procédures ont été révisées pour le traitement des données provenant de citoyens recherchant des renseignements sur leur propre compte, de même que pour le traitement des demandes de communication de renseignements à des tierces parties. En plus, une mise à jour du Répertoire des renseignements personnels a permis d'incorporer des révisions qui tenaient compte des changements dans l'organisation et les programmes d'EIC.

La Direction a continué de donner des avis et des conseils aux responsables de programmes d'EIC sur la Loi canadienne des droits de la personne et de coordonner le traitement et le règlement des plaintes portées contre EIC. Ces consultations ont pour but de s'assurer que les politiques et programmes d'EIC sont conformes aux dispositions de la Loi canadienne des droits de la personne et que les plaintes portées contre EIC sont traitées avec diligence.

Trente-sept plaintes ont été portées contre EIC en 1985-1986. Compte tenu des 50 cas reportés de l'année financière précédente, le total des cas traités au cours de l'exercice atteint 87. De ce nombre, 25 ont trouvé une solution, de sorte que 62 plaintes n'avaient pas été réglées à la fin de l'année financière.

La révision des procédures visait à simplifier le traitement et le règlement des plaintes. Une collaboration suivie a eu lieu avec les représentants de la Commission canadienne des droits de la personne à propos des plaintes en matière de droits de la personne, ainsi que de l'interprétation et de l'application de la Loi canadienne des droits de la personne.

Initiatives générales

La Direction des initiatives générales est venue en aide aux cadres supérieurs par un soutien direct et indirectement par la promotion et (ou) l'application de diverses initiatives générales visant à mettre en application les grands principes de gestion d'EIC.

La Direction a continué de prendre conscience des initiatives d'EIC, d'évaluer leur utilité et les possibilités d'une utilisation plus large, et d'effectuer, seule ou en collaboration avec d'autres, divers travaux de recherche sur les expériences d'autres organismes.

Elle a aussi coordonné, à l'intention des cadres locaux et nationaux, une série d'ateliers pour leur présenter les principes de gestion d'EIC et définir les problèmes ou les contraintes qui empêchent leurs organismes de mettre en pratique ces principes.

Le groupe a participé à l'élaboration, à l'adaptation et à la promotion de divers outils de gestion afin d'aider à améliorer la qualité du service, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, grâce à divers ateliers et exposés. Ces outils — qui sont en quelque sorte des modèles à suivre — étaient fondés sur le grand principe de gestion qui s'énonce comme suit : "Nos clients sont notre raison d'être".

La Direction a aussi apporté son soutien, sous forme de documentation et de conseils techniques, au Comité présidentiel sur les initiatives générales. Ce comité avait essentiellement pour mandat de gérer les changements au sein d'EIC.

Services à la haute direction

Le Secrétariat de la Commission a apporté un soutien à la Commission ainsi qu'aux autres corps décisionnaires mis en place pour étudier les grandes questions relatives aux politiques.

Au cours de l'année, un certain nombre de systèmes d'information ont été conçus et mis en oeuvre. Des lignes directrices ont été émises pour la préparation et le traitement des accords, et une liste de tous les accords conclus par EIC a également été établie. Le Secrétariat de la Commission a coordonné les activités liées aux appels, aux nominations et aux approbations réglementaires, et a aidé à préparer et à remplir toutes les exigences liées au Processus de planification et d'imputabilité, à l'intention du Secrétariat exécutif.

Le Secrétariat des conférences a soutenu le travail du Comité de direction, du Comité d'étude de l'organisation, du Comité de mise en oeuvre de la Planification de l'emploi et du Comité directeur pour la mise en place du processus de reconnaissance du statut de réfugié.

Le Secrétariat a organisé, de concert avec des organismes culturels, une conférence nationale sur la Planification de l'emploi et a fourni un soutien aux quatre ateliers de gestion dans l'ensemble du pays.

Le Secrétariat a également coordonné les services de traduction d'EIC, établi le calendrier des séances d'information et réuni les documents de breffage de ces séances pour le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, de même que pour le ministre d'État à l'Immigration, le ministre d'État à la Jeunesse et le secrétaire parlementaire.

Les Services d'information de la haute direction ont utilisé un ordinateur pour retracer et contrôler les 65,000 documents qui circulent dans les bureaux ministériels. Ces services ont également réalisé des études portant sur un système d'information des cadres supérieurs, conçu pour mettre à la disposition de la haute direction l'information générale concernant le Ministère.

Bureau de vérification interne

Le Bureau de vérification interne (BVI) procède à une étude et à une évaluation indépendantes systématiques de toutes les activités d'EIC, afin d'indiquer au Sous-ministre et Président ainsi qu'à la haute direction dans quelle mesure les lignes directrices, les pratiques et contrôles de gestion interne sont efficients, efficaces et économiques.

En 1985-1986, l'accent a continué de porter sur la vérification fonctionnelle des programmes d'EIC, pour faire en sorte que les efforts de vérification portent sur des secteurs d'intérêt de la haute direction et apportent le maximum d'avantages à EIC.

Le Bureau a continué de se prévaloir d'un programme de détachement en vertu duquel le personnel des opérations d'EIC peut travailler pendant une période de deux ans au Bureau de vérification interne. Ces employés acquièrent ainsi une meilleure vue d'ensemble de la Commission, apprennent à se familiariser avec de bonnes pratiques de gestion et offrent en retour au BVI leur connaissance des opérations, ce qui permet d'améliorer la qualité des vérifications.

Le Comité de vérification et d'évaluation d'EIC a formulé des recommandations sur les politiques de vérification, examiné les résultats de la vérification et formulé des avis quant à la nécessité de mesures de suivi.

Les discussions avec le Vérificateur général et le Contrôleur général ont joué un rôle important dans le processus global de gestion de la vérification du BVI.

État des opérations

Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada
Rapport de gestion

Nous avons préparé l'État des opérations ci-joint de la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada (CEIC) conformément aux exigences et aux normes du Receveur général du Canada en matière de rapports. La direction de la CEIC est le principal responsable de l'intégralité et de l'objectivité des données contenues dans cet état financier. Pour la plus grande objectivité possible, les données financières contenues dans cet état ont été examinées par la haute direction de la CEIC.

Cet État des opérations a été préparé selon les conventions comptables énoncées dans la note 2, sur une base comparable à celle de l'exercice précédent. Les chiffres de l'exercice précédent on fait l'objet d'une reclassification afin de se conformer au mode de divulgation de l'exercice courant. Une partie de l'information contenue dans l'état financier est fondée sur les meilleures estimations possibles de la direction et s'appuie sur son discernement; également, elle tient bien compte de l'importance des faits. Pour assumer ses responsabilités en matière de rapport, la CEIC tient une série de comptes qui sert de registre centralisé des opérations financières de la CEIC. L'information financière contenue dans les états du Ministère et ailleurs dans les comptes publics est identique à celle dans l'État des opérations, à moins d'indication contraire.

Les Services financiers élaborent et diffusent des politiques en matière de gestion financière et de comptabilité, et émettent des directives à l'appui des normes de comptabilité et de gestion financière. La CEIC tient des systèmes de gestion financière et de contrôle interne. Les opérations sont effectuées conformément aux règlements prescrits, sans dépasser les crédits parlementaires, et sont enregistrées de façon appropriée afin que les fonds gouvernementaux puissent être justifiés et que les actifs de la CEIC soient sauvegardés. Aux systèmes de gestion financière et de contrôle interne viennent s'ajouter des programmes de vérification interne donnant lieu à des relations fréquentes entre le personnel de la CEIC et celui du bureau du Vérificateur général. La CEIC cherche également à assurer l'objectivité et l'intégralité des données dans ses états financiers grâce à la sélection soignée, à la formation et au perfectionnement de personnel qualifié, grâce à des arrangements sur le plan de l'organisation qui permettront un partage approprié des responsabilités et grâce à des programmes de communication qui permettront de bien faire comprendre à toute l'organisation les règlements, les politiques, les normes et les autorisations en matière de gestion.

Approuvé par:

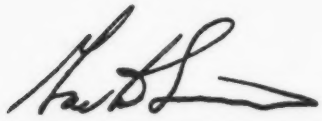

Président

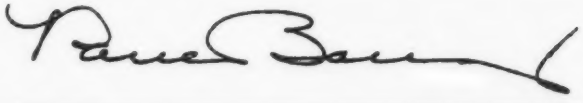

Agent financier supérieur

Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada

État des opérations

pour l'année se terminant le 31 mars 1986
(en milliers de dollars)

	1986	1985
Dépenses		
Programme d'emploi et d'assurance		
Contribution au compte d'assurance-chômage	2 743 818	2 787 649
Services des prestations d'assurance	338 554	330 193
Service national de placement	236 036	237 255
Planification de l'emploi	1 561 738	1 823 265
Contributions de l'État au titre des prestations versées aux pêcheurs	176 355	158 754
Gestion du Programme	133 782	140 630
	5 190 285	5 477 746
Programme des services généraux et spéciaux		
Gestion et Administration de la Commission	235 870	271 561
Systèmes et Procédures	23 939	—
Administration des rentes sur l'État	2 768	3 654
Administration de l'attribution des numéros d'assurance sociale	3 819	5 951
Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration	745	652
	267 141	281 818
Programme d'immigration		
Recrutement et sélection	20 221	19 469
Exécution de la Loi et Arbitrage	46 989	47 334
Établissement	43 112	35 801
Comité consultatif du statut de réfugié	1 982	1 867
Gestion du Programme	26 762	35 242
	139 066	139 713
	5 596 492	5 899 277
Recettes		
Recettes à valoir sur le crédit		
—Recouvrement des frais d'administration du compte d'assurance-chômage	893 654	892 548
Produits de placements	811	770
Rémunérations de services	1 414	11
Remboursement des dépenses de l'année précédente	8 466	15 556
Autres recettes		
—Excédent des Rentes sur l'État	6 015	1 139
—Amendes et confiscations de l'Immigration	1 096	1 323
—Recouvrement des frais d'expulsion	864	1 470
—Amendes d'assurance-chômage	904	2 328
—Autres	291	256
	913 515	915 401
Coût net des opérations	4 682 977	4 983 876

Rapprochement avec l'emploi des crédits		
Coût net des opérations	4 682 977	4 983 876
Recettes à valoir sur les comptes de recettes non fiscales	19 861	22 853
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	—	(24 894)
Emploi des crédits	**4 702 838**	**4 981 835**

Les notes d'accompagnement font partie intégrante de cet état. Un État consolidé de toutes les activités financières sous la responsabilité de la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada et du ministère de l'Emploi et de l'Immigration figure sous la note (8).

Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada

Notes relatives a l'état des opérations

31 mars 1986

1) Autorisation et objectifs

La Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada a été créée en vertu de l'article 7 de la Loi régissant l'emploi et l'immigration de 1977 et est une "corporation de département" mentionnée à l'annexe B de la Loi sur l'administration financière. Toutes les dépenses de fonctionnement, les contributions et les subventions de la Commission sont financées par les autorisations budgétaires tombées en annulation tandis que les avantages sociaux des employés, les prestations de retraite supplémentaires des agents des rentes sur l'État et la contribution de l'État au compte d'assurance-chômage et au titre des prestations versées aux pêcheurs dépendent d'autorisations législatives. La Commission comprend quatre secteurs de programmes dont voici les objectifs:

Programme de services généraux et spéciaux—assurer l'élaboration et la mise en oeuvre de politiques et programmes, de fournir le soutien stratégique, opérationnel et administratif permettant à Emploi et Immigration Canada de remplir son mandat et de pourvoir à d'autres fonctions qui lui sont dévolues.

Programme d'emploi et d'assurance—favoriser la réalisation des objectifs économiques et sociaux du Canada en rendant toutes les ressources humaines pleinement productives tout en appuyant les initiatives personnelles de ceux qui désirent satisfaire leurs besoins économiques et, plus généralement, s'épanouir par le travail.

Programme d'immigration—régler l'admission des immigrants et des visiteurs en fonction des intérêts économiques, sociaux et culturels du Canada.

En vertu d'une autorisation statutaire non budgétaire accordée par le ministre des Finances aux termes de l'article 121 de la Loi sur l'immigration, des prêts sont consentis aux immigrants et aux catégories de personnes prescrites en vue de leur permettre d'acquitter les frais d'admissibilité, de transport ainsi que les frais raisonnables de leur séjour. Le montant total non remboursé ne pourra à aucun moment dépasser 60 millions de dollars.

2) Conventions comptables importantes

L'État des opérations a été préparé conformément aux conventions comptables suivantes:

i) Sont enregistrées les dépenses faites pour tous les biens reçus et les services fournis jusqu'au 31 mars, conformément à la politique comptables gouvernementale de paiement en fin d'année, à l'exception des indemnités de cessation d'emploi et des indemnités de congés payés.

ii) Les recettes sont enregistrées selon les méthodes de comptabilité de caisse, conformément aux conventions comptables gouvernementales.

iii) Les acquisitions d'immobilisations sont imputées aux dépenses de fonctionnement de l'année au cours de laquelle la dépense a été engagée.

iv) Les montants estimatifs des services fournis gratuitement par d'autres ministères gouvernementaux sont indiqués dans l'État des opérations.

v) Les remboursements des dépenses des années précédentes sont inscrites comme recettes une fois reçus et ne sont pas soustraits des dépenses.

3) Crédits parlementaires
Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada

	1985-1986 A.-P.	1984-1985 A.-P.
	(en milliers de dollars)	
Programme des services généraux et spéciaux		
Crédit 5	32 676	33 458
Annulés	6 345	2 311
	26 331	31 147
Prestations de retraite statutaires - Pensions des agents des rentes sur l'État	36	36
Contributions statutaires aux régimes d'avances sociaux des employés	14 989	13 735
Total du Programme	**41 356**	**44 918**
Programme d'emploi et d'assurance		
Crédit 10	607 054	622 486
Annulés	22 632	35 561
	584 422	586 925
Crédit 15	1 297 435	1 468 555
Annulés	358 801	268 955
	938 634	1 199 600
Contributions statutaires au compte d'a.-c.	2 743 818	2 787 649
Contributions statutaires au titre des prestations versées aux pêcheurs	176 355	158 754
Contributions statutaires aux régimes d'avances sociaux des employés	79 186	76 376
Remboursement statutaire de montants portés aux recettes d'exercices précédents	1	2
Total du Programme	**4 522 416**	**4 809 306**
Programme d'immigration		
Crédit 20	90 208	88 540
Annulés	2 430	4 302
	87 778	84 238
Crédit 25	41 463	33 863
Annulés	859	486
	40 604	33 377
Contributions statutaires aux régimes d'avantages sociaux des employés	10 618	9 982
Remboursement statutaire de montants portés aux recettes d'exercices précédents	66	14
Total du Programme	**139 066**	**127 611**
Emploi total des crédits	**4 702 838**	**4 981 835**

4) Comptes débiteurs

A la fin de l'année, les comptes débiteurs se composent des trop-payés en salaires, des frais et amendes que doivent payer les entreprises de transport en vertu de la Loi sur l'immigration, des amendes que doivent payer les prestataires en vertu de la Loi sur l'assurance-chômage, les prêts non remboursés accordés aux immigrants, les trop-payés dans les programmes d'emploi et d'autres montants divers à percevoir.

Interministériel	1985-1986		1984-1985	
Tiers	(en milliers de dollars)			
Administration				
Trop-payés en salaires	29		34	
Divers	43	72	151	185
Immigration				
Frais d'expulsion	2 469		1 359	
Amendes infligées aux transporteurs	196		185	
Trop-payés d'aide à l'adaptation	273		64	
Prêts d'aide à l'immigration (indemnité de passage)—intérêts à recevoir	720		678	
Autres	8	3 666	12	2 298
Emploi et assurance—trop-payés				
Amendes d'assurance-chômage	4 566		—	
Programme national de formation en établissement	2 556		2 376	
Canada au travail	1 355		1 086	
Programme de relance de l'aide à l'emploi	803		898	
Programme d'aide à la création locale d'emplois	389		416	
Projets de développement communautaire du Canada	216		320	
Été Canada	1 028		302	
Initiatives locales	134		152	
Programme extention	139		142	
Programme de mobilité de la main-d'oeuvre du Canada	143		140	
Programme d'emploi pour les innovations technologiques	103		71	
Projets de services communautaires du Canada	14		50	
Formation générale dans l'industrie	81		74	
Programme d'aide à l'adaptation des travailleurs	36		28	
Jeunesse Canada au travail	19		19	
Accès-carrière	19		14	
Programme d'emploi d'été des jeunes	8		14	
Programme à l'intention des personnes défavorisées sur le plan de l'emploi	10		12	
Programme d'adaptation de l'industrie et de la main-d'oeuvre	—		9	
Services d'information de gestion	44		8	
Prestataires en fin de droit	5		6	
Programme Option formation jeunesse	120		—	
Programme Compagnie de travailleurs	43		—	
Programme d'aide au développement économique locale	324		—	
Programme d'initiatives—volontariat	18		—	
Programme Défi 85	238		—	
Programme d'Emploi d'été/Expérience de travail	69		—	
Autres programmes	40	12 520	9	6 146
TOTAL		**16 258**		**8 629**

5) Fonds en fiducie et comptes à fins déterminées

Il appartient également à la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada d'administrer et de contrôler les fonds en fiducie et comptes à fins déterminées qui suivent.

a) Comptes d'assurance-chômage

La Loi sur l'assurance-chômage prévoit un programme d'assurance-chômage contributif obligatoire qui s'applique à tous les employés, sous réserve d'exceptions mineures.

La Loi autorise l'existence d'un compte dans les Comptes du Canada désigné sous le nom de compte d'assurance-chômage.

La Loi porte que ce qui suit sera porté au crédit du compte d'assurance-chômage: a) les cotisations, amendes, pénalités et intérêts; b) la part gouvernementale des prestations versées; c) les remboursements des trop-payés de prestations, et les remboursements de prestations; d) les montants relatifs aux services fournis à d'autres ministères ou organismes gouvernementaux, ou au public; e) les montants fournis à toute autre fin liée à l'assurance-chômage et autorisés par un crédit géré par la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada; et f) l'intérêt sur le solde du compte aux taux que le ministre des Finances peut autoriser. La Loi dispose également que ce qui suit soit porté au débit du compte: a) les prestations versées en vertu de la Loi; b) les frais d'administration de la Loi; et c) l'intérêt sur les avances faites par le ministre des Finances.

Des prêts à intérêts sont faits au compte d'assurance-chômage, en vertu du paragraphe 137(1) de la Loi sur l'assurance-chômage, par suite des contributions insuffisantes des employeurs et des employés. Le taux d'intérêt annuel sur le solde du prêt non remboursé au 31 mars 1986 se situera entre 10 % et 12,50 % et ce solde devra être remboursé entre le 30 septembre 1986 et le 31 mars 1988.

Opérations du compte d'assurance-chomage

(en millions de dollars)

	1985-1986	1984-1985
Solde au 1er avril (déficit)	**(5 077)**	**(4 101)**
Rentrées et autres crédits		
Contributions -		
1) Employeur et employé	8 955	7 777
1) État	2 920	2 946
Revenu d'investissements	5	2
	11 880	**10 725**
Paiements et autres débits		
1) Prestations	10 010	10 049
Frais de fonctionnement	903	911
Intérêt	225	741
	11 138	**11 701**
Augmentation ou diminution nette (–)	**742**	**(976)**
2) Solde au 31 mars (déficit)	**(4 335)**	**(5 077)**

1) Les prestations versées aux pêcheurs qui s'élèvent à 189 millions de dollars (en 1985, 171 millions de dollars), la contribution de l'État à cet égard qui atteint 176 millions de dollars (en 1985, 159 millions de dollars) et les cotisations des pêcheurs qui totalisent 13 millions de dollars (en 1985, 12 millions de dollars) sont compris dans cet état.

2) En vertu du paragraphe 137(1) de la Loi sur l'assurance-chômage, des prêts à intérêts atteignant 4 milliards 229 millions de dollars (en 1985, 4 milliards 815 millions de dollars) ont été accordés aux fins du compte d'assurance-chômage, entraînant un solde déficitaire net de 106 millions de dollars au 31 mars 1986 (en 1985, 272 millions de dollars).

b) Compte des rentes sur l'État

Ce compte a été créé par la Loi relative aux rentes sur l'État et modifié par la Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État, qui mettait fin à la vente de ces rentes. Le compte est évalué chaque année selon les méthodes actuarielles, et le déficit ou l'excédent imputé au débit ou au crédit du Fonds de revenu consolidé. Les comptes du compte des rentes sur l'État sont tenus selon les principes de la comptabilité d'exercice.

La Loi relative aux rentes sur l'État a été adoptée afin d'aider les Canadiens à se préparer financièrement à leurs vieux jours en achetant des rentes sur l'État. La Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État a accru le taux de rendement et la flexibilité des contrats de rentes sur l'État, et mis fin à la vente de rentes.

Les rentrées et autres crédits sont composés des cotisations reçues, des montants demandés au Fonds du revenu consolidé pour les rentiers non repérés auparavant, des intérêts gagnés et articles transférés des recettes des exercices précédents pour couvrir le déficit actuariel. Les paiements et autres débits représentent les rentes échues, la valeur de rachat des prestations de décès, les remboursements et retraits de cotisations, les excédents actuariels ainsi que les articles non demandés transférés aux recettes non fiscales. Les montants des rentes non demandées pour le motif que les rentiers ne peuvent pas être repérés, sont transférés aux recettes non fiscales.

Opérations du compte des rentes sur l'État
(en milliers de dollars)

	1985-1986		1984-1985	
Solde au 1er avril		**1 089 629 $**		**1 122 629 $**
Rentrées et autres crédits				
Intérêt du Canada	72 555 $		74 988 $	
Cotisations	840		770	
Autres	71		81	
	73 466		**75 839**	
Paiements et autres débits				
Paiements de rentes	99 887		99 205	
Remboursements de cotisations	2 914		3 404	
Rentes non demandées	313		215	
	103 114		**102 824**	
Augmentation ou diminution nette		**(29 648)**		**(26 985)**

Excédent actuariel, excédent des rentes non payées enregistrée à la fin de l'année par rapport aux rentes non payées calculées	(3 126)	(6 015)
Solde au 31 mars	**1 056 855 $**	**1 089 629 $**

c) Compte des pensions des agents des rentes sur l'État

Ce régime de pensions verse des prestations de pension aux anciens fonctionnaires admissibles dont le travail consistait à vendre au public des rentes sur l'État. Pendant l'année, des intérêts atteignant 1 210 $, calculés au taux de 4 % par année, ont été portée au crédit du compte et au débit de l'intérêt sur la dette publique. Les contributions de la Direction générale des rentes sur l'État, à titre d'ancien employeur, s'élevaient à 9 502 $.

Opérations du compte des pensions des agents des rentes sur l'état

	1985-1986		1984-1985	
Solde au 1er avril		**47 801 $**		**54 725 $**
Rentrées et autres crédits	10 712 $		11 750 $	
Paiements et autres débits	17 511		18 674	
Augmentation ou diminution nette (–)		(6 799)		(6 924)
Solde au 31 mars		**41 002 $**		**47 801 $**

d) Fonds de garantie de l'immigration

Ce compte contient les montants recueillis et retenus en attendant leur disposition finale, c'est-à-dire soit le remboursement au dépositaire initial, soit leur saisie par la Couronne.

Au cours de l'année, les retraits ont totalisé 1 686 141 $ et étaient composés des remboursements aux dépositaires (1 362 035 $), des frais du Ministère récupérés à partir des dépôts (19 906 $) et des saisies par la Couronne (304 200 $).

Opérations du fonds de garantie de l'immigration
(en milliers de dollars)

	1985-1986		1984-1985	
Solde au 1er avril		**5 892 $**		**5 217 $**
Rentrées et autres crédits	2 345 $		2 998 $	
Paiements et autres débits	1 686		2 323	
Augmentation ou diminution nette (–)		659		675
Solde au 31 mars		**6 551**		**5 892**
Titres en fiducie au début de l'année	50		65	
Titres reçus tout au long de l'année	10		—	
Titre remboursés pendant l'année	—		15	
Moins les titres en fiducie à la fin de l'année		60		50
Solde net au 31 mars		**6 491 $**		**5 842 $**

e) Programme de relance de l'aide à l'emploi

Le Programme de relance de l'aide à l'emploi est financé conjointement par les gouvernements fédéral et provinciaux.

Ce compte contient les avances faites par les provinces, au titre de leur part des coûts des projets, et détenues en fiducie en attendant les paiements aux promoteurs des projets. Pendant l'année, les dépots ont totalisé 6 438 $ et les paiements 51 198 $ de remboursements aux provinces.

Opérations du programme de relance de l'aide a l'emploi

	1985-1986		1984-1985	
Solde au 1er avril		**44 760 $**		**94 256 $**
Rentrées et autres crédits	6 438 $		228 477 $	
Paiements et autres débits	51 198		277 973	
Augmentation ou diminution nette (–)		(44 760)		(49 496)
Solde au 31 mars		**0 $**		**44 760 $**

f) Programme Canada au travail

Le Programme Canada au travail est financé conjointement par les gouvernements fédéral et provinciaux.

Ce compte contient les avances faites par les provinces, au titre de leur part des coûts des projets, et détenues en fiducie en attendant les paiements aux promoteurs des projets. Pendant l'année, les dépôts ont totalisé 243 506 $ et les paiements 235 784 $ de remboursements aux provinces.

Opérations du programme Canada au travail

	1985-1986		1984-1985	
Solde au 1er avril		**0 $**		**0 $**
	243 506 $		0 $	
	235 784		0	
Augmentation ou diminution nette (–)		7 722		0
Solde au 31 mars		**7 722 $**		**0 $**

g) Programme d'Emploi d'été/Expérience de travail

Le Programme d'Emploi d'été/Expérience de travail est financé conjointement par les gouvernements fédéral et provinciaux.

Ce compte contient les avances faites par les provinces, au titre de leur part des coûts des projets, et détenues en fiducie en attendant les paiements aux promoteurs des projets. Pendant l'année, les dépôts ont totalisé 2 037 709 $ et les paiements 1 991 494 $ de remboursements aux promoteurs.

Opérations du Programme d'Emploi d'été/Expérience de travail

	1985-1986		1984-1985	
Solde au 1er avril		**0 $**		**0 $**
Rentrées et autres crédits	2 037 709 $		0 $	
Paiements et autres débits	1 991 494		0	
Augmentation ou diminution nette (–)		46 215		0
Solde au 31 mars		**46 215 $**		**0 $**

h) Programme d'Ateliers d'orientation au travail

Le Programme d'Ateliers d'orientation au travail est financé conjointement par les gouvernements fédéral et provinciaux.

Ce compte contient les avances faites par les provinces, au titre de leur part des coûts des projets, et détenues en fiducie en attendant les paiements aux promoteurs des projets. Pendant l'année, les dépôts ont totalisé 12 000 $ et les paiements 10 803 $ en remboursements aux promoteurs.

Opérations du programme d'ateliers d'orientation au travail

	1985-1986		1984-1985	
Solde au 1er avril		**0 $**		**0 $**
Rentrées et autres crédits	12 000 $		0 $	
Paiements et autres débits	10 803		0	
Augmentation ou diminution nette (–)		1 197		0
Solde au 31 mars		**1 197 $**		**0 $**

i) Programme Planification de l'emploi

Le Programme de la Planification de l'emploi est financé conjointement par les gouvernements fédéral et provinciaux.

Ce compte contient les avances faites par les provinces, au titre de leur part des coûts des projets, et détenues en fiducie en attendant les paiements aux promoteurs des projets. Pendant l'année, les dépôts ont totalisé 3 070,926 $ et les paiements 1 275 077 $ de remboursements aux promoteurs.

Opérations du programme de la planification de l'emploi

	1985-1986		1984-1985	
Solde au 1er avril		**0 $**		**0 $**
Rentrées et autres crédits	3 070 926 $		0 $	
Paiements et autres débits	1 275 077		0	
Augmentation ou diminution nette (–)		1 795 849		0
Solde au 31 mars		**1 795 849 $**		**0 $**

j) Programme d'Entente auxiliaire avec les territoires du Nord-Ouest pour le perfectionnement des ressources humaines

Le Programme d'Entente auxiliaire avec les Territoires du Nord-Ouest pour le perfectionnement des ressources humaines est financé conjointement par les gouvernements fédéral et territoriaux.

Ce compte contient les avances faites par les gouvernements territoriaux, au titre de leur part des coûts des projets, et détenues en fiducie en attendant les paiements aux promoteurs des projets. Pendant l'année, les dépôts ont totalisé 105 213 $ et les paiements 139 182 $, soit 126 259 $ de paiements aux promoteurs et 12 923 $ de remboursements aux gouvernements territoriaux.

Opérations du programme d'Entente auxiliaire avec les Territoires du Nord-Ouest pour le perfectionnement des ressources humaines

	1985-1986		1984-1985	
Solde au 1er avril		**0 $**		**0 $**
Rentrées et autres crédits	105 213 $		0 $	
Paiements et autres débits	139 182		0	
Augmentation ou diminution nette (–)		(33 969)		0 $
Solde au 31 mars		**(33 969) $**		**0 $**

6) Prêts, investissements et avances

Fonds de prêts d'aide à l'immigration - Emploi et Immigration

L'article 121 de la Loi sur l'immigration autorise l'accord de prêts aux immigrants et aux catégories de personnes prescrites.

Le montant total non remboursé autorisé ne peut dépassé à aucun moment 60 millions de dollars.

Voici les modalités relatives aux prêts, avec leurs soldes à la fin de l'année:

(a) remboursables par versements mensuels échelonnés sur 1 à 5 ans avec possibilité de report de 6 mois, à intérêts de 6 % à 15 % par année, les derniers versements devant être faits entre le 1er avril 1986 et le 1er avril 1991 (solde à la fin de l'année: 7 852 390 $); et

(b) remboursables par versements mensuels échelonnés sur 1 à 5 ans avec possibilité de report de 2 ans, sans intérêt, les derniers versements devant être faits entre le 1er avril 1986 et le 1er avril 1991 (solde à la fin de l'année: 49 784 713 $).

Opérations du fonds de prêts d'aide a l'immigration

	1985-1986		1984-1985	
Solde au 1er avril		**54 825 671 $**		**48 532 665$**
Rentrées et autres crédits	16 306 928 $		13 178 508 $	
Paiements et autres débits	19 118 360		19 471 514	
Augmentations ou diminution nette (-)		2 811 432		6 293 006
Solde au 31 mars		**57 637 103 $**		**54 825 671 $**

7) Passif éventuel

Sept poursuites ont été intentées contre la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada. Ces poursuites sont de deux clients pour des lésions corporelles; deux pour bris de contrat, de la part d'un employé et d'une firme privée; deux pour souffrances morales, de la part d'un employé pour souffrances morales causées par son environnement de travail et d'un citoyen suite à son arrestation; et d'une personne postulant un poste pour perte de revenue. Ces sept poursuites s'élèvent à environ 245 849 $ et aucune date n'a encore été fixé pour l'audition de ces affaires.

8) État consolidé des rentrées et sorties de fonds

Le présent État consolidé représente l'ensemble de toutes les activités financières associées au ministère de l'Emploi et de l'Immigration, à la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada, au compte d'assurance-chômage, au compte des rentes sur l'État et à d'autres fonds en fiduciе et comptes à fins déterminées mentionnés dans la note (5) précédente. C'est un résumé de toutes les opérations d'Emploi et Immigration Canada.

pour la période se terminant le 31 mars 1986
(en milliers de dollars)

	1985-1986	1984-1985
Sorties de fonds		
Programme des services généraux et spéciaux		
Gestion et administration centrales du Ministère	22 696 $	22 618 $
Gestion et administration de la Commission	235 870	271 561
Systèmes et Procédures	23 939	—
Administration des rentes sur l'État	2 768	3 654
Paiements de rentes, etc.	103 132	102 843
Administration de l'attribution des numéros d'assurance sociale	3 819	5 951
Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration	745	652
Programme d'emploi et d'assurance		
Prestations d'assurance-chômage	10 009 602	10 049 081
Services des prestations d'assurance	338 554	330 193
Service national de placement	236 038	237 255
Planification de l'emploi	1 561 738	1 823 265
Gestion du Programme	133 782	140 630
Paiements d'intérêts — assurance-chômage	220 950	738 478
Programme de relance de l'aide à l'emploi		
Paiements et remboursements aux provinces prestations versées aux pêcheurs	51	278
Programme Canada au travail		
Paiements et remboursements aux provinces	236	—
Programme d'Emploi d'été/Expérience de travail		
Paiements et remboursements aux provinces	1 991	—
Programme d'Ateliers d'orientation au travail		
Paiements et remboursements aux provinces	11	—
Programme de la Planification de l'emploi		
Paiements et remboursements aux provinces	1 275	—
Programme d'Entente auxiliaire avec les territoires du Nord-Ouest pour le perfectionnement des ressources humaines		
Paiements et remboursements aux gouvernements territoriaux	139	—
Programme d'immigration		
Recrutement et sélection	20 221	19 469
Exécution de la Loi et Arbitrage	46 989	47 334
Établissement	43 112	35 801
Comité consultatif du statut de réfugié	1 982	1 867
Gestion du Programme	26 762	35 242
Prêts d'aide à l'immigration (indemnité de passage)	19 118	19 472
Fonds de garantie de l'immigration — remboursements et saisies	1 686	2 308
	13 057 206	**13 887 952**
Rentrées de fonds		
Cotisations d'assurance-chômage	8 955 844 $	7 777 118 $
Intérêts sur les rentes, etc.	73 477	75 851
Programme de relance de l'aide à l'emploi Dépôts du programme	6	228
Programme Canada au travail Dépôts du programme	244	—
Programme d'Emploi d'été/Expérience de travail Dépôts du programme	2 038	—

Programme d'Ateliers d'orientation au travail Dépôts du programme	12	—
Programme de la Planification de l'emploi Dépôts du programme	3 071	—
Programme d'Entente auxiliaire avec les territoires du Nord-Ouest pour le perfectionnement des ressources humaines Dépôts du programme	105	—
Fonds de garantie de l'immigration - dépôts	2 355	2 998
Prêts d'aide à l'immigration (indemnité de passage) — remboursements	16 307	13 179
Produits de placements	811	770
Rémunérations de services	1 414	11
Remboursements des dépenses de l'année précédente	8 643	15 990
Autres recettes non fiscales		
Autres recettes		
— Excédent des Rentes sur l'État	6 015	1 139
— Amendes et confiscations de l'Immigration	1 096	1 323
— Recouvrement des frais d'expulsion	864	1 470
— Amendes d'assurance-chômage	904	2 328
— Autres	291	279
Rajustement net des frais d'administration de l'assurance-chômage	4 489	(4 852)
	9 077 986	**7 887 832**
Cout net des opérations	**3 979 220 $**	**6 000 120 $**
Rapprochement avec l'emploi des crédits		
Coûts net des opérations	3 979 220 $	6 000 120 $
Recettes à valoir sur les comptes de recettes non fiscales		
Liées aux crédits	20 038	23 310
De l'excédent actuariel du compte des rentes sur l'État	3 126	6 015
Services fournis gratuitement	—	(25 677)
Diminution (Augmentation) du déficit en assurance-chômage	742 098	(975 314)
Diminution des rentes non payées	(32 781)	(33 007)
Augmentation du Fonds de garantie de l'immigration	669	690
Augmentation des prêts d'aide à l'immigration	(2 811)	(6 293)
Diminution du Programme de relance de l'aide à l'emploi	(45)	(50)
Augmentation du Programme Canada au travail	8	—
Augmentation du Programme d'Emploi d'été/Expérience de travail	47	—
Augmentation du Programme d'Ateliers d'orientation au travail	1	—
Augmentation du Programme de la Planification de l'emploi	1 796	—
Diminution du Programme d'Entente auxiliaire avec les Territoires du Nord-Ouest pour le perfectionnement des ressources humaines	(34)	—
Emploi des crédits	**4 711 332 $**	**4 989 794 $**